

DEMOCRATIES

La France et de drame rwandais : Politique, acteurs et enjeux (1990-1994)

Actes du colloque au Palais du Luxembourg

20 octobre 2007

DÉMOCRATIES - 22 avenue Eugénie - 92700 COLOMBES
Tel/fax 01 41 30 70 42 courriel : democraties@wanadoo.fr

SOMMAIRE

OUV

3

Première table ronde

QUE		
Piési		7
ROU		
Mleh		8
el	Rwanda 1990-1994, la stratégie du désastre	
Jean-		15
Clau	L'opération Turquoise, attendus,déroulement,	
Jacq		20
ues	Témoignage sur l'opération Turquoise	
Jean-		25
Mari	L'action de la France au Rwanda de 1990 à 1994,	
e	les limites de	29
Xavi	l'engagement de la France au Rwanda	
er de		
DEB		32
AT		

Deuxième table ronde

LA		
PER		45
SIFA		
Jacq		46
ues	Questions impertinentes	
Pierr		64
e	La propagande de Kigali relayée par les médias et	
Vict		70
oire	Quelle justice pour les vicitmes de la tragédie	
DEB		75
AT		
Marc		83
GEN	Témoignage d'un humanitaire	
Lion		85
el	Le génocide, entre identité contemporaine	
DEB		87
CON	Henri PARIS	93

Ouverture du colloque par

Paul QUILES

**Ancien ministre,
président de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda**

Le génocide perpétré au Rwanda entre avril et juillet 1994 fait partie des grandes tragédies du 20^{ème} siècle. A nouveau, le monde a connu une tentative d'extermination d'un groupe d'hommes en raison de leur naissance.

Depuis cette date, on a assisté à un flot de récits, de témoignages -dans lesquelles il est parfois difficile de discerner la vérité des faits-, d'analyses parfois contradictoires, de polémiques, souvent violentes, avec des retombées inévitables sur la scène internationale. Force est de constater que peu d'intervenants ont réussi à faire abstraction de leur subjectivité, ce qui est regrettable, mais certainement explicable en raison de l'émotion considérable suscitée par l'énormité de la tragédie.

Considérant le mouvement d'opinion qui souhaitait des investigations sur l'attitude de la France avant et durant le génocide, **j'ai pris l'initiative en 1998**, en tant que Président de la Commission de la défense de l'Assemblée Nationale, **de proposer que soit constituée une mission parlementaire d'information**. L'objectif était de "faire la lumière sur le rôle qu'ont pu jouer les différents pays qui sont intervenus, ainsi que l'ONU, dans la crise rwandaise entre 1990 et 1994".

Notre mission a enquêté pendant neuf mois et a rendu un rapport de 1500 pages¹. **Voici quelques éléments qui vous permettront d'apprécier le sérieux et la profondeur du travail effectué :**

➤ Pendant 110 heures, les députés qui faisaient partie de la mission ont **auditionné** 88 personnes, des responsables politiques, des militaires, des diplomates, des universitaires, des civils français et rwandais. Ces auditions ont été exceptionnelles, tant par leur nombre que par leur caractère détaillé et approfondi. La plupart d'entre elles ont été publiques, ouvertes à la presse écrite et audiovisuelle. Certaines ont même été télévisées en direct par LCI.

¹ Le rapport est consultable à : <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/rapport.asp>

➤ Les rapporteurs **se sont rendus** à Bruxelles, à Washington, au siège des Nations Unies à New York, ainsi qu'au Rwanda, en Ouganda, au Burundi, et en Tanzanie.

➤ Les **témoignages** des 74 personnes qu'ils ont rencontrés par ailleurs ont été intégralement et rigoureusement pris en considération dans le cadre de la méthode de travail définie par la mission parlementaire.

➤ La mission a **analysé** 15 000 pages de textes, de télégrammes diplomatiques et de documents militaires ; pour 7000 pages, la classification "secret défense" a été levée et certaines d'entre elles ont été publiées en annexe du rapport.

Il était indispensable de mener aussi complètement que possible un travail d'élucidation sur cette douloureuse période, compte tenu des liens étroits qui avaient uni depuis des décennies la France et de nombreux pays africains. La mission d'information est parvenue, me semble-t-il, à **présenter les faits et les enchaînements, qu'elle a tenté de mettre au jour, de la manière la plus rigoureuse et la plus incontestable possible**. Cet effort d'analyse des mécanismes et des motivations d'une intervention militaire française à l'étranger répondait également à une préoccupation qui reste malheureusement encore d'actualité : celle de permettre au Parlement de mieux comprendre les ressorts de l'action diplomatique et militaire française.

La mission a repris point par point les grandes étapes qui ont ponctué les quatre années de conflit (1990-1994). Dans l'enchaînement complexe des événements, nous avons voulu comprendre la responsabilité réelle de la France et les raisons qui l'ont conduite à mener une politique aussi interventionniste aux côtés d'un régime politique critiquable. Nous avons replacé cette politique dans le contexte historique de la période, trop souvent négligé dans la plupart des analyses : chute du mur de Berlin, réunification de l'Allemagne, guerre du Golfe, traité de Maastricht... Le Rwanda, sans richesse naturelle et sans situation géo-stratégique notable, n'intéressait personne ! Après le départ des Belges, la France a cru pouvoir intégrer ce petit pays dans l'ensemble africain francophone. L'aide militaire qu'elle a apportée au Rwanda pour l'aider à se défendre contre l'attaque du FPR menée à partir de l'Ouganda s'est accompagnée d'efforts pour convaincre le régime de se démocratiser et de laisser la place à un gouvernement, un Parlement et une armée mixtes (Hutu et Tutsi). Ces efforts furent couronnés de succès, avec les accords d'Arusha (août 1993), qui permirent aux forces françaises de se retirer, laissant la place à celles de l'ONU.

Mais ces accords n'avaient été considérés par les extrémistes hutus que comme une concession provisoire. Dans ce contexte de méfiance et de haine, le pouvoir rwandais, fortement centralisé par tradition, disposait des moyens d'entraîner les populations hutues dans la violence. Il était assuré de la collaboration de la plupart des pouvoirs locaux, secondés, le cas échéant, par des structures paramilitaires ou des éléments des forces armées rwandaises (FAR). Sous cette pression et sous l'influence d'une propagande diffusée en particulier par une radio privée largement écoutée, la « *radio libre des mille collines* », un grand nombre de Rwandais ont acquis la conviction intime que le meurtre des Tutsis était le seul moyen d'assurer définitivement leur sécurité. Ils en sont venus à envisager le meurtre systématique de l'autre, l'éradication de l'ennemi intérieur, comme un remède préventif à leurs craintes d'une prise de pouvoir du FPR et d'une domination tutsie. L'assassinat, dans des conséquences non encore totalement

élucidées, du Président Habyarimana (6 avril 1994) et l'impact des conflits du Burundi voisin, également déchiré par des affrontements entre Hutus et Tutsis, ont alors donné à un groupe de Hutus extrémistes l'occasion de se saisir du pouvoir et de déclencher le génocide. Des Rwandais ont alors, pendant plusieurs semaines, tué d'autres Rwandais, dans les conditions d'atrocité que l'on sait.

Le rapport montre aussi que les erreurs et les maladroites de la France ne doivent pas faire oublier et sous-estimer le rôle des autres acteurs : la Belgique, qui a abandonné le Rwanda au moment où il fallait y rester, l'ONU, dramatiquement absente ou incapable d'intervenir, les Etats-Unis, qui ont, de façon constante et délibérée, contribué à bloquer les décisions du Conseil de Sécurité... Force est de constater que la communauté internationale a fauté au Rwanda, par manque de volonté, que ce soit avant ou après le déclenchement du génocide. Si la France a mené seule l'opération Turquoise à but humanitaire (21 juin au 21 août 1994), c'est bien parce qu'aucun autre pays ne voulait s'y engager !

Nous avons enfin avancé des propositions susceptibles d'éviter que de telles tragédies se reproduisent. Elles concernaient différents domaines correspondant aux carences analysées tout au long du travail de la mission. Nous avons proposé par exemple :

- une meilleure coordination des actions diplomatiques et militaires, au sommet comme sur le terrain et une plus grande transparence dans la gestion des crises internationales ;
- le contrôle parlementaire effectif des interventions militaires hors du territoire national et la connaissance par le Parlement des accords de défense ;
- la réforme de notre coopération avec les pays africains ;
- la gestion des problèmes de sécurité en Afrique au niveau multilatéral (en particulier européen) et non plus bilatéral ;
- la réforme du mode d'intervention des forces de l'ONU pour maintenir ou rétablir la paix.

On ne peut pas dire que la plupart de ces propositions aient été suivies d'effets ! Et pourtant, le caractère monstrueux d'un génocide comme celui du Rwanda devrait imposer, au delà de la compassion, des actions énergiques afin de prévenir le retour de telles tragédies.

Le travail de notre Mission a été considéré comme une grande première. C'était en effet la première fois que le Parlement enquêtait sur le prétendu "domaine réservé" que constituent la défense et la politique étrangère. Et nous l'avons fait sans complaisance aucune.

Et pourtant, comme l'a fait remarquer une des meilleures analystes du drame rwandais, la chercheuse Claudine Vidal² (je la cite) : « *Durant les heures qui suivirent la sortie d'un rapport que personne n'avait encore pu lire, la plupart des radios et des télévisions adhérèrent à une logique dénonciatrice qui tenait à juger la France coupable. Minimisant les conclusions du Rapport qui pourtant se montraient loin d'exonérer la France de ses responsabilités durant la période précédant le génocide,*

² Claudine Vidal est directeur de recherches émérite au CNRS

ces médias se fixèrent sur une seule, celle qui affirmait la non implication dans les massacres. Les diagnostics furent du type : « On s’y attendait, ce rapport “ blanchit ” la France ». Au bout de deux jours, les radios cessèrent d’en parler. Les journalistes des quotidiens et hebdomadaires politiques nationaux, qui eurent un peu plus de temps pour en prendre connaissance, retinrent généralement les aspects critiques, relevèrent des résultats de l’enquête mais exprimèrent des réserves sur les lacunes (ou les silences) de l’investigation et sur l’analyse des responsabilités. »

Il est vrai que le terrain médiatique était déjà occupé depuis 4 ans par un autre récit, fondé sur ce que Claudine Vidal appelle une « interprétation conspiratoire de la politique française ». Selon elle, ces auteurs et ces groupes militants s’étaient donné pour tâche (je la cite encore) « *de révéler les ressorts cachés de l’action française au Rwanda. Ils dénoncèrent l’existence de complots, de faits secrets, de liaisons clandestines, d’agents et de bureaucraties cachés qui auraient dominé les institutions publiques, grâce à la complicité d’acteurs officiels. (.....) En 2004, année de la dixième commémoration du génocide, auteurs et associations relancèrent une campagne d’accusations extrêmes sur le thème de « la France coupable de génocide au Rwanda ».* Les publicistes critiques rencontrèrent bien quelques adversaires, mais ces derniers ou bien défendaient à outrance la politique française menée au Rwanda, ou bien découvraient, eux aussi, des complots, mais fomentés par des puissances étrangères. Bref, dénonciateurs et défenseurs entraient dans une logique de camps retranchés. (.....) Ainsi, co-existent un récit-défense des responsables français se cantonnant dans une attitude d’infaillibilité, un récit parlementaire fondé sur des auditions et des documents officiels, des récits menés par les publicistes, perceurs d’énigmes et spécialistes en histoire secrète. Quant au récit universitaire, il est resté rare. »

J’espère donc que ce colloque évitera les écueils mentionnés par Claudine Vidal. Pour moi, le génocide du Rwanda n’est pas une sorte d’« accident de l’histoire » et on ne peut se contenter de jugements sommaires sur les responsabilités des crimes commis ou satisfaire sa conscience avec des litanies de repentirs et de regrets.

Je souhaite, même si cela peut sembler relever de la gageure, que l’on assiste aujourd’hui à des confrontations et des analyses aussi objectives que possible, afin d’**en revenir aux faits et de voir plus clair dans les responsabilités et dans les enchaînements qui ont conduit à l’épouvantable tragédie que fut ce génocide.**

Première table ronde :

QUEL RÔLE A JOUÉ LA FRANCE ?

Président de séance : Henri WEILL, journaliste, écrivain

J'ai la particularité d'être à la fois journaliste et historien, je vais donc passer, en quelques secondes, de l'Histoire, que vous évoquiez, Monsieur le Ministre, au périmètre de l'actualité franco-rwandaise.

Où en sont elles, ces relations ?

L'ambition de l'actuel Ministre français des Affaires Etrangères semble être de vouloir réconcilier la France et le Rwanda dont les relations sont rompues depuis décembre dernier. C'est une œuvre de réconciliation qui me semble faire figure d'équation impossible, tant les enjeux, qu'ils soient diplomatiques, militaires, judiciaires et même éthiques, sont terriblement pesants.

Au centre du contentieux il y a les neuf mandats d'arrêts internationaux visant des responsables rwandais et délivré par le juge Jean-Louis Bruguière. L'enquête menée par le magistrat vise à rechercher la responsabilité de l'attentat du 6 avril 1994 à Kigali contre l'avion de Juvénal Habyarimana. Cet attentat fut le signal déclencheur du génocide de 800 000 ou 850 000 Tutsis. C'est toujours macabre d'avoir à établir une telle comptabilité. Je crois que cela représente le massacre de 11 % de la population, perpétré par le gouvernement extrémiste Hutu qui a succédé à Habyarimana.

L'ordonnance du magistrat instructeur rend responsable Paul Kagamé, alors chef de la rébellion Tutsi et aujourd'hui Chef de l'Etat. Mais, et je crois que c'est ce qui ressortira de notre rencontre, le génocide n'a pas spontanément éclos. Le Président rwandais accuse la France de complicité et Kigali souhaite une reconnaissance du rôle de la France dans cette guerre de quatre ans, réclamant, et vous avez cité le mot, une repentance.

Donc voici posé ce que j'appelais le périmètre historique, politique, diplomatique.

Avec quelques uns des acteurs de ce dossier, français, rwandais, dont un certain nombre de militaires, nous allons examiner leur regard sur ce dossier. Sans préjuger des minutes qui vont suivre, je pense que leur intervention pourrait se transformer en témoignage. On n'est pas devant une cour, mais ce serait, je crois, très important.

RWANDA 1990-94,

LA STRATÉGIE DU DÉSASTRE

Colonel de gendarmerie (er) Michel ROBARDEY

Assistant technique « Police judiciaire » au Rwanda
de septembre 1990 à septembre 1993

Pour ceux qui ont, ne serait-ce qu'un peu, connu le Rwanda avant 1990, la question de savoir qui était au courant que la situation créée par la « Guerre d'octobre » présentait un risque très important de génocide n'a aucun sens. Elle est même d'une rare hypocrisie car, en fait, nul ne peut prétendre l'avoir ignoré.

1°) Un désastre prévisible et attendu dès 1990

En effet, dès le 15 octobre 1990, l'Ambassadeur de France à Kigali n'hésite pas à envisager, dans un télégramme diplomatique, la perpétration d'un «**génocide** » comme une éventualité à craindre (cf. Enquête parlementaire française de 1998. annexes). Pourtant, il faudra attendre juillet 1994 et plusieurs centaines de milliers de morts pour que ce vocable soit accepté par l'ONU !

Encore plus précis, quelques jours plus tard, le 24 octobre 1990, trois semaines seulement après le début de la guerre d'octobre, le Colonel GALINIE, attaché de défense près l'Ambassade de France à Kigali rédige un télégramme diplomatique intitulé «**Appréciation de la situation politique** » dans lequel il relève le risque, en cas de victoire du FPR, de «**.....selon toute vraisemblance, l'élimination à l'intérieur du pays des tutsis, 500 000 à 700 000 personnes, par les hutus 7 000 00 d'individus** » (cf. Enquête parlementaire française de 1998. annexes).

Cette affirmation s'appuyait sur l'histoire récente du pays.

11. Les précédents (prolégomènes) de la 1° république

Dans un discours prononcé en **mars 1964**, Grégoire Kayibanda invite la toute récente diaspora tutsi à rentrer au Rwanda, confirmant par la même occasion que, comme cela avait déjà été observé depuis la révolution sociale de 1959, toute attaque contre le Rwanda conduite par les «**Inienzi** » entraînait des représailles sur les tutsis de l'intérieur «*....en supposant que vous réussissiez l'impossible de prendre d'assaut la ville de Kigali, dit le président rwandais, expliquez-moi un peu comment vous vous imaginez le chaos qui résulterait de ce coup d'éclat Je n'insiste pas, vous le devinez car sinon vous n'agiriez en séides et en désespérés. Vous le dites entre vous : ce serait la fin totale et précipitée de la race tutsi.* ». (CF. Periès et SEVENAY dans «*Une guerre noire* » p. 138 ou DESOUTER dans «*Le procès du FPR* »).

Cette prise en otage des tutsis de l'intérieur pour empêcher les attaques des tutsis de l'extérieur prendra fin, sur le terrain, avec l'arrêt des incursions des «**Inienzi** » au cours de l'année 1967. Elle restera cependant dans les mémoires, en sommeil, sous la «**Pax Habyarimana** » de dix-sept années au cours desquelles, bien que l'accès aux

fonctions politiques militaires et administratives leur soient à peu près interdites, les tutsis vivront en paix et prospéreront économiquement au Rwanda.

Malgré cette révolution «morale» de 74 qui voulait rompre avec la 1^o république, malgré les négociations bien engagées en 1990 avec l'Ouganda afin de permettre le retour au pays des réfugiés rwandais, le régime Habyaramina se verra accusé en 1990 – de manière anticipée et préventive - par une nouvelle génération «d'**Inienzi**» de porter avec lui le spectre du génocide.

De fait, dès l'attaque du 1^o octobre 1990, les vieux réflexes ont joué et quelques huit mille opposants présumés au régime sont arrêtés et regroupés au stade de Nyamirambo à Kigali.

Tout le monde craignait le pire alors et nul ne pouvait prétendre ne pas savoir que la commission d'un génocide était à nouveau devenu fort probable au Rwanda. Les agitations médiatiques récentes sur le thème : « **On a ouvert les archives d'ici ou de là et Untel savait** » n'ont aucun sens historique : ce n'est que de l'agitation et de la propagande !

12. Le « deal » franco-rwandais vu par un officier de terrain : démocratie contre aide militaire :

Alors que les rwandais sont en situation particulièrement difficile après la nuit du 4 au 5 octobre qui les a vus gaspiller la quasi-totalité de leurs munitions d'infanterie, et au moment où la Belgique refuse de livrer les munitions commandées et payées qui auraient, peut être, permis de faire face à l'attaque venue du Nord, les risques de massacres deviennent très élevé pour les huit mille personnes arrêtées ...et pour d'autres ! Il est urgent de faire baisser la tension qui pèse sur le pays et sur les esprits.

La totalité des nations et des instances internationales a choisi de ne rien faire ou peu s'en faut.

Dans le souci d'aller vers un apaisement à l'intérieur du pays – c'est ainsi que le reçoit le militaire qui est sur le terrain - la France fait alors le choix d'aider le gouvernement rwandais à faire face à l'agression militaire frontale. Le président Habyarimana s'engage officiellement en retour à instaurer un régime démocratique (le premier gouvernement multipartite sera mis en place dès 1991).

Bien évidemment – et les assistants techniques militaires français ne cesseront de rappeler pendant trois ans que «**si vous coupez nous partons**» – l'instauration de la démocratie exclut tout massacre inter ethnique et toute exécution extra judiciaire. C'est sur ces bases – et avec l'appui déterminé de toutes les ambassades occidentales – que les huit mille détenus du stade de Nyamirambo seront libérés au début de 91.

2°) Les dispositions prises par le FPR face à ce génocide annoncé

21. Pour empêcher – ou faire mine d'empêcher – le génocide

Une campagne médiatique, visant à la justification de la guerre par la diabolisation du régime d'Habyarimana a été déclenchée très tôt, au point que, le 1^o octobre 1990, personne n'a osé poser la question de la légitimité de cette agression venant d'Ouganda, conduite par Fred RWIGYEMA qui, au moment où il attaque est le n^o2 de l'armée ougandaise. Cette attaque est conduite au moyen de troupes ougandaises, avec des soldats en uniformes ougandais, porteurs de cartes d'identité de l'armée ougandaise et avec le matériel, les armes et les munitions de l'armée ougandaise.

Cette campagne médiatique, qui qualifiait déjà Habyarimana de génocidaire avant que soit tué le premier tutsi, sera relayée par des « bonnes âmes » occidentales qui seront instrumentalisées plus ou moins consciemment, telles Carbonare, Alison Desforges et autres, dans ce qui s'avérera n'être qu'une opération de camouflage.

Ces accusations – anticipées ou prémonitoires, voire tout simplement « en miroir » - s'exprimeront publiquement dans un rapport daté de mars 1993, publié sous le timbre d'une « *Commission Internationale d'Enquête sur les Droits de l'Homme au Rwanda depuis le 1^o octobre 1990* » et présenté spectaculairement par un Carbonare en larmes au journal de 20H00 d'Antenne 2. (Au passage, observons que l'intitulé même de ce rapport, qui ne considère que les crimes commis depuis le 1^o octobre 1990, s'inscrit bien dans la logique de la guerre déclenchée par le FPR et reconnaît implicitement que cette guerre est à l'origine de ces crimes).

Ce rapport, commis par quatre associations prétendument soucieuses des droits de l'homme en général, était d'un parti pris insigne et scandaleux en ignorant outrageusement les crimes commis par le FPR dans la zone occupée. S'ajoutant aux crimes de masse commis depuis des années au Burundi voisin contre la communauté hutu - et volontairement ignorés par ceux là même qui n'oubliaient aucune faute rwandaise - la publication de ce texte provoquera parmi la majorité du peuple rwandais un sentiment de profonde injustice, de forte colère et de véritable révolte contre la communauté internationale.

Mais, de toutes façons, outre qu'elles ont été contre-productrices, ces dispositions prises par le FPR et apparemment soucieuses d'empêcher l'inévitable n'était en réalité qu'une simple posture qui avait pour but de prendre date et de dédouaner les actions réelles conduites par ce même FPR afin d'utiliser au mieux ce génocide.

Il en va de même de deux actions médiatico-judiciaro-politiques menées à grand bruit et qui ont pour nom, l'une Janvier AFRIKA et l'autre Jean-Pierre ; la première menée du temps des français et l'autre du temps de DALLAIRE. Sous couvert d'annoncer un génocide que nul ne pouvait décemment ignorer, ces deux individus tenteront d'accréditer la thèse selon laquelle le gouvernement HABYARIMANA - voire HABYARIMANA lui-même - planifiait ce génocide. Après enquête, il s'avérera que ces deux individus étaient en fait mandatés par le FPR.

22. pour utiliser le génocide

Parallèlement à ces gesticulations politico-médiatiques, le FPR conduira des actions ponctuelles pour :

- dans un premier temps, intégrer le génocide dans la stratégie de prise de pouvoir en occultant ses propres crimes de guerre et autres assassinats politiques ainsi qu'en modifiant la répartition ethnique du peuple habitant au Rwanda;

- dans un second temps, instrumentaliser le génocide pour asseoir ce pouvoir, terroriser les éventuelles oppositions intérieures et surtout extérieures afin de réduire par avance tout obstacle aux opérations de conquêtes dans l'Est du Zaïre. Enfin, on envisage aujourd'hui, de manière accessoire d'en obtenir des réparations matérielles les plus importantes possibles.

221. Intégrer le génocide dans la stratégie de prise de pouvoir

Cette stratégie m'est apparue dès la fin de 1992 – début de 1993, alors que j'étais intervenu sur les massacres commis dans le Bugesera au printemps 1992. J'ai constaté alors que les assassins prenaient pour prétexte une série d'attentats par mines anti char et explosif perpétrés dans la région depuis plusieurs mois. Persuadé comme tout un chacun que ces attentats étaient le fait des gouvernementaux qui nous « baladaient », j'ai décidé d'orienter sur ces crimes, les enquêtes de la nouvelle unité spécialisée en police judiciaire que nous venions de (re)créer. Il est très vite apparu, preuves matérielles en main et après arrestations de certains auteurs en flagrant délit, que les mines anti chars utilisées était frauduleusement introduites au Rwanda par des gens qui se réclamaient du FPR alors que les mines elles-mêmes - dont la traçabilité a pu être établie pour une grande partie d'entre elles - étaient de fabrication belge et avaient été livrées à la Libye qui les avaient envoyées, via le Burundi, à la NRA ougandaise lors de la guerre de maquis que livraient les réfugiés tutsis au profit de Museveni dans le milieu des années 80.

La réalité est apparue alors terrible : le FPR n'hésitait pas à mettre en danger la vie des tutsis de l'intérieur dans le seul but de provoquer le chaos à la faveur duquel il lui serait possible de prendre le pouvoir.

A la réflexion, cette attitude était parfaitement adaptée à la situation dans laquelle se trouvait le FPR et aux règles qui régissent habituellement le terrorisme : face à un pouvoir fort, solidement appuyé sur une majorité silencieuse - qu'elle soit pleinement consentante ou simplement passive - une faible minorité choisit généralement de faire basculer l'opinion publique en sa faveur en provoquant – par le biais d'attentats sanglants – des représailles aveugles et excessives qui rendront odieux aux yeux de la majorité indécise le pouvoir qu'elle veut abattre.

De plus, les enquêtes que j'ai fait conduire en 92 et surtout en 93 en zone occupée par le FPR (préfecture de Byumba en 92 et de Ruhengeri en 93) établissaient sans ambiguïté que cette déstabilisation du pouvoir par le terrorisme s'accompagnait de surcroît dans le Nord du Rwanda par une véritable campagne d'épuration ethnique conduite par le FPR et qui avait pour lui un quadruple avantage :

- de ne pas laisser dans les régions nouvellement occupées - et sur les arrières de ses troupes - une population généralement très hostile au FPR ;

- d'éliminer des élites hutus qui auraient été gênantes après la victoire (exemple : les magistrats de la cour d'appel de Ruhengeri massacrés avec leurs familles en février 1993) ;
- d'offrir un espace vital intéressant pour le retour des familles de la diaspora ainsi que pour récompenser les combattants d'origine autre que rwandaise mais nombreux dans la lutte à leurs côtés (ils étaient essentiellement ougandais mais aussi burundais, tanzaniens et congolais, etc.) ;
- d'envoyer dans les jambes du gouvernement de Kigali plus d'un million de réfugiés qui viendront crever dans des conditions épouvantables - et dans l'indifférence de la communauté internationale - dans le sinistre camp de Nyaconga, aux portes de la capitale.

Si cette stratégie du FPR a atteint très largement ses objectifs sur le terrain, elle n'a pas eu l'effet escompté sur tous les esprits. En effet si, devant les excès de la répression dans laquelle – malgré nos avertissements répétés – est bêtement tombée la population favorable au pouvoir, un certain nombre de rwandais, en nombre beaucoup plus limité qu'attendu, sont bien devenus sympathisants du FPR, la grande majorité du peuple rwandais s'est désespérée et radicalisée sous la bannière d'Habyarimana. De manière très regrettable, cette rancœur se cristallisera – comme d'habitude - sur l'ethnie tutsi et non sur les combattants du FPR.

222. Le désespoir des hutus et un nouvel avertissement

Devant cette attitude destructrice et devant l'attitude de la communauté internationale qui persistait à ignorer les immenses souffrances de la majorité silencieuse du peuple rwandais, alors qu'elle mettait en exergue celles de la minorité agissante ou de ses apparentés, attitude ressentie comme une profonde et définitive injustice, le désespoir des hutus ne cessait de croître : « *Cela finira mal, colonel*, me disaient les religieuses qui vivaient au contact de la population et des camps de réfugiés, *on les désespère trop !* »

La mission d'Assistance Militaire Française tentera de contrer la campagne médiatico politique omniprésente du FPR et, constatant les massacres des élites hutus et les déplacements massifs de population opérés par le FPR, lança un nouvel appel – qu'elle espérait très fort – en initiant le slogan de « **khmers noirs** » qui se voulait annonciateur de génocide mais qui, bien qu'ayant eu plus d'écho que le Télégramme Diplomatique de 1990, n'a pas eu tous les effets pédagogiques attendus.

Cette appellation de « Khmers noirs » signifiait en effet clairement que l'un au moins des deux partis en présence était en train – non pas de préparer – mais de provoquer un génocide.

Mais les accords d'Arusha interviendront en août 93 et consacreront la victoire diplomatique du FPR préfigurant la victoire totale. Par ces accords, le FPR obtenait des avantages considérables qu'il n'avait pourtant pas tous acquis au combat : l'intrusion d'un bataillon à Kigali et surtout le départ du seul soutien solide du pouvoir de Kigali. En obtenant le départ des troupes françaises, le FPR a fini de plonger la majorité des

rwandais dans le désespoir et a éliminé du champ de bataille intérieur le seul élément qui, depuis 1990 était parvenu à freiner la commission du génocide.

*[Pour illustrer ce propos je citerai une anecdote survenue à Arusha en juin 1993, peu avant la signature des accords définitifs, au cours d'une discussion informelle que j'eus au bar de l'hôtel « Mont MERU » avec un de ces agents que le FPR envoyait roder et sympathiser avec les différents membres des délégations étrangères afin de les sonder. Alors que ce derniers reprochait à la France d'intervenir sans raisons au Rwanda, je venais de lui expliquer que sans les troupes françaises, depuis 1990, il y aurait eu non pas quelques milliers mais quelques centaines de milliers de rwandais tués dans des massacres inter-ethniques, mon interlocuteur, furieux, s'est exclamé : « **Mais laissez-nous nous massacrer tranquilles !** ». J'avoue que devant la naïveté de cette réaction, j'ai éclaté de rire : j'avais tort !]*

Le sentiment d'injustice s'accroîtra avec ces accords d'Arusha au sein de la population rwandaise et sera renforcé par l'assassinat en octobre 1993 du premier président hutu du Burundi, d'autant plus que les élites politiques hostiles au FPR seront dans le même temps victimes d'assassinat. Le FPR, et ses alliés tutsi du Burundi, ayant ainsi manifesté ouvertement leur refus de la démocratie et leur total mépris pour les sentiments de la majorité du peuple rwandais, recevront un renfort inattendu lorsque sur proposition de la MINUAR (est-ce DALLAIRE ? est-ce BOOH-BOOH ? qui commettra cette erreur psychologique et tactique fondamentale et était-ce bien une erreur de leur part ?), il sera imposé aux rwandais que le bataillon FPR prévu par les accords d'Arusha sera cantonné au Conseil National du Développement, c'est à dire au siège du parlement rwandais. On ne pouvait mieux fouler aux pieds les sentiments de tout un peuple.

Il ne restait plus en effet qu'à bouter le feu à cette situation devenue explosive pour plonger le pays dans le chaos total. C'est ce que – dans la plus rigoureuse logique de sa stratégie de déstabilisation de l'état rwandais menée depuis 1991 - fera le FPR le 6 avril 94 au soir en assassinant les deux chefs d'état hutu de la sous région. Le désespoir de la majorité des rwandais atteindra un paroxysme et le Rwanda s'est alors embrasé, comme le souhaitait le FPR.

Puis à partir d'avril mai 1994, tous les experts militaires s'étonneront de la remarquable résistance des troupes gouvernementales, pourtant exsangues, indisciplinées et désarmées par l'embargo contrôlé unilatéralement par la MINUAR, face aux combattants du FPR sur armés et sur équipés ad libitum par l'Ouganda et ses alliés. En fait, à mon sens, l'explication est simple : le FPR en avril et mai 1994 n'était pas pressé de prendre le pouvoir. Il attendait simplement, à l'instar de jadis l'Armée Rouge devant Varsovie, que toute l'opposition intérieure soit massacrée pour pouvoir, après la « libération », installer un régime totalement à sa dévotion. On en est persuadé lorsqu'on lit l'excellent ouvrage du lieutenant RUZIBIZZA qui décrit très bien le travail accompli par les commandos net work infiltrés par le FPR à l'intérieur du Rwanda au point d'avoir pris, ici ou là, le contrôle de certains groupes d'Interhamwe.

223. à instrumentaliser le génocide

Depuis quinze années, l'instrumentalisation du génocide par le président Paul KAGAME est quotidienne. Le fonctionnement politique et partisan du TPIR et des instances Onusiennes, dénoncé par plusieurs ouvrages (Le tribunal des vaincus de Cruveilhaer – Paix et Châtiment de F. Hartmann, etc..) en est le signe le plus tangible.

Souvenons-nous de Madeleine ALBRIGHT : « *Nous tenons aux Tutsis comme à la prune de nos yeux !* ». Depuis qu'elle a prononcé cette phrase quelques 4,5 millions de hutus et congolais sont morts dans la région des grands lacs, pour le plus grand profit des finances rwandaises et de ceux à qui les armées de Kagame livrent les matières premières volées dans le Kivu !

Plus récemment, il a été dit - enfin clairement - que le Rwanda ne se contenterait pas d'une simple repentance de la part de la France mais qu'il exigerait des réparations en monnaies sonnantes et trébuchantes..... pour le récompenser de ses propres turpitudes, sans doute ?

Henri WEILL, président de séance

Ce qui est important dans les acteurs qui ne sont pas présents aujourd'hui et qui ne pourront pas se défendre quand ils sont attaqués, ce sont les journalistes. Vous avez pas mal évoqué le rôle des journalistes dans l'information et la désinformation. et le rôle des journalistes dans le monde moderne pour essayer de convaincre du bien fondé d'une mission. Le rôle du journaliste est fondamental car on sait tous, dans la pratique de notre métier, si on a un minimum de recul que la manipulation est consubstantielle de l'information et que les journalistes ont intérêt à regarder à côté d'eux, devant et derrière eux dans leur communication.

L'OPÉRATION TURQUOISE, ATTENDUS, DÉROULEMENT, BILAN, ANALYSE POLITIQUE ET STRATÉGIQUE

Général (2S) Jean Claude LAFOURCADE

Ancien commandant de l'opération Turquoise au Rwanda

Introduction :

Mon témoignage et mon analyse porteront sur mes responsabilités de commandant d'opération au Rwanda de juin à août 1994.

Je rappelle que Turquoise est une intervention décidée par l'ONU, à la demande de la France, avec le mandat d'arrêter les massacres et de protéger les populations. Cette opération dont le bilan a été unanimement salué à l'époque, fait l'objet aujourd'hui d'accusations aussi graves qu'infondées.

1 – LE CONTEXTE DE L'INTERVENTION :

Première observation

Conformément aux accords d'Arusha, l'armée française avait quitté le Rwanda en 1993 et une force de l'ONU de 2500 hommes (MINUAR) avait été mise en place pour faciliter et contrôler la mise en oeuvre de ces accords. Il n'y avait donc plus de militaires français au Rwanda au moment du drame (excepté les éléments de sécurité et de transmissions implantés à l'intérieur de l'ambassade).

Au plus fort des massacres, en avril 1994, le Conseil de sécurité a décidé le retrait des trois quarts de cette force. Il ne restait au Rwanda qu'environ 300 hommes de la MINUAR aux ordres du Général Dallaire. Je remarque au passage que ces militaires sont restés passifs devant des massacres qui se déroulaient sous leurs yeux.

Deuxième observation : La décision d'intervention a été prise en période de cohabitation Mitterand-Balladur.

Une fois la décision prise et la résolution de l'ONU votée le 19 juin, il y a eu une grande cohérence au plus haut niveau de l'Etat dans le contrôle de l'opération que je commandais et dont la réussite a été saluée par tous. L'opération Turquoise n'était donc pas un enjeu de politique intérieure et elle était défendue et l'est toujours, par les principales formations politiques.

Troisième observation : Le mandat de l'ONU fixait des conditions contraignantes pour l'exécution de la mission sur le terrain.

La résolution 929 prescrivait d'arrêter les massacres et de protéger les populations. D'une durée limitée à deux mois, le temps qu'une nouvelle force de l'ONU soit mise en place, cette mission devait être exécutée en toute impartialité, c'est-à-dire sans prendre part au conflit entre les Hutus des Forces Armées Rwandaises (FAR) et les Tutsis du Front Patriotique Rwandais (FPR). Cela signifiait d'une part, qu'il ne fallait pas apporter de soutien aux FAR que nous avons formé et soutenu pendant la période de coopération

militaire et qui nous voyaient arriver comme des sauveurs, d'autre part que nous ne devons pas affronter le FPR qui avait fait des déclarations belliqueuses à notre rencontre.

Ce contexte impliquait de disposer d'une force robuste pour éviter d'être mis en difficulté comme l'avait été l'armée américaine en Somalie. Il impliquait également un grand discernement, une certaine prudence et la maîtrise dans l'engagement de la force.

2 – Déroulement et bilan de l'opération :

Je n'aborderai ici que les grandes lignes du déroulement de l'opération, le Colonel Hogard Commandant de Groupement sur le terrain vous en parlera plus en détail.

L'ensemble de la force a été acheminé très rapidement par voie aérienne dès le 22 juin. Le poste de commandement s'est installé à Goma au Zaïre montrant ainsi que nous n'avions pas l'intention de nous implanter au Rwanda.

1 ère Phase : Arrêt des massacres. (22 juin -7 juillet) :

- phase très délicate : absence de renseignements, effectifs réduits, incertitudes positions FPR (ligne des contacts imprécise, offensive Kibuyé) et incertitudes sur le comportement des FAR et des milices. Priorité accordée au renseignement.

- progressivement, découverte de camps de réfugiés, (Nyarushishi, puis Bisesero dont on pourra reparler...) protection des populations, démantèlement des barrages, désarmement des milices et des FAR. Les principaux responsables des massacres ont fui au Zaïre avant notre arrivée.

- grande désillusion des hutus...confirmation de l'absence de soutien aux FAR.

2ème Phase : création d'une zone de sécurité humanitaire (ZHS) (7- 17 juillet)

- Le 7 juillet : ° rencontre et accrochage avec le FPR à Butare:(évacuation 700 orphelins), ° création d'une zone de sécurité (ZHS) : 2.400 km2 (50x50) trois secteurs, statut spécifique

 ° protection de 3 millions de personnes, patrouilles, désarmement des milices à l'intérieur et des FAR qui voulaient y pénétrer, sécurité des ONG, action humanitaire.

- Je souligne deux faits importants pendant cette période :

1 - Les FAR ont été désarmées à l'intérieur de la zone et lorsqu'elles tentaient d'y pénétrer. La zone de sécurité n'a donc pas servi de refuge aux FAR contrairement à ce que disent certains. Par ailleurs le gouvernement intérimaire du Rwanda, dont je rappelle qu'il était reconnu par l'ONU, n'a fait l'objet d'aucune directive à la force Turquoise de la part de l'ONU et s'est exilé au Zaïre en passant par Cyangugu. En aucun cas la ZHS n'a servi de refuge aux génocidaires.

2 - Au Nord de la ZHS : les Tutsis du FPR ont poursuivi leur progression meurtrière, en refusant tout cessez le feu demandé par les FAR, par M.Khann représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU et par les organisations internationales et humanitaires : la poursuite de cette progression a provoqué l'exode d'1 million personnes et du gros des FAR (ne pouvant se réfugier en ZHS) à Goma au Zaïre. Drame humanitaire avec une épidémie de choléra faisant 80.000 morts. Intervention de Turquoise : ramassage des morts (décision de cdt difficile), fosses, bioforce, épuration d'eau .

- 17 juillet fin des combats : Le FPR est au pouvoir à Kigali.

3^{ème} Phase (17 juillet- 22 août) : fixation des populations au Rwanda- préparation de la relève :

- protection des populations réfugiées
- stabilisation de la ZHS : désarmement, sécurité pour les ONG, constitution de dossier judiciaires sur les responsables des massacres transmis ensuite à l'ONU.
- assistance humanitaire : 3 millions de personnes et de réfugiés. Aide gouvernementale, analyse des besoins, soutien ONG, santé (hôpital de campagne)
- préparation relève Minuar 2 (Force de l'ONU décidée en mai...)
- MEP de structures administratives,
- fixation de la population : méfiance concernant la Minuar - peur des Tutsis- action persuasive déterminante par les militaires français._

22 août : départ de la force Turquoise conformément au mandat de l'ONU malgré les demandes de poursuite de la mission. Relève par les forces ONU. Le FPR rentre dans la zone deux mois après.

Bilan de Turquoise :

- N'a pas empêché le génocide mais y a mis fin (20.000 à 30.000 vies sauvées)
- Rétablissement des conditions de sécurité pour l'exercice de l'action humanitaire et participation déterminante de la force à cette action humanitaire (logistique).
- Bilan humanitaire : 3.700 évacuations, 80.000 intervention sanitaire, 20.000 vaccinations, 20.000 dépouilles ensevelies, soutien logistique (transport aérien et terrestre, épuration d'eau...)
- *Limitation de l'exode des populations et fixation de 3 millions de personnes au Rwanda*
- Action positive saluée par l'ensemble de la communauté internationale, l'ONU (demande à la France de la prolongation du mandat...) et par les nombreux observateurs sur le terrain.

3 - APRÈS 1994 , L'OPÉRATION TURQUOISE REVIENT DANS L'ACTUALITÉ :

- Situation au Rwanda : Le FPR (Tutsis du Gal Kagamé) est au pouvoir à Kigali depuis 1994.

Entre 1996 et 2002 : le Rwanda et l'Ouganda envahissent le Zaïre sous le prétexte de la menace des réfugiés hutus ; trois millions de victimes, exactions, pillage des richesses minières (coltan..)

- En 2004, des articles et des livres mettent en cause la France et l'action de l'armée française.

- En 2005 : six plaintes de citoyens rwandais au TPA contre les soldats de Turquoise pour: « complicité de génocide, crime contre l'humanité ». (Hélicos, viols, assassinats...) Des campagnes de presse, des films des colloques, mettent en cause l'action de la France au Rwanda (complicité de génocide). Les militaires de Turquoise réagissent.

- En 2006 : création association France Turquoise (www.france-turquoise.com);

objet : défendre la mémoire et l'honneur de l'armée française et des militaires

ayant servi au Rwanda,
contribuer au rétablissement de la vérité. Contre attaquer en diffamation ultérieurement.

4 - ANALYSE DU COMMANDANT DE L'OPÉRATION :

- Les massacres et le génocide : une réalité indiscutable. Il y a eu un génocide en 1994. Les responsables doivent être punis.

Mais ce n'est pas parce que la justice française implique Kagame comme responsable du déclenchement de la violence et des massacres et qu'il lui est reproché d'avoir refusé tout cessez le feu, que cela exonère les autres. Les accusations de révisionnisme portées à l'encontre de ceux qui s'interrogent sur cette tragédie sont intolérables. Elles procèdent de méthodes staliniennes qui n'honorent pas ceux qui les mettent en œuvre et qui refusent d'inscrire ce drame dans l'histoire du Rwanda.

Je dirai aussi qu'il y a eu des Hutus courageux, j'en ai rencontré sur le terrain, qui se sont opposés aux massacres ou qui en ont eux même été victimes. Il n'est donc pas acceptable de qualifier globalement la population Hutu de « génocidaires » comme certains le font actuellement.

Comment ce drame a-t-il pu se produire ?

Analyse personnelle de ce que j'ai pu en percevoir sur le terrain : il y a eu une réaction de peur panique, venant du fond de leur histoire commune et procédant des antagonismes ethniques entre Hutus et Tutsis, attisée par les extrémistes hutus et leurs radios ainsi que par les actions de déstabilisation du FPR.

- L'action de la France : Elle est la seule à avoir eu le courage d'intervenir pour mettre fin aux massacres avec l'opération Turquoise.

- L'action de la communauté internationale : elle a été indigne et coupable en fermant les yeux sur le drame. On peut se demander pourquoi. En refusant d'agir et en retirant les forces de l'ONU certaines grandes puissances du Conseil de sécurité voulaient elles favoriser la prise du pouvoir par Kagamé ?

- Interrogations sur la stratégie de conquête du pouvoir par Kagamé :

- Kagamé était très réservé sur les accords d'Arusha qu'il ne pouvait pas refuser mais qui conduisaient pour lui à une impasse.

- malgré une armée Tutsi/FPR puissante et supérieure à celle des Hutus/ FAR il a attendu deux mois avant d'intervenir pour arrêter les massacres des Tutsi après le 6 avril.

- il a refusé tout cessez le feu malgré les demandes de l'ONU, des Hutus, des FAR, de la France et des organisations humanitaires alors qu'il était vainqueur, poussant à l'exode l'armée Hutu et un million de personnes au Zaïre avec des conséquences dramatiques qui perdurent encore aujourd'hui.

- étant moi-même intervenu auprès de Kagamé pour qu'il arrête sa progression alors que les FAR étaient vaincues, je me suis toujours interrogé sur son comportement : était ce une stratégie délibérée ? Ce que semblent confirmer l'enquête du juge Bruguière et les déclarations du Procureur Carla del Ponte . Pour quel motifs ? surpeuplement du Rwanda surtout avec le retour de la diaspora tutsie exilée ? Anticipation pour un

conquête ultérieure du Kivu historique ? Alibi pour une future intervention au Zaïre et le pillage des ressources minières ?

- il apparaît qu'aujourd'hui que le régime de Kigali emploie les méthodes éprouvées des régimes totalitaires : accusations spectaculaires mais infondées contre la France et son armée permettant de détourner l'attention, instrumentalisation de la justice et de l'information, tout en s'appuyant sur l'aspect émotionnel du génocide pour s'attirer la sympathie de l'opinion et de la communauté internationale.

Je constate que des associations telles que Avocats sans frontières, Reporters sans Frontières, la Ligue des droits de l'homme...mettent en cause le régime de Kigali pour ses atteintes aux libertés et aux droits de l'homme. On ne peut pas ignorer cet éclairage essentiel si on veut comprendre le pourquoi des accusations portées contre la France et contre Turquoise.

CONCLUSION

L'opération Turquoise est à l'honneur de la France et des pays africains qui l'ont accompagnée. Cette opération courageuse a été exécutée de manière exemplaire dans des conditions très difficiles par des soldats qui ont montré une compétence, un sang froid et une générosité humaine exceptionnels.

Le bilan positif de cette opération a été salué par l'ensemble de la communauté internationale. Les très nombreux observateurs présents sur le terrain n'ont, à l'époque, relevé aucune faute de comportements des militaires français, soulignant, au contraire la qualité de leur action. Les accusations, dont ces soldats sont aujourd'hui l'objet, sont indignes, injustes et, je le redis, sans fondements.

Il y a eu génocide et massacres au Rwanda, c'est incontestable. Le problème est d'en comprendre les enchaînements et les responsabilités.

S'il est fait une lecture univoque ou tronquée de ce qui s'est passé il n'y aura aucune réconciliation possible dans ce pays.

TÉMOIGNAGE SUR L'OPÉRATION TURQUOISE

Colonel (er) Jacques HOGARD

**Commandant du Groupe sud de l'opération Turquoise au Rwanda
du 30 juin 1994 au 21 août 1994, auteur de « Les larmes de l'honneur »**

En 15 minutes, je ne reviendrai pas sur le déroulement de l'opération TURQUOISE à laquelle j'ai eu l'honneur et la fierté de participer comme chef du groupement sud durant l'été 1994 au Rwanda, dans ce pays-martyre qui sortait à peine d'une tragédie sans précédent, celle du génocide épouvantable qui venait de s'y dérouler à l'encontre de la communauté Tutsie mais aussi de nombreux Hutus - dans l'indifférence absolue de la communauté internationale et malgré les efforts de la France pour le faire cesser.

L'opération Turquoise est depuis 1994 l'objet d'attaques et de remises en cause inacceptables, que j'estime toutes dictées par des considérations d'ordre idéologique ou politique, visant à décrédibiliser la France et les pays africains qui y ont participé.

Devant ces attaques reprises jusqu'en France hélas par quelques individus et organisations aussi partisans que sectaires, tous forts de leurs certitudes en béton armé, j'ai décidé en octobre 2005, de livrer mon propre témoignage, celui d'un soldat qui avait été engagé sur le terrain, d'un soldat qui a fait ce qu'il a pu, dans le cadre espace-temps qui lui était fixé, à l'instar de ses chefs, de ses pairs ou de ses subordonnés, pour mettre un terme à l'horreur, c'est à dire aux massacres et règlements de compte de tous ordres, et ramener un peu d'ordre et de paix sur une parcelle de sol rwandais.

Je ne vais donc pas reprendre ici en si peu de temps ce que j'ai par ailleurs écrit dans ce petit livre, que beaucoup d'entre vous ont probablement lu.

Par ailleurs le Général Lafourcade qui a été le patron respecté de cette opération, vient de vous en faire la description, de vous en rappeler le contexte, le déroulement, les enjeux...

J'ai donc choisi délibérément, simplement – cela peut vous étonner – d'appeler votre attention sur « **l'après-Turquoise** »...

Ce que j'ai à dire est très important, car si tout le monde ne connaît pas ou mal l'histoire contemporaine rwandaise, tout le monde connaît en revanche le contexte actuel des relations franco-rwandaises et en particulier la mise en accusation systématique de notre pays par les autorités actuellement au pouvoir à Kigali, la recherche obsessionnelle de la culpabilité française dans les dramatiques événements de 1994 que l'on nomme avec raison de ce terme lourd de sens qu'est le mot « génocide ».

J'invite en effet les participants à ce colloque, en sortant de cette salle, à acheter en kiosque l'hebdomadaire « Valeurs Actuelles » qui paraît aujourd'hui...

Ils y trouveront l'illustration de ce que peut-être une partie de « l'après Turquoise » pour un officier parmi d'autres, qui plus de treize ans après, ne peut pas rompre avec ce passé, qui fait désormais partie intégrante de sa vie.

J'ai donc choisi de vous raconter une histoire qui me tient à cœur, une histoire qui m'empêche souvent de dormir la nuit. L'histoire de deux Rwandais, de deux « Justes » Rwandais, le Major Augustin Cyiza et le Sous-Préfet Théodore Munyangabe.

Lorsque j'ai écrit « les Larmes de l'Honneur », j'en ai dédiées les pages à ces deux hommes de bonne volonté, courageux, droits, généreux, qui en ce début d'été 1994 venaient non seulement de tenter de faire obstacle à leur niveau par tous les moyens au Génocide, au péril de leur liberté et de leur existence, mais en plus, de « surcroît », comme s'ils n'en avaient pas fait assez pour leur pays, acceptaient de m'aider à mener à bien ma mission de rétablissement de l'ordre et de sécurisation de mon secteur, celui de Cyangugu, en m'apportant leur connaissance du terrain et des populations et leurs compétences au sein du Comité Préfectoral Intérimaire que j'avais mis en place pour établir le lien indispensable entre les forces françaises de Turquoise et la population de la préfecture de Cyangugu.

Je dois leur rendre ici justice. Augustin Cyiza et Théodore Munyangabe m'ont aidé inlassablement, malgré les menaces que faisaient peser sur eux les responsables de l'ancien régime, ceux qui, partant en exil au Zaïre et souhaitant pratiquer la politique de la terre brûlée, ne supportaient pas que certains de leurs anciens subordonnés ou collègues n'obtempèrent pas à ces consignes et restent au Rwanda pour participer aux prémices de sa reconstruction...Nombreuses ont été les nuits pendant lesquelles les légionnaires français ont protégé Augustin Cyiza et Theodore Munyangabe des tentatives d'assassinat perpétrées par des Interhamwe s'infiltrant depuis le Zaïre tout proche...

Lorsque j'ai accueilli le 16 août 1994 à Cyangugu une délégation du nouveau Gouvernement constitué par le FPR à l'issue de sa victoire militaire, Augustin Cyiza et Théodore Munyangabe étaient les chevilles ouvrières de l'organisation et du bon déroulement de cette importante manifestation.

Pas moins de quatre Ministres, collègues de M. Kagamé (qui n'était encore alors officiellement que le « vice-président » du nouveau Rwanda mais qui en était déjà, la suite l'a montré, l'homme fort), étaient présents ce jour-là. Parmi ces quatre Ministres, Seth Sendashonga, alors ministre de l'intérieur, a depuis été assassiné le 16 mai 1998 à Nairobi par des agents de la sinistre DMI, les services secrets de M. Kagamé après qu'il ait entrepris de s'élever contre le totalitarisme du régime et de dénoncer notamment le recours systématique aux faux-témoins au TPIR, et Alphonse-Marie Nkubito, alors ministre de la Justice est mort d'un empoisonnement étrange et non élucidé le 13 février 1997 à Kigali...Lui-aussi était malheureusement devenu un opposant à ce régime dont il avait cru passionnément qu'il ramènerait la paix et la prospérité à son pays.

De ces quatre ministres nous avons la chance heureusement d'avoir aujourd'hui parmi nous Jean-Marie-Vianney Ndagijimana, alors ministre des affaires étrangères. Il est présent et intervenant à ce Colloque. Il vous dira lui-même son parcours.

Mais revenons à mes amis.

Augustin Cyiza est mort. C'est aujourd'hui une triste certitude. Après s'être rallié au nouveau régime FPR lors du départ des Français de Turquoise, parce qu'il en attendait un véritable travail de reconstruction et de réconciliation nationale, et après qu'il ait occupé de hautes fonctions dans la nouvelle Magistrature rwandaise (Vice-président de la Cour Suprême et président de la cour de cassation de 1995 à 1998), Augustin a payé de sa vie son attachement à la recherche de la vérité et aux libertés. Rapidement devenu très critique, à l'épreuve des faits, tant vis-à-vis de la partialité du

TPIR qui l'a profondément déçu, que des dérives totalitaires du régime instauré par le FPR, il est rapidement classé comme opposant. Mais sa dimension humaine et morale, sa popularité en font une véritable menace pour le régime de Kagamé, qui finit par le faire disparaître à Kigali pour l'assassiner le 23 avril 2004.

Parler de lui aujourd'hui, évoquer sa mémoire, apporter mon témoignage est pour moi un devoir.

Ainsi que l'ont écrit conjointement et fort justement André Guichaoua, Noël Twagiramungu et Claudine Vidal à son sujet : « **Participer à la conspiration du silence équivaudrait en cette période de mise au pas des dernières ONG de défense des droits de l'homme encore quelque peu indépendantes, à entériner la « disparition » d'un des plus éminents promoteurs de ce mouvement à la fin des années 80. Lui qui outre la fidélité à ses convictions, voulut demeurer un homme libre jusqu'au sacrifice** ».

Quant à **Théodore Munyangabe**, lorsque j'ai écrit les « Larmes de l'Honneur », je le croyais également mort.

Grace à Internet qui abolit les frontières, j'ai eu l'immense émotion il y a un an d'apprendre de la bouche même de ses enfants aujourd'hui réfugiés en Europe ce qu'il était advenu de leur père.

Voilà ce que j'ai écrit dans une note récente remise aux plus hautes autorités de mon pays :

« Ce haut fonctionnaire dont le comportement a été sans peur et sans reproche lors du génocide qui a ravagé ce pays d'avril à juin 1994, m'a aidé au péril de son existence, menacée par les extrémistes hutus, à rétablir l'ordre et la sécurité en préfecture de Cyangugu (Rwanda) durant la totalité de l'opération Turquoise (été 1994).

Après le départ des troupes françaises puis de celles de l'ONU, alors qu'il était le seul haut-fonctionnaire de la préfecture à n'avoir pas fui à l'étranger, Theodore Munyangabe s'est rallié au nouveau gouvernement rwandais, comptant sur sa volonté affichée de réconciliation et d'unité nationale.

En mars 1995, le nouveau régime, sous la pression de Paul Kagamé, l'homme fort qui ne se présentait encore que comme « vice-président », dévoile son vrai visage.

Massacres, enlèvements, déportations sont désormais le moyen le plus sûr de se débarrasser des opposants réels ou présumés.

Théodore Munyangabe, parce qu'il a été sous-préfet sous l'ancien régime, parce qu'il est Hutu, parce qu'il a travaillé avec les Français de l'opération Turquoise est scandaleusement arrêté et accusé de « génocide » et de « crimes contre l'humanité ».

Il s'agit de prouver qu'il est un « génocidaire », et passible comme tel de la peine de mort.

Au terme de 2 années d'« instruction », il est condamné à mort en 1997.

Mais il fait aussitôt appel et deux nouvelles années se passent pendant lesquelles sont réunis tous les témoignages, notamment de Tutsis rescapés du génocide, en particulier celui de Daniel Kamatali, responsable de la communauté tutsie du camp de réfugiés de Nyarushishi, qui l'innocentent de manière formelle et définitive de l'accusation de « génocide » et de « crimes contre l'humanité ».

En définitive, il est lavé de toute accusation et fait l'objet d'un non-lieu en 1999.

Mais il reste aux yeux du régime totalitaire instauré par le général Kagamé, suspect parce que Hutu et en tout cas coupable d'avoir été un acteur important auprès des Français de l'opération Turquoise.

Moins d'un mois après sa libération, et non sans avoir été remis sous surveillance armée, il est finalement jeté en prison à Cyangugu sans l'ombre d'un procès ou d'une procédure normale.

Il y est détenu depuis 8 ans, et victime de très fortes pressions morales et physiques pour qu'en échange de sa mise en liberté, il accuse à son tour les forces françaises de l'opération Turquoise des mêmes ignominies.

Ce que jusqu'à ce jour, pour son honneur, au prix de sa liberté et de son intégrité physique, et des pressions sur sa famille, il s'est toujours refusé à faire.

Il ne peut voir sa femme qu'au cours d'une entrevue mensuelle de 3 minutes !

Theodore Munyangabe est à bout, victime de violences physiques et de tortures morales.

Trois de ses enfants ont pu heureusement quitter à temps leur pays et rejoindre l'Europe. La dernière vient de se voir reconnaître le statut de réfugiée politique par le Royaume de Belgique. Ses autres enfants ont du à leur tour se résoudre à prendre le chemin de l'exil au début avril 2007 pour échapper à la menace d'un enlèvement et d'une détention arbitraire.

Je vous invite comme je vous le disais en introduction à lire le magnifique et bouleversant article paru à son sujet aujourd'hui même dans l'hebdomadaire Valeurs Actuelles.

Tout doit être fait pour sortir cet homme de l'étau totalitaire qui veut le broyer !

Voilà, en tout cas, ce qui peut constituer une partie des « blessures de l'après-Turquoise » pour un officier français parmi tant d'autres, fier de ce que son pays a fait au Rwanda pour lutter contre la barbarie et atténuer les souffrances des hommes, fiers de ses soldats qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes durant ce tragique été 1994 au pays des mille collines et des sept volcans.

En vérité, je souffre pour le Rwanda d'aujourd'hui, comme je souffre pour le Rwanda d'hier.

La lâcheté de la communauté internationale a permis que s'y déroule l'indescriptible, l'horreur de l'horreur. Et la même lâcheté permet que ce pays soit aujourd'hui enfoui sous une chape de plomb et de cendres. Avec la haine comme seul horizon. Et la bénédiction des nouveaux bien-pensants.

Henri WEILL, président de séance

Merci mon Colonel de ce témoignage plein d'émotion. Je retiendrai de votre témoignage un élément, c'est que dans une situation avec un tel déchaînement de violence, il y a toujours des individualités qui font preuve d'un certain don de soi, d'un certain sens de l'honneur et d'un certain sens de l'intérêt général. C'est ce que vous avez souligné.

Monsieur l'ambassadeur, vous avez une double tâche, celle de nous parler de votre parcours mais aussi de souligner les limites de l'engagement de la France durant ces quatre ans.

L'ACTION DE LA FRANCE AU RWANDA DE 1990 À 1994 : LES LIMITES DE L'ENGAGEMENT CONSTRUCTIF

Jean-Marie VIANNEY NDAGIJIMANA

Ancien ambassadeur et ancien ministre des Affaires étrangères du Rwanda

Vous m'avez demandé de parler de mon parcours pour la période concernée : j'ai été nommé ambassadeur en France en Septembre 1990, quelques semaines avant l'attaque du Front Patriotique Rwandais (FPR) contre le Rwanda. J'étais auparavant Ambassadeur en Ethiopie avec juridiction sur l'Ethiopie, le Soudan, représentant permanent auprès de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) et de la CEA (Commission des Nations Unies pour l'Afrique). Je suis arrivé en France fin Octobre 1990, c'est-à-dire un mois après l'attaque. C'est au moment où l'armée rwandaise venait de refouler les troupes du FPR vers la forêt, vers l'Ouganda d'où venait le mouvement rebelle.

C'est une étape charnière. J'arrive en France à un moment où mon pays est en guerre. J'y suis resté jusqu'à la fin de la guerre, c'est-à-dire jusqu'à la victoire du FPR. Dire que j'ai tout vu, dire "j'y étais" comme disent certains, alors qu'il n'y ont jamais mis les pieds, ce serait très prétentieux de ma part. Mais pour peu que je sois parvenu à faire mon travail comme mon devoir m'y obligeait par ailleurs, par amour pour mon pays, pour mon peuple, et aussi pour le pays dans lequel je représentais le mien, je peux aujourd'hui témoigner de certaines phases importantes sur lesquelles malheureusement il y a tant de mythes développés par les uns et par les autres ; tant de mensonges, même, proférés à l'encontre de certains acteurs du processus rwandais.

Autre élément important me concernant : en 1991, au moment où le Rwanda entrait dans le multipartisme et où j'avais le choix d'appartenir à un parti ou un autre, parmi les forces en présences au Rwanda, j'ai choisi d'adhérer au Mouvement Démocratique Républicain (MDR). L'adhésion à un parti politique n'était pas interdit aux diplomates, ni à qui que ce soit d'ailleurs. Ce fut sans doute une grosse erreur de permettre aux fonctionnaires de participer directement et ostensiblement à la vie politique en termes de partis. C'est une très grosse erreur qui nous a coûté très cher.

Revenons à l'action de la France au Rwanda. Au moment où j'arrive en France, je suis reçu par les services du Quai d'Orsay pour présenter la copie de mes lettres de créances, par le Ministère de la coopération, pour faire connaissance et ensuite par le Président François Mitterrand, accompagné de son Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Roland Dumas. Ce qui m'a frappé, c'est le langage tenu par le Président Mitterrand, par le message adressé par mon intermédiaire au Président Habyarimana. Le Président Mitterrand a dit, comme il savait le faire, sans vous regarder en face mais en vous regardant quand même : "dites à mon frère qu'il faut parler." Au départ, je ne comprenais pas le sens qu'il donnait à cette courte phrase. Il a ensuite insisté et répété deux ou trois fois : "il faut parler, il faut dire au Président Habyarimana qu'il est facile de savoir quand, comment, et par qui une guerre a commencé ; mais on ne peut jamais savoir ni comment ni quand elle se terminera. Donc il faut négocier avec vos frères," disait le Président Mitterrand.

Moi qui venais d'Ethiopie, qui entendais les différents phantasmes selon lesquels le Président Mitterrand était l'ami indéfectible et personnel du Président Habyarimana, j'ai d'abord été étonné. Mais je me suis ensuite rendu compte qu'il n'était pas question de relations d'amitié personnelles mais plutôt interétatiques. La France était un pays ami, qui

nous conseillait amicalement et qui avait raison de le faire, avec fermeté et on peut le dire, de façon claire.

"Il faut parler." A plusieurs reprises, j'ai assisté à des audiences présidentielles entre les deux Chefs d'Etat français et rwandais, à des rencontres entre le Président Habyarimana et le Chef d'État-major de l'Elysée, avec des conseillers de l'Elysée, avec certains hauts fonctionnaires ou certains Ministres. Jamais, contrairement à ce qu'affirment certains humanitaires, certains journalistes, la France n'a donné l'impression de conseiller la manière forte. En tous cas, pas à moi - et je m'en serais étonné -, et je l'aurais peut-être exprimé, parce que je n'étais pas nécessairement d'accord avec tout ce qui se passait au Rwanda. Jamais la France n'a conseillé la manière forte. Au contraire. Aujourd'hui, je m'étonne que certains veuillent faire passer l'idée que la France a aidé l'armée rwandaise de manière à tuer des tutsis ou des hutus de l'opposition appelés aussi des « Hutu modérés. C'est l'inverse qui s'est passé.

On peut aborder la question selon les différentes phases, selon les différentes étapes du processus Rwandais de 1990 à 1994.

Je divise cette période en trois ou quatre sous-périodes. La première période, c'est l'attaque, du 1^{er} jusqu'au 30 Octobre 1990. Jusqu'au début de l'année 1991, la guerre du Rwanda a tout d'une agression l'extérieure. Il faut le dire et c'est une réalité. Le gouvernement rwandais actuel fait d'ailleurs face à la même réalité : face à la menace des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), le régime rwandais ne cesse de répéter que la République Démocratique du Congo prépare une invasion extérieure contre son territoire en accusant Kabila de vouloir aider les FDR qui sont de Rwandais. Pourquoi cette vision ne serait pas valable pour 1990 ? Il y a eu en effet d'anciens ressortissants Rwandais qui venaient de passer trente ans en Ouganda ou ailleurs, qui appartenaient à l'armée Ougandaise, qui étaient les chefs de cette armée : le Général Rwigema a été le Chef d'Etat-Major adjoint de l'armée ougandaise, le Général Kagamé était le Chef des services de renseignement militaires, tous ceux qui étaient dans l'effectif de l'Etat-Major du FPR en 1990 appartenaient au haut commandement de l'armée ougandaise. Le Président Museveni ne l'a jamais nié. Il l'a au contraire avoué et reconnu publiquement. Alors qu'il était Président en exercice de l'OUA, il a promis de les désarmer et même de les poursuivre pour désertion. On ne poursuit pas pour désertion des ressortissants étrangers.

En l'occurrence, la France est donc intervenue au Rwanda au côté de certains autres pays, comme la Belgique et le Zaïre. Beaucoup de pays ont envoyé des armes, dont l'Egypte, et l'Afrique du Sud. Les Etats-Unis d'Amérique ont envoyé de l'argent à ce moment là pour aider le Rwanda à résister à une agression extérieure. Visiblement, objectivement, cette agression avait tous les signes d'une attaque menée de l'étranger contre un pays souverain, tout comme peu de temps avant, le Koweït venait d'être attaqué et agressé par l'Irak.

Après l'agression du Rwanda par cette force étrangère, qui s'est avérée être, par la suite, une force composée de Rwandais, la Belgique et le Zaïre ont retiré leurs troupes d'un commun accord avec le gouvernement rwandais. La France a maintenu sa présence pour plusieurs raisons.

- 1) Pour assurer la sécurité des étrangers et notamment des européens.
- 2) Pour aider le Rwanda à se réorganiser après cette attaque.
- 3) Pour former ses effectifs militaires.
- 4) Pour d'autres raisons qui relevaient de l'accord militaire entre les deux pays.

Deuxième étape : dès juin 1991, sur pression de la France et de certains autres pays, le Rwanda évolue vite vers le multipartisme.

Cette étape a fait l'objet d'un soutien très fort de la France. La France n'a pas cessé de faire pression sur le gouvernement Rwandais pour qu'il établisse le multipartisme et qu'il négocie la paix avec l'agresseur.

Troisième étape : en 1992, on ne le dit jamais assez, la France a été l'initiatrice des premières négociations secrètes de Paris. On n'en fait jamais état, mais j'y ai participé : trois rounds entre le FPR et nous, entre le Rwanda, l'Ouganda et en présence de Monsieur Cohen qui était Secrétaire d'Etat adjoint américain pour l'Afrique. C'est la France qui pilotait toutes ces opérations. Si on a décidé de continuer toutes les négociations à Arusha, c'est suite à une série de négociations préalables tenues à Paris. La France a fait comprendre qu'il serait souhaitable que les négociations se passent dans un pays africain. Le FPR et le Rwanda en étaient d'accord. On peut dire, là aussi que la France a eu un rôle très important.

La question des réfugiés a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part de la France. Au départ, lors des premières négociations, le FPR ne voulait pas qu'on l'inclue dans l'ordre du jour alors qu'il prétendait s'être battu pour rapatrier les réfugiés. En 1992 lorsqu'on a commencé les négociations, le FPR ne voulait pas en entendre parler. Ils disaient "nous on veut la démocratie, point. Les réfugiés, ce sont vos réfugiés, à vous de vous en occuper."

Un autre domaine d'intervention de la France, c'est le processus d'Arusha, tout le monde le sait. La France a été l'un des pays les plus actifs pour accompagner le processus d'Arusha. La France a, je pense, respecté ses engagements parce qu'aussitôt acquise la signature des accords de paix, la France a retiré ses troupes.

Quatrième phase : la mission Turquoise. Je l'ai vu fonctionner et j'ai eu des témoignages la concernant même si je n'étais pas en poste au moment de son lancement. Comme le colonel Jacques Hogard l'a dit, j'étais à Cyangugu au mois d'Août dans le cadre d'une tournée qu'effectuait le gouvernement Rwandais pour rassurer les populations des préfectures. Cyangugu est ma préfecture d'origine. Les personnes dont le colonel Jacques Hogard a parlé sont des amis, pour moi, ce ne sont pas des numéros. Augustin Cyiza est un frère, un grand ami. C'était... parce qu'il est mort. Je connaissais très bien le sous-préfet Théodore. Je connais Daniel Kamatali depuis mon enfance puisque c'était une star de football de notre préfecture.

Quand Daniel Kamatali est venu témoigner au nom des tutsis du camp de Nyarushishi, il n'était pas seul. J'ai rencontré certains de mes cousins, de mes cousines, Tutsis et Hutus car j'ai la chance d'avoir des cousins, des cousines, des oncles et des tantes Tutsis. Ces derniers m'ont dit que si la mission turquoise n'était pas arrivée, ils seraient tous morts. Ce n'est pas un témoignage en l'air. Des milliers d'autres civils rwandais, tutsi comme hutu, ont eu la vie sauve grâce à l'intervention de l'opération Turquoise. Le problème, c'est que récemment, lorsque le fameux collectif et le gouvernement Rwandais ont décidé d'attaquer la mission Turquoise, certains de mes parents proches ont été approchés pour qu'ils aillent témoigner contre la mission Turquoise. Cela a été très difficile pour eux de refuser les injonctions du gouvernement Rwandais. Ils m'avaient préalablement contacté à ce sujet et je leur ai conseillé de « ne pas trahir leur conscience ». Je leur ai fait comprendre que je serais obligé de dénoncer leur faux témoignage puisque ils m'avaient dit le contraire en 1994. Ils ont finalement trouvé les moyens de se soustraire à la délation qui se cache derrière les accusations contre la mission Turquoise. Aujourd'hui, ils ne sont pas bien vus au Rwanda, mais ils ont, au moins, gardé leur honneur.

Je ne peux pas finir sans rendre hommage aux soldats de Turquoise. Même si ils n'avaient sauvé que dix personnes, dix Tutsis ou dix Hutus, je rendrais quand même

hommage à ces soldats de l'honneur. Ce n'étaient pas des Rwandais. Ceux qui disent que Turquoise a fait "ceci ou cela" ou n'a pas fait "ceci ou cela", je souhaiterais qu'ils se demandent quel autre pays ou quelle autre puissance a fait autant ou mieux que la France pendant cette période douloureuse de notre Histoire. La France n'est pas le seul membre du conseil de sécurité des Nations Unies. Où étaient les Etats-Unis, le Royaume Uni, la Belgique ? Pourquoi la France était-elle seule au Rwanda, contrairement à d'autres puissances aujourd'hui promptes à demander des excuses publiques pour leur inaction coupable ?

Et si la France avait eu la même attitude que les Etats-Unis, la Belgique, la Grande Bretagne, l'Allemagne, la Chine, la Russie et les autres, que serait-il arrivé à toutes ces populations de Cyanguu, Kibuye, Gisenyi, de toutes ces populations Hutues et Tutsies qui fuyaient la zone du FPR ? On ne doit pas seulement parler des tutsis de la région, sachant que le FPR a massacré des dizaines de milliers de populations civiles innocentes, toutes ethnies confondues dans les zones qu'il "libérait". Que serait-il donc arrivé à toutes ces populations si Turquoise n'était pas intervenue ? D'après le rapport d'un expert américain qu'on ne peut pas soupçonner d'être anti-FPR, mandaté par les Nations Unies entre Juillet et Septembre 1994, le FPR a massacré sur une petite superficie du Rwanda, plus de 30 000 civils, Hutus et Tutsis confondus, mais surtout Hutus. Que serait il arrivé aux rescapés de Nyarushishi, Biseseo, Nyamasheke, Kibuye, Gisenyi et d'autres régions ? Est-ce qu'on doit en arriver à regretter que ces Tutsis et ces Hutus de la zone Turquoise aient échappé aux massacreurs ? Je ne pense pas. Il faut donc rendre hommage à l'action de la France et des seuls pays africains qui sont intervenus au sein de l'Opération Turquoise. J'étais membre du gouvernement de Juillet à Octobre 1994, je n'ai jamais entendu de plaintes du gouvernement rwandais de l'époque contre l'action de la mission Turquoise. J'étais en contact presque quotidien avec Monsieur Shaharyar Kahn qui était le patron de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR) et il se félicitait tout le temps de l'action que la France menait dans la zone de sécurité.

D'où vient-il aujourd'hui que tout cela soit remis en cause, que le gouvernement Rwandais donne l'impression que le peuple Rwandais est un peuple ingrat ? Ce qui n'est pas vrai, parce que je pense que ce gouvernement ne représente pas du tout notre peuple. C'est aussi pour moi l'occasion de dire au Général Jean Lafourcade et au colonel Jacques Hogard, qu'ils ne doivent pas souffrir des anathèmes actuels. Ce n'est pas le peuple Rwandais qui met en cause votre action. Non ! Le peuple Rwandais vous sait gré de ce que vous avez fait. En revanche, c'est Paul Kagamé qui instrumentalise sa politique anti française pour tenter d'échapper aux poursuites judiciaires rendues possibles grâce au rapport du juge Bruguière l'accusant d'avoir organisé l'attentat terroriste contre le président Juvénal Habyarimana.

LE RÔLE DE LA FRANCE AU RWANDA ENTRE 1990 ET 1994

Xavier de VILLEPIN

Sénateur honoraire, ancien président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat

Etant président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat, je me suis rendu au Rwanda, durant l'été 1994, avec mon collègue Guy Penne. L'objet de notre mission était de rencontrer les troupes françaises sur place. Nous avons pu constater que dans la tragédie rwandaise la France avait exercé ses responsabilités avec honneur et efficacité.

Le Président Quilès ayant dirigé une mission d'information très complète et remarquable, en 1998 sur le sujet, je me contenterai d'évoquer seulement quelques aspects de la question.

A. ANALYSE DES FAITS

Le génocide perpétré d'avril à juillet 1994 est une des grandes tragédies du 20^{ème} siècle. Des centaines de milliers de personnes ont été assassinées parce qu'elles étaient tutsies. A nouveau, le monde connaissait une tentative d'extermination d'êtres humains en raison de leur naissance.

La France a mené avec le pays dirigé par le Président Habyarimana à partir de 1973 une politique de coopération destinée à favoriser le développement et la stabilité du pays et de la région des grands lacs.

Au début des années 1990, notre action s'est inscrite dans les orientations du discours de la Baule et visait comme contrepartie l'avancée du processus de démocratisation. Après le déclenchement des hostilités en octobre 1990, elle s'est efforcée de contribuer à l'élaboration d'une solution négociée entre le FPR (Front patriotique rwandais) et le gouvernement rwandais : rencontres à Paris en octobre 1991, janvier et juin 1992, qui ont permis le lancement des négociations d'Arusha. Parallèlement, la France a mené une action diplomatique au sein du Conseil de sécurité pour que soit mise en place une force internationale (création de la MINUAR : Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda- par la résolution 872 du 5 octobre 1993). L'attentat du 6 avril 1994 a mis fin à tout espoir de solution politique

L'aéroport de Kigali n'a été sécurisé par les troupes françaises qu'à partir du 9 avril dans le cadre de l'opération d'évacuation des ressortissants français et étrangers (Amaryllis) qui a pris fin le 13 avril.

Le contrôle de l'aéroport a été rendu nécessaire par le retrait de la MINUAR. Il n'a jamais eu pour objet d'empêcher une enquête. La France a demandé à l'ONU de diligenter une recherche sur les circonstances de l'attentat, confiée au Secrétariat général par le Conseil de sécurité.

La France a décidé volontairement et seule, un embargo sur les armes, le 8 mai 1994, alors que ce n'est que le 17 mai que les Nations Unies mettront sur place cet embargo (résolution 917).

Notre pays n'a absolument pas pratiqué une évacuation sélective des Rwandais de l'ambassade. L'ordre d'évacuation générale a été donné dès le 11 avril et concernait l'ensemble du personnel, sans distinction. Malheureusement, la plupart des dix-neuf membres du personnel tués lors du génocide l'ont été dans les tout premiers jours, avant même toute évacuation.

Devant l'impuissance de la communauté internationale, la France a proposé à l'ONU la mise à disposition de son propre contingent pour mettre en place avec sept pays africains une opération humanitaire placée sous mandat du Conseil de sécurité et limitée à quelques semaines. Les discussions ont pris du temps et l'opération "Turquoise" n'a été décidée que le 22 juin 1994. Elle a été la seule action humanitaire d'ampleur engagée pour tenter de sauver les populations menacées avec la mise en place d'une zone sûre. Elle a permis d'évacuer des milliers de personnes et de donner des secours et des soins à des centaines de milliers d'autres, déplacées.

L'opération "Turquoise" a strictement respecté son mandat. Limitée à deux mois, elle s'est achevée le 22 août 1994. Beaucoup de personnes mises en cause "présumées génocidaires" ont fui par le Nord, via Goma, sans passer par la zone humanitaire "Turquoise" (la longueur des frontières étant très importante).

B. LA POSITION DE LA FRANCE

La France a tenté avec détermination de mobiliser la communauté internationale pour mettre fin au drame rwandais. Le ministre français des Affaires étrangères fut le premier, le 15 mai 1994, à qualifier le drame de génocide. Notre pays a été le seul à agir et à lancer l'opération "Turquoise", alors qu'après la crise somalienne et l'assassinat de dix "casques bleus" belges, la communauté internationale s'était résignée à l'inaction.

La mission d'information parlementaire, présidée par M. Quilès, a mené pendant neuf mois une enquête approfondie et a fait une critique serrée des mécanismes de ce drame. Elle a émis des recommandations qui ont été prises en compte.

La France coopère étroitement avec le TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda) dont elle a soutenu activement la création (résolution 955 du 8 novembre 1994). Outre la localisation et l'arrestation de personnes recherchées, nous avons procédé à l'audition d'officiels devant le tribunal et avons accédé à sa demande de juger en France des personnes soupçonnées de participation au génocide et résidant sur notre territoire.

Avant même la fin de l'opération "Turquoise", nous avons cherché à nouer des relations diplomatiques avec les nouvelles autorités.

Les décaissements de l'aide française se sont élevés, entre 1994 et 2000, à près de 7 millions d'euros par an (de plus, d'avril 1994 à juin 1995, la France a apporté une aide humanitaire d'urgence d'un montant de 14 millions d'euros).

Depuis 1994, la France a œuvré pour l'approfondissement de ses relations avec le Rwanda avec le souci de se tourner vers l'avenir.

Avant la rupture des relations diplomatiques, à l'initiative des autorités rwandaises en novembre 2006, nous avons donné des gages concrets de notre volonté d'aller de l'avant :

- soutien à la candidature et à l'élection de M. Kaberuka à la présidence de la Banque africaine de développement.
- accord d'annulation intégrale des dettes comme premier créancier bilatéral de 46 millions d'euros, signé à Kigali le 21 février 2006.
- le Rwanda faisait partie de la zone de solidarité prioritaire du ministère des Affaires étrangères.
- coopération en faveur du maintien de la paix en Afrique avec la participation de militaires rwandais au programme RECAMP (renforcement des capacités africaines au maintien de la paix).
- notre coopération civile était également active : les relations avec l'Agence française de développement devaient être relancées dans le domaine de la santé et deux autres projets étaient prévus pour les droits de l'Homme et la culture.

Le Rwanda a connu un génocide. Face à ce drame, la France, avec ses qualités et ses défauts, a tenté d'apporter sa contribution pour sauver les populations menacées puis aider au relèvement du Rwanda grâce à des représentants militaires et civils de grande qualité.

DÉBAT

Q - Stelio FARANDJIS, ancien secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie.

Je voudrais partir d'un fait très grave pour poser ma question. J'ai participé à la création d'un festival international francophone de théâtre qui se déroule à Limoge tous les ans. Lors d'une des sessions du festival, j'étais le seul, dans une salle de 300 personnes, à être triste, à enrager devant la thèse qui était défendue sur la responsabilité de la France dans le génocide Rwandais. Il y a même un orateur, africain, mais peu importe, qui a dit "si Mitterrand ou Balladur avaient dit un seul mot, le génocide aurait cessé." Et la salle d'applaudir.

A partir de ce fait dont j'ai été témoin, je peux vous dire qu'une large partie de l'intelligentsia Française, croit qu'il y a eu participation de la France, ou en tous cas un laisser-faire dans le génocide rwandais. Je crains qu'une partie de la jeunesse africaine soit contaminée par ce virus. Pour une fois, l'Histoire et l'honneur se rejoignent. Je souhaite que les responsables de notre pays, prennent une initiative pour organiser un débat avec tous les moyens d'information et tous les historiens possibles, sur ce drame, de manière à laver à la fois l'honneur de la France et son Histoire. Je demande par conséquent au Général Paris, qu'à l'issue de ce colloque, une initiative de grande ampleur soit prise de manière à ce que soit lavé l'honneur d'un pays !

R - Colonel ROBARDEY

Je voudrais vous remercier de ces paroles. L'officier français que je suis, engagé au Rwanda, et qui pendant trois ans a essayé d'empêcher les massacres, vous remercie de cette position. J'ai éprouvé le même sentiment que vous. Il faut remercier tous ceux qui ont élevé la voix. Ils ne sont pas très nombreux. Je salue Pierre Péan qui est l'artisan d'un certain retournement de situation dans ce pays où enfin on se préoccupe de ce qu'a fait réellement la France.

Je voudrais dire que la France était absente au moment du génocide en 1994. Il n'y avait pratiquement plus personne ; l'opération Noroît était pratiquement terminée. Il faudrait se demander pourquoi le FPR, à Arusha, a posé comme condition *sine qua non* que l'armée française quitte le Rwanda. Ma réponse est très simple : le FPR, qui utilisait le génocide dans sa stratégie de prise du pouvoir et qui voulait un génocide sans lequel il ne serait jamais parvenu au pouvoir, avait conscience que l'armée française était la seule à pouvoir stabiliser le pays, empêcher sa prise de pouvoir et le génocide. C'est pour cela que le FPR voulait que la France parte. C'est pour cela que les Américains ont bloqué toute intervention à l'ONU au cours du génocide de 1994. C'est pour cela que la France est retournée pratiquement toute seule avec ses amis Africains au Rwanda en Août 1994.

Jean-Marie VIANNEY NDAGIJIMANA :

Parlant de propagande et de manipulation, je ne sais pas si vous avez reçu cette dépêche qui est sortie ce matin, de Kigali, et qui qualifie ce colloque de "colloque négationniste". En tête des négationnistes, il cite mon nom en disant que je serais l'un des principaux animateurs des forces négationnistes en France. C'est extrêmement grave !

La question que Monsieur Farandjis a posée est vraiment pertinente à plusieurs égards. Chaque fois qu'on essaye de dire la vérité, on est négationniste, révisionniste. Est-ce que vous avez entendu un seul orateur ce matin qui ait tenté de nier le génocide ? Moi, je n'en ai pas entendu un seul. Je n'ai pas dit ce que je pense du génocide. Je parle souvent de "génocide rwandais" ou de "double génocide" si on veut. C'est pareil : le peuple Rwandais, entre Hutus et Tutsis. J'affirme qu'il y a eu un génocide Tutsis commis par une certaine catégorie de Hutus, extrémistes ou fous : c'était vraiment la folie

collective à ce moment là. Mais je dis aussi qu'il y a eu un génocide Hutu de toute la population des zones occupées par le FPR. C'est un génocide qui répond aux critères de la convention internationale sur les génocides. Je suis un ancien juriste. Je suis capable de comprendre les termes utilisés. Le FPR a bien commis un génocide. Au risque d'être accusé de révisionnisme et de négationnisme, j'affirme qu'il y a eu un génocide rwandais qui comprend deux génocides, et notamment un génocide contre les Hutus commis par le FPR.

Je tenais à vous informer de cette dépêche qui vous qualifie tous ici de négationnistes, rédigée par un membre de l'association "Survie".

R - Xavier de VILLEPIN :

L'accusation de négationnisme est intolérable. C'est assimiler à la shoah et au nazisme. Ce n'est pas acceptable. Que le régime de Kigali instrumentalise ce fait pour qu'on ne parle pas d'autre chose que de la vérité officielle, passe encore. Mais que des journalistes français, des associations françaises, reprennent ces accusations de négationnisme, ce n'est pas acceptable.

Q - Christiane GRANGE, Amnesty International :

Monsieur l'Ambassadeur, vous nous aviez reçus lorsque nous menions une campagne contre les disparitions en 1994 et je me souviens très bien de vous. En 1994, j'ai reçu Monsieur Kubito qui avait fuit les massacres, et qui nous a expliqué ce qui s'était passé. Malheureusement, il est mort quelques temps après. En 1998, j'ai assisté à toutes les audiences publiques de la Mission parlementaire et un groupe d'Amnesty avait été auditionné.

J'ai été sensible, Monsieur Hogard à ce que vous avez dit à propos d'Augustin Cizat. Tous nos membres ont écrit au gouvernement Kagamé pour qu'on nous dise où il était, où a-t-il été enterré, emprisonné, et nous n'avons jamais eu de réponse. Je suis donc très émue par ce que vous avez dit.

Vous avez dit, Monsieur Quilès que « Avocats Sans Frontière », « Reporter Sans Frontière » avaient eu beaucoup de rapports. Amnesty détient beaucoup de documents sur le gouvernement rwandais actuel qui viole les droits de l'Homme tous les jours. Des journalistes sont emprisonnés sans arrêt, un militant des droits de l'Homme, Monsieur Biyuma a été emprisonné parce qu'il avait accusé un juge d'avoir violé une personne et c'est ce même juge qui l'a condamné à 19 ans de prison.

Pourquoi en 1994, l'ambassade de France n'a pas fait partir le personnel Tutsis du Centre culturel ?

Des procès de présumés génocidaires traînent depuis 1995, alors pourquoi cela va si lentement ?

Monsieur Robardey : L'attentat a eu lieu en soirée et les massacres ont commencé en fin de nuit. Amarylis est arrivé plus tard. Il y avait, à ce moment là, au Rwanda une douzaine de militaires français, des assistants techniques, qui n'avaient pas les mêmes moyens d'intervention que la MINUAR. La France n'avait pas les moyens d'intervenir suffisamment tôt et suffisamment vite parce qu'elle était partie après les accords d'Arusha. Depuis décembre 1993, il n'y avait pratiquement plus personne. Le temps qu'Amarylis arrive, malheureusement, la quasi-totalité des collaborateurs du Centre culturel de l'Ambassade de France avaient été massacrés. C'était à la MINUAR de maintenir l'ordre. Voilà une question qu'il faut poser au Général Dallaire.

Q - Robin PHILPOT :

J'arrive de Montréal. Ma question s'adresse au Général Lafourcade. Il se dit énormément de chose à propos de la France. Est-ce qu'il n'a jamais été question que la force Turquoise soit mise sous le commandement de l'ONU ? Pourquoi cela n'a pas été fait ? Quelles ont été les relations entre vous et le commandement de la MINUAR ? Le Général Dallaire témoigne un peu partout dans des procès et dit des choses monstrueuses à votre sujet.

R - Général LAFOURCADE :

Je n'ai pas les informations du point de vue des discussions diplomatiques s'agissant du renforcement de la MINUAR. Ce que vous soulevez me paraît peu probable parce que la MINUAR a été réduite par le Conseil de Sécurité qui lui a retiré plus de 2000 hommes. A ce moment là, je ne vois pas comment la France aurait renforcé la MINUAR. En revanche, l'intervention proposée par la France était forcément multinationale. La France entendait commander cette opération pour des raisons d'efficacité et de sécurité.

Il est évident que je ne m'étendrai pas sur le compte du Général Dallaire. En résumé, le Général Dallaire est un Général de salon. Mes rapports avec lui ont été nécessaires puisqu'il fallait que je coopère avec la force de l'ONU. J'ai très bien coopéré avec le représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Kahn. En revanche, avec le Général Dallaire, on a tout de suite relevé sa partialité dans le conflit : il était pro FPR. C'est clair. On a réussi vaille que vaille à régler nos problèmes. Mais comme j'avais suffisamment de liberté d'initiatives et une mission claire, le Général Dallaire ne m'a pas gêné. On a mis en place nos dispositifs et une coopération pour les limites de la zone en particulier.

Il y a eu, sachez-le quand même, une remarque diplomatique de la France pour soulever la question de sa partialité sur le terrain.

Q - Célestin CABANA :

Je suis l'ex-Secrétaire d'Etat Rwandais à la planification économique. Je connais ce pouvoir puisque j'ai travaillé avec lui au moins une dizaine d'années. J'ai aussi vécu à Kiboullé aux mois de Juin, Juillet et Août ; je connais aussi l'opération Turquoise et j'ai même participé à certaines de ses actions.

Eut égard à tout ce qu'à fait la France pour le Rwanda après 1994, et tout ce qui est fait actuellement, pensez-vous qu'il sera possible de normaliser les relations avec le pouvoir FPR ? Quelles sont les vraies causes de la diabolisation de la France par le pouvoir à Kigali ?

En discutant avec les autorités de Kigali, il m'a semblé que l'une des raisons de la discorde entre la France et le Rwanda, est que l'opération Turquoise a permis de sauver des milliers de gens. Quel était l'objectif du FPR ? Si Turquoise n'avait pas été là, où seraient allés les millions de Hutus et de Tutsis qui étaient regroupés à Cyangugu, à Kiboullé ? Est-ce qu'ils n'auraient pas tout simplement été jetés dans le lac, discrètement, sans qu'il y ait les cris des médias, sans qu'il soit nécessaire de bombarder les camps au Congo, de détruire Kibeo, d'emprisonner des gens, de mener des enquêtes ? Je me pose cette question. Je me demande si ce n'est pas ce que cherche à faire maintenant le Président. J'ai demandé en 2004 à un officiel français si les efforts de normalisation allaient aboutir, c'était avant la fermeture de l'ambassade.

R - Paul QUILES :

Je voudrais vous dire, par rapport à certains témoignages, à la fois mon émotion et mon inquiétude. Emotion, parce que ceux qui parlent, évoquent un vécu fort qu'ils souhaitent transmettre et qui a souvent été déformé dans les jugements que l'on a lu et entendu.

Mon inquiétude, c'est que si l'on n'écrit pas l'Histoire au lieu de la re-écrire, on ne débouchera pas sur ce que vous avez appelé, Monsieur, la "normalisation", sur une

reprise normale de relations d'Etat à Etat. "Ecrire l'Histoire", c'est ne pas se limiter à telle ou telle période, à tel ou tel événement. Il faut aller plus loin. Il faut savoir comment du fait de l'histoire du Rwanda, de l'Histoire de la colonisation belge, de l'histoire de l'arrivée de la France à un moment donné, il faut savoir comment est arrivé un pouvoir extrémiste et, au sein de ce pouvoir et de cette majorité, comment sont arrivés des groupes plus que radicaux, des groupes d'émigrés en Ouganda qui ne rêvaient que de revenir au pays et qui avaient une stratégie. Il faut analyser cette stratégie. Il y a ce pouvoir, ensuite, dont le moins que l'on puisse dire, est qu'il ne ressemble pas beaucoup à la démocratie. Ce pouvoir aussi a une stratégie, une stratégie intérieure mais aussi une stratégie de conquête à l'extérieur du Rwanda.

Si on n'analyse pas l'ensemble de ces phénomènes, il n'y aura pas de normalisation, il n'y aura pas de reprise de relations avant bien longtemps, sauf à nier l'Histoire, à passer l'éponge sur toute une période et à le faire d'une façon qui ne serait pas digne au regard des victimes et au regard de la mémoire historique.

Je voudrais lancer cet appel pour la suite des débats et du colloque. Il faut bien regarder l'ensemble des problèmes. S'il y a des gens qui osent parler de la responsabilité de la France dans le génocide, ce qui est une ignominie qu'il faut dénoncer comme telle, c'est peut-être aussi parce qu'il faut reconnaître que la France a aussi commis des erreurs. C'est ce que nous avons fait ressortir dans le rapport. Cela n'a pas été facile. Il y a eu, à un moment donné, un engagement de la France, un engagement non pas militaire, mais un engagement politique au-delà de ce qu'il aurait fallu. La France avait un accord de défense, comme nous avons des accords de défense avec d'autres pays. Nous avions un accord de coopération. Il s'agissait de défendre un pays qui était attaqué de l'extérieur. Simplement, le Parlement n'était pas au courant, pas plus qu'il n'est au courant aujourd'hui. C'est ce qui ne va pas dans une démocratie et que j'évoquais tout à l'heure en rappelant que nos recommandations n'avaient pas toutes été suivies. Il n'est pas normal dans une démocratie que ce domaine réservé soit traité par un Président, aussi puissant et démocratique soit-il, et tout un groupe de personnes autour de lui.

Voilà une des sources du problème qui peut se reproduire demain ou qui se reproduit peut-être déjà en ce moment. Posons nous cette question, non pas pour nous couvrir de cendres, et proclamer que la France est responsable d'un génocide : ceci est inadmissible. Dans le même temps, on est plus crédible en disant qu'il y a eu des erreurs de commises. Il y a eu des erreurs dans la façon dont l'armée française s'est engagée au côté des Rwandais, non pas simplement pour résister à une attaque extérieure. On est peut-être allé trop loin. L'armée française avait ses ordres, ce n'est pas de sa faute. On peut dire cela sans pour autant accepter des accusations qui sont infondées.

On ne pourra rétablir des relations normales entre les pays, dans l'intérêt du Rwanda et de l'image de la France, sans cet équilibre dans le discours qui, je le reconnais, n'est pas facile à faire, exige beaucoup d'efforts, mais qui, à mon sens, est indispensable.

Q - Maxime BOUIN :

Je suis étudiant en Histoire et je voudrais proposer une comparaison et demander à tous ceux qui sont victimes de la diffamation de Kigali ce qu'ils en pensent.

Depuis que le mot négationnisme a été forgé par le grand historien Henri Rousseau à la fin des années 1980, il est devenu le symbole de l'abjection intellectuelle. Ce terme est employé par le pouvoir totalitaire de Kigali. C'est pratique, cela permet de faire oublier ses responsabilités dans le génocide des Rwandais Tutsis. Cela permet de faire oublier ses propres crimes, son pouvoir dictatorial. De même, au lendemain de la libération, les termes "nazi" ou "fasciste" sont devenus, à juste titre, les symboles de l'abjection politique et de l'horreur criminelle. Par qui ont-ils été instrumentalisés ? En grande partie par le communisme stalinien. C'était extrêmement pratique, aussi. Cela permettait de faire oublier le pacte germano-soviétique, les négociations du Parti Communiste Français avec les autorités allemandes, la fuite de Maurice Thorez à Moscou : une désertion passible de la peine de mort. Cela permettait de faire oublier le comportement ignoble de la direction du Parti Communiste contre de grands résistants communistes comme Georges Gaingoin. J'irais même plus loin. Est-ce que les formes les plus extrêmes du stalinisme ne comportaient pas un patriotisme de substitution ? Des gens qui n'arrivaient pas à aimer leur propre pays se reportaient sur cette Nation. Je pense aux propos de Maurice Thorez qui disait qu'il se sentait "vrai citoyen soviétique".

Si vous allez sur le site internet de "Survie Alsace", vous trouverez cet article superbe intitulé "Le Rwanda est-il le pays le plus moderne du monde ?" Est-ce qu'il n'y aurait pas une continuité idéologique, une proximité ? Madame Claudine Vidal, qui n'est pas spécialement une apologiste du gouvernement Français, avait comparé les méthodes de "Survie" à celles des staliniens après la libération.

Henri WEILL, président de séance :

Il y a eu un mouvement dans la salle, en ce qui me concerne, je soutiens tout à fait la même thèse que vous ; peut-être parce que je suis historien de la même période que vous.

R - Jean-Marie VIANNEY NDAGIJIMANA :

La réponse est évidente, je n'interviendrai pas sur la question. Je voudrais, sans remettre en cause ce que vient de dire très justement le Ministre Quilès, dire un mot sur ce qu'on appelle "les erreurs de la France". Peut-être qu'il y en a. Je n'étais pas du côté de la France, à l'époque. J'étais Ambassadeur du Rwanda. Je pense que certains milieux ont tendance et intérêt à aggraver cette affaire d'erreur de la France.

Lorsqu'on dit que la France a commis l'erreur de coopérer avec un gouvernement raciste à l'époque d'Habyarimana, je veux bien qu'on dise qu'il y avait des problèmes au Rwanda, et il y en avait. Il y a une partie de la population, pas seulement les Tutsis ou les personnes du Nord, qui ne se sentait pas à l'aise au Rwanda, qui était discriminée. Mais dire qu'il y avait, à la tête du Rwanda, un gouvernement qui ne méritait pas qu'on coopère avec lui, c'est justement tomber dans le piège de ceux qui veulent faire croire que le Rwanda était dirigé par une dictature sanguinaire. Le gouvernement d'Habyarimana a commis des crimes de sang entre 1973 et 1976. C'étaient des anciens dignitaires Hutus, ministres, députés, hauts fonctionnaires, qui étaient frappés en ce temps-là, pas des Tutsis. Un crime ne peut pas s'effacer comme ça. Les gens doivent l'assumer et le dénoncer. De 1973 à 1990, pour rester sur la période Habyarimana, je n'ai pas connaissance d'un citoyen Tutsis ayant été victime d'assassinat ou de meurtre pour des raisons politiques. Or, c'est l'idée qu'on veut véhiculer.

Habyarimana a pu commettre beaucoup d'erreurs, de crimes, mais dire que la France a commis l'erreur de coopérer avec ce pays, je pense que c'est contraire à l'esprit de l'Histoire, et à la réalité des faits. Ce n'est pas ce que Monsieur Quilès a dit. Certains

disent aujourd'hui que ce fut une erreur. En 1989, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, tous les pays importants du monde, à l'Organisation de l'Union Africaine (OUA) où j'étais représentant permanent, le Rwanda était cité comme un pays modèle, aussi bien en termes de stabilité qu'en termes de développement économique. Lisez les rapports de la Banque Mondiale. Peut-être que ces gens étaient tous aveugles. Cela m'étonnerait que tout le monde ait été aveugle à la veille du 1^{er} octobre 1990.

Il faut comme Monsieur le Ministre le propose, "écrire l'Histoire". Ceux qui s'occupent de re-écrire le font très bien.

Il y a une autre erreur qu'on soulève souvent et qui n'en est pas une, qui est un mensonge. La France se serait battu auprès des militaires Hutus ? Jamais ! J'ai assisté personnellement à plusieurs rencontres entre les militaires, entre l'état-major français du Président Mitterrand, le ministère de la Coopération et des dignitaires, des ministres rwandais où notre parti demandait des armes pour écraser le FPR. Quelqu'un avait même dit "pour les enterrer dans les tranchées". Nos partenaires français s'étonnaient chaque fois qu'on ait ce genre d'intentions. Ils disaient "attendez, vous nous demandez ce genre d'armes alors que vous êtes engagés dans des négociations de paix, ça veut dire que vous n'êtes pas sincères, ou quoi ?" A chaque fois, c'était "niet" ! Jusqu'à la dernière visite du Président Habyarimana, en Octobre 1993. Cette fois-là je n'étais pas dans la salle parce que le Président Habyarimana avait souhaité une rencontre à huis clos avec le Président Mitterrand, qui s'est quand même fait accompagner de ses conseillers et de ses ministres. J'ai eu le *feed-back* de ce qui s'est dit. C'était la même chose. Le Président Habyarimana se sentait menacé, et il avait raison puisque quelques mois plus tard il a été assassiné ; il demandait quelques armes, ne fussent que défensives. Cela, on ne le dit pas : la France a refusé. Certains anciens du gouvernement Habyarimana peuvent dire aussi de mauvaise foi que si la France avait concrétisé son aide jusqu'au bout, peut-être n'y aurait-il pas eu tout cela. Chaque partie du côté rwandais a tendance à vouloir la France pour elle seule. C'est ce que je vous dis. Ne vous étonnez pas que je cherche à vous avoir pour moi tout seul et que les autres cherchent à faire la même chose car la France est considérée comme un pays qui intervient pour les bonnes causes. C'est parce qu'on croit en la France qu'on fait appel à vous. Ca n'est pas par naïveté.

Je crois moins en la Belgique parce que la Belgique a abandonné le Rwanda pendant la période la plus dure de son Histoire. La Belgique est tombée dans un piège énorme. Elle a pris des positions qui ont contribué à détruire notre peuple par inaction, par un soutien inconditionnel au FPR. Je n'irai pas jusqu'à l'accuser d'avoir participé à l'assassinat du Président Habyarimana parce que je n'ai pas de preuve. Mais quand vous donnez l'impression de comprendre tout ce que quelqu'un fait, c'est un soutien, effectivement.

Q - Annie FAURE :

J'étais au Rwanda en 1994. J'ai recueilli les plaintes contre l'opération Turquoise. J'ai entendu ici des choses qui ne sont pas tout à fait ce que j'ai vu et entendu là-bas, mais la justice est en cours. Monsieur Robardey, il semble que vous fassiez commencer l'Histoire des horreurs au Rwanda en 1990. Je voudrais vous poser la question qui a été posée à Agathe Habyarimana à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides par le Président de séance. Avant 1990, n'y avait-il pas eu des discriminations contre les Tutsis qui auraient été autre chose qu'une discrimination qu'auraient vécu d'autres peuples là bas ? Monsieur Robardey et Monsieur l'Ambassadeur, est-ce que avant 1990, il y avait une discrimination contre les Tutsis, de quotas, une difficulté d'accéder à l'enseignement, est-ce que ça existait, est-ce que c'était dans les textes ?

R – Michel ROBARDEY :

L'expression "Pax Habyarimana" a pu choquer, c'est vrai. Monsieur l'Ambassadeur l'a dit et je le confirme. De 1974 à 1990, le Rwanda est un pays où il n'y avait pas d'exécutions extra-judiciaires, il n'y avait pas de massacres. Ceci étant dit, la population que j'appelle "minoritaire" - parce que je ne suis pas ethnologue et que je ne rentrerai pas dans le débat Hutus/Tutsis - n'avait pas accès à certaines fonctions comme l'armée rwandaise et l'administration qui étaient mono-ethniques, ce qui n'empêchait pas les Tutsis de prospérer, en particulier dans le monde économique et en particulier dans le monde des affaires, ce qui leur a permis de financer en grande partie l'armement du FPR. On ne peut pas dire que le Rwanda est un pays de lait et de miel dans tous les domaines. La représentante d'Amnesty International est là, je vous renvoie au rapport d'Amnesty International. Il me semble qu'Amnesty International a commencé ses premiers rapports sur le Rwanda avant 1973. Alors je voudrais vous demander, Madame, s'il ne serait pas possible de publier un ouvrage à partir de tous les rapports d'Amnesty International sur le Rwanda et comparer les périodes de 1973 à 1990 ? Ce serait très instructif.

Il n'y avait pas d'assassinat, il n'y avait pas de massacres. Il y avait des problèmes. C'est pour cela que j'ai été nommé. Le Président Habyarimana a fait un voyage officiel en France en avril 1990. J'étais en poste à la direction de la Gendarmerie à Paris où je faisais ma pénitence d'Etat-major comme font tous les officiers. J'en avais assez, cela faisait trois ans que j'étais là et je voulais partir. Le directeur du bureau des officiers m'a dit que le Rwanda demandait un officier de police judiciaire et j'ai dit "oui" dans les deux heures qui ont suivi. Je savais à peine où se trouvait le Rwanda. On m'a dit, à ce moment-là, que le problème du Rwanda, c'était que le système judiciaire n'était pas conforme aux droits de l'Homme. Il n'y avait pas suffisamment de juristes, la majorité des juges, des magistrats, n'étaient pas juristes. La mission était de construire un système de police judiciaire, à la demande d'Habyarimana, qui soit conforme aux droits de l'Homme et aux droits de la défense tels qu'on les conçoit aujourd'hui. J'ai accompli cette mission après un certain nombre de péripéties. Tout cela pour vous dire qu'Habyarimana était conscient des difficultés quant à l'exercice des droits les plus élémentaires. Il y avait des gens qui depuis des années étaient en prison sans avoir été entendus par un juge d'instruction. Ils n'étaient pas tous Tutsis. Il y avait Lisindé, le plus grand pourfendeur de Tutsis que la terre ait jamais porté. Ce serait intéressant de se pencher sur le sort de Lisindé qui s'est retrouvé en prison à Ruhengeri et qui ensuite a été récupéré par le FPR parce qu'ils avaient besoin de lui. Il y avait Kanyarengwe, le Président du FPR en 1993, il était le ministre de l'Intérieur qui avait mis en place le système dictatorial du Mouvement Révolutionnaire National pour la Démocratie et le Développement (MRND) en 1973 qui a procédé aux massacres dont parlait Monsieur l'Ambassadeur.

Il y avait un certain nombre d'injustices et de dispositions contraires au droit. Il n'y avait plus depuis 1973 de massacres et d'exécutions extrajudiciaires.

R - Jean-Marie VIANNEY NDAGIJIMANA :

S'agissant des discriminations des Tutsis pendant le régime Habyarimana, il faut remettre cette affirmation dans son contexte. Les discriminations n'étaient pas systématiques et légalisées. Tout au plus pouvait-on parler de discriminations positives ou négatives selon qui parle. En 1962, à l'indépendance du pays, l'administration rwandaise était supplétive à l'administration belge. Plus de 90 % des effectifs étaient Tutsis. Vous pouvez vérifier, personne n'a jamais dit le contraire. J'ai été Secrétaire Général de la fonction publique pendant quatre ans, j'avais les statistiques. Je ne trouvais d'ailleurs pas ça anormal puisque le Roi était Tutsis et que les Belges avaient tenu à mettre les choses au clair. Le Rwanda devait être dirigé par les Tutsis parce que les Hutus étaient des "incapables" *dixit* Monseigneur Classe, le représentant de la Belgique à l'époque.

Après l'indépendance, les choses devaient évoluer pour inclure toutes les composantes du Rwanda dans l'administration rwandaise. C'est ce qui s'est passé. Progressivement. On n'a pas chassé les fonctionnaires Tutsis. On a créé une nouvelle administration. Les Hutus n'allaient pas dans les bonnes écoles à l'époque. Il y avait dans la loi, des écoles réservées aux Tutsis.

Après l'indépendance, les choses ont changé. On dit que c'est une révolution populaire à dominante Hutue. Au fur et à mesure que les Hutus allaient comme leurs collègues à l'école, ils étaient naturellement injectés dans l'administration. Comme ils sont 85 % de la population, ils sont devenus majoritaires dans l'administration. Le système de quotas était exécration à bien des égards et des autorités Hutues en ont abusé, ont discriminé, mais il n'y avait pas de discrimination systématique anti-Tutsie.

L'autre affirmation qui ne tient pas debout, c'est celle de la France contre les Tutsis au Rwanda. Monsieur Martre, l'ambassadeur de France au Rwanda, a eu cette phrase devant la Commission parlementaire française : "Kagame ou Habyarimana, quelle importance ?" C'était ça, la politique de la France au Rwanda. Il faut que les Rwandais, Hutus ou Tutsis, le sachent. La France ne soutenait pas les Tutsis ou les Hutus, la France soutenait un pays stable dans la région pour que ses intérêts soient sauvegardés.

Q - Liliane NAIN :

Je suis étudiante en Licence de droit et sciences politiques à l'université Lyon II et je suis venue à ce colloque avec un groupe d'étudiants. Je voudrais remercier et saluer les intervenants qui ont rappelé le rôle de la France. Je voudrais rappeler que la France joue encore un rôle très important. On le voit dans le conflit au Kosovo. Les forces armées françaises sont les principales forces qui maintiennent la paix et la stabilité dans cette région difficile.

Je pense plutôt que cette diabolisation de la France, de l'opération Turquoise, dans ce conflit est instrumentalisée par les forces au pouvoir aujourd'hui pour légitimer en quelques sortes leur pouvoir.

Henri WEILL :

Vous êtes d'origine Kossovare ?

Liliane NAIN :

je suis Albanaise.

R - Paul QUILES :

Sur l'origine du conflit, Hutus/Tutsis, il faut dire des vérités dans un colloque comme celui-ci et ne pas parler la langue de bois. L'administration belge et en particulier les missions belges, ont joué les Tutsis qui étaient une minorité dans le pays, qu'ils admiraient, qu'ils mettaient en avant, contre les Hutus, qui, majoritaires dans le pays, avaient un ressentiment à l'égard de ce qu'ils considéraient comme une injustice.

Quand ils ont pu, "prendre leur revanche", ils ont pris leur revanche contre les Tutsis. Il y a eu cet affrontement qui était inscrit dans l'histoire du pays entre des majoritaires qui considéraient qu'ils étaient écartés du pouvoir et les Tutsis. Mais, il faut bien le dire, c'est qu'il y avait une discrimination de fait. Sur les cartes d'identité, on mettait "Hutu" ou Tutsi". C'était une réalité. Imaginez qu'en France on mette "Breton" ou "Marseillais". C'est quelque chose qui a joué dans cette accentuation des discriminations.

Q - Jacques BOURDILLON :

Je suis Ingénieur général des Ponts retraité et j'ai beaucoup travaillé en coopération en Afrique et au Maghreb. J'ai beaucoup lu sur le sujet du Rwanda, j'ai tenté de me faire une opinion.

Le représentant de l'ONU était un Camerounais qui s'appelait Booh-Booh dont les relations avec le Général Roméo Dallaire étaient très mauvaises. J'aurais voulu avoir des précisions sur ce point.

J'ai cru comprendre que Madame Carla Del Ponte s'était retirée du Tribunal pénal international parce qu'on lui interdisait d'enquêter sur la totalité de l'attentat du Falcon, est-ce que c'est vrai ?

Peut-on espérer à l'intérieur du Rwanda, une véritable démocratie entre Hutus et Tutsis ?

R - Général LAFOURCADE :

Je n'ai pas connu Monsieur Booh-Booh, mais j'ai lu son livre. On voit bien que les relations du représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU sont extrêmement difficiles avec le Général Dallaire. On en revient toujours à ce général dont il faut souligner l'incompétence dans ce dossier sur le Rwanda.

Je laisserai la parole au Colonel Hogard concernant Carla Del Ponte et la réécriture de l'Histoire. Il connaît bien le dossier.

La reprise des relations avec la France, et la paix dans ce pays, c'était ma conclusion tout à l'heure. Il n'y aura pas de paix et de réconciliation au Rwanda tant que la vérité, comme le dit le Président Quilès : l'Histoire, ne sera pas écrite, mise sur la table et admise par tous.

R – Xavier de VILLEPIN:

Je souhaite la reprise de cette relation. Ce que nous ont appris les guerres, c'est que le monde a complètement changé. Il ne faut pas laisser passer les années pour reprendre le cours de ces relations parce que l'Histoire, d'expérience avec mes cheveux blancs, je sais qu'il faut cinquante à soixante ans pour l'écrire. Vous avez tant d'opinions différentes. Il faut écouter les participants, ouvrir les archives, comprendre ce qu'il y avait dans la pensée des responsables. Cher Président, vous qui avez un rôle important dans ce domaine, vous savez qu'il faut beaucoup de temps et de patience.

R - Jean-Marie VIANNEY NDAGIJIMANA :

Sur la question de Carla Del Ponte, la réponse est oui. Au titre d'une association, nous sommes allés voir Carla Del Ponte avant qu'elle ne soit limogée. Je lui ai posé la question dans les termes qui viennent d'être énoncés : est-ce que oui ou non, quelqu'un vous empêche d'aller au terme de vos enquêtes. Madame Del Ponte m'a répondu "oui". Elle a dit avoir demandé les différents rapports de Nations Unies qui prouvent les différents crimes du FPR, sur l'attentat contre Habyarimana. Elle s'est retrouvée face à "un mur" ; c'est l'expression qu'elle a utilisée. Carla Del Ponte connaît la vérité, elle a des éléments. J'ai aussi rencontré des enquêteurs qui ont établi des faits. On les a empêchés de poursuivre leur travail.

Q - Henri WEIL : Qui ?

R - Jean-Marie VIANNEY NDAGIJIMANA :

Par exemple, s'agissant du rapport Gersony, Carla Del Ponte m'a dit avoir demandé que Robert Gersony se présente devant un procureur, pour parler de son rapport que j'ai lu. Monsieur Gersony me l'a remis en qualité de ministre des Affaires étrangères. Madame Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et le

gouvernement Américain ont dit qu'il n'était pas question que Robert Gersony vienne devant le procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

Q - Albert RUQUENTARE :

Je viens de Belgique. J'apporte une précision concernant les marques ethniques sur les cartes d'identités. Comme la Belgique était le pays de tutelle du Rwanda, pour pouvoir recenser la population, ils ont instauré la carte d'identité. Le Roi Tutsi qui était au pouvoir ne voulait pas que les Hutus aient accès à cette carte d'identité. C'est la monarchie qui a passé un compromis avec son tuteur de façon à ce qu'il y ait une différenciation entre Tutsis et Hutus. Cela s'est produit vers 1937.

Q - Grégoire TSEMANA :

Je travaille depuis huit ans sur l'histoire du Rwanda. Je suis en train d'écrire un livre à ce propos. La question de l'identité et des marques d'identité date de 1937. A cette époque, être Tutsi est une sorte de privilège. On ne pouvait pas participer au système clientéliste qui était la particularité du pays. Comme Tutsi, on n'avait pas à aller travailler pour les chefs, contrairement aux Hutus. La Belgique a demandé la suppression de ces marques ethniques et ce sont les dignitaires du pays qui ont refusé.

De nos jours, le pouvoir en place va distribuer de nouvelles cartes d'identité à puce. Pour ceux qui payeront 15 000 francs Rwandais, la carte comprendra notamment des informations d'ordre économique et social. Ce ne sera pas la même carte pour ceux qui payeront 500 francs Rwandais. Il n'y aura d'autres marques, notamment celle de "rescapé du génocide des Tutsis" parce que d'après le pouvoir en place, il n'y a pas de victime Hutue du génocide. Il y aura donc encore cette distinction.

C'est une façon d'exploiter les richesses du pays, de conforter les places politiques, au nom d'une minorité qui s'érige en représentante du peuple.

Q - Jean-Noël VINCENT :

Je suis historien. Le drame Rwandais se déroule aux limites des zones d'influence des zones anglophones et francophones. Quel est le rôle actuel des Américains et des Britanniques dans ce drame ?

Henri WEILL, président de séance :

Monsieur l'ambassadeur ? ... Je crois, Monsieur que vous avez posé une question qu'il ne fallait pas poser. *[rires]*

R - Jean-Marie VIANNEY NDAGIJIMANA :

Je vous remercie de cette question qui est, hum... limpide. Il faut en rester aux faits vérifiables. Cette opposition, ce conflit latent basé sur les zones linguistiques est réel. Il n'y a qu'en France où les gens sont quelque peu intimidés lorsqu'on parle de combattre les anglophones ou les anglo-saxons. De l'autre côté, c'est valorisé de mettre fin à l'influence française. C'est une guerre comme une autre.

En 1994, lorsque je suis arrivé au Rwanda, fin Juillet/début Août, dans la première semaine qui a suivi, j'ai vu affluer des hommes d'affaires, des chefs de grosses entreprises anglaises, américaines, avec des projets clés en main, manifestement préparés de longue date, des propositions concrètes de choses à faire au Rwanda. Il s'agissait de gens très politisés qui avaient pris fait et cause pour le FPR. J'ai notamment reçu des hommes d'affaire britanniques qui venaient, un mois après la victoire du FPR, proposer la nouvelle monnaie rwandaise. Ils savaient déjà que la monnaie allait être changée. Ça se passe début Août 1994. Général Motors était là, avec un projet d'implantation de centre montage de véhicules. Nous rendant à mis Octobre à New-York, c'était pareil. Ils étaient là avec des projets. Il est tout à fait vérifié que certains pays anglo-saxons ont tout fait

pour mettre la France dehors et prendre la place. Contrairement à ce qu'on croit, le Rwanda, n'est pas un petit pays. C'est un grand pays, stratégiquement parlant. Dans la géopolitique locale, le Rwanda est un pays clé, il faut que les Français le sachent.

Cette guerre linguistique elle a eu lieu, elle aura lieu. Allez au Zaïre, aujourd'hui, en République Démocratique du Congo (RDC), tout l'Est de la République Démocratique du Zaïre est occupé par des sociétés privées belges, anglaises, américaines qui contrôlent des zones et le gouvernement de Kinshasa ne peut rien faire parce que tout cela est géré directement à partir de Kigali et de Kampala.

Autre preuve : lorsque le FPR a pris le pouvoir, il a immédiatement changé l'appartenance linguistique du Rwanda. Le Rwanda est aujourd'hui d'abord un pays anglophone. Pourtant probablement à peine 2 % de la population parle anglais. Cela leur est égal. Si ça n'est pas une preuve que la langue compte, alors il n'y en aura pas d'autre.

Q - Djouma SGILINSHUTI :

Je suis un ancien journaliste d'information. L'opinion française est toujours tardive par rapport aux événements dans la région des grands lacs. Cela fait plus de quinze ans que les populations souffrent dans cette région, et à chaque fois, depuis 1990, le côté qui met la région à feu et à sang planifie et construit des stratégies pour prendre le pouvoir et le consolider. Ceux qui sont attaqués ne font que réagir. Ceux qui peuvent répondre le font tardivement.

Est-ce que la population rwandaise, qui souffre depuis 1990 aura enfin une action énergique des grandes puissances pour arrêter cette mascarade ? Des intérêts, il y en a, mais le peuple, lui n'a rien à voir, dans tout cela. Il n'a pas la direction démocratique dont il a besoins.

R - Henri WEILL :

Votre question comprend la réponse. Je crois que tout le monde peut y souscrire. Mais vous me donnez l'occasion d'évoquer un élément journalistique dont je voulais parler ce matin.

Dans le fonctionnement de la presse, qui joue un rôle important comme relais, il y a une règle extrêmement pesante qui s'appelle la règle du mort/kilomètre. Plus les victimes sont proches, plus l'affect prend le dessus, plus l'affaire est traitée par le monde journalistique. Les préoccupations des Français sont franco-françaises, et encore on raisonne en termes de régions et de proximité. C'est une règle extrêmement cruelle. Moi qui enseigne en école de journalisme, c'est un constat que je fais. Il y a énormément de régions du monde que la presse sous-estime ou ne traite pas parce que la valeur de l'être humain y est moindre que celle de ceux qui sont à dix kilomètres.

Q - Robert LE GASPASSON :

J'ai été Président d'un jumelage entre la ville du Bourget et celle de Mushubati et celle de Gitarama. Où en est l'accusation du juge Bruguière contre les 9 (*inaudible*)...

R - Henri WEILL :

... que j'évoquais tout à l'heure en introduction.

R – Michel ROBARDEY :

Le dossier est en cours, les mandats d'arrêts ont été lancés, le juge Bruguières a pris sa retraite et il a été remplacé par un autre juge. L'information se poursuit au rythme imprimé par ce nouveau juge. Les mandats d'arrêts qui ont été lancés ne sont qu'un élément parmi une information beaucoup plus lourde. Mais il y a un magistrat titulaire qui est chargé de conduire cette information.

Q – Général Maurice FAIVRE :

Je suis Vice-Président de la Commission française d'histoire militaire. Je suis frappé par l'utilisation idéologique de la désinformation médiatique dans le domaine de la recherche historique. On a parlé toute cette matinée du Rwanda, mais j'en vois beaucoup d'autres exemples : la repentance qui est demandée à la France dans l'affaire d'Algérie, la façon dont est manipulée l'histoire de Che Guevara, etcetera. C'est un phénomène qui remonte loin. Je rappelle que le mot "désinformation" a été inventé par le KGB. C'est un phénomène récent. Il y a une utilisation scientifique de la désinformation. Le phénomène est répandu. Je regrette que certains auteurs français prennent ce parti comme dans l'affaire d'Algérie avec messieurs Patrick Rotman et Bernard-Henri Levy.

Q - Annie FAURE :

Vous avez dit tout à l'heure que il y avait un génocide des Tutsis mais qu'il y avait aussi un génocide des Hutus. Vous avez une formation de juriste. Ne croyez-vous pas que l'affirmation qu'il y a eu deux génocides peut-être considérée comme une négation de génocide. Il me semble que le génocide des Tutsis a été reconnu par le Tribunal Pénal International [*protestations dans la salle*] parler de deux génocides, ce manque de précaution m'étonne de la part d'un juriste comme vous.

R - Jean-Marie VIANNEY NDAGIJIMANA :

Je vous remercie de la question, Madame, elle me donne l'occasion de parler vrai. Tout à l'heure, je vous ai dit que j'avais des cousins Tutsis, des cousins Hutus, des oncles, des tantes, des neveux, de nièces Hutus et Tutsis. Dans ma famille Tustie, j'ai vu des dizaines d'oncles, de tantes, partir... tuées par des Hutus devenus fous qui voulaient faire disparaître ma famille. Et je ne parle pas des milliers d'autres familles qui ont subi le même sort. Du côté Hutus, lorsque le FPR est arrivé, la même chose s'est produite et cela s'est fait partout dans le pays. Quand je parle de massacre, il n'est pas question d'oiseaux, mais de tuer des êtres humains.

Que répondre aux Hutus de Byumba, Ruhengeri, Cyangugu, Gitarama et partout qui ont vu les membres de leur famille massacrés systématiquement, sélectivement, de façon professionnelle par le FPR ? Depuis 1990, en tant que juriste et en tant qu'être humain, je dis que c'est un génocide.

L'article 2 de la Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide dispose que "Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

(a) Meurtre de membres du groupe;

(b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;

- (c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- (d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- (e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe."

On ne parle pas de nombre. Il y a au moins trois éléments qui concernent les êtres humains de mon pays qu'ils s'appellent Hutus ou Tutsis. Pour moi qui suis juriste spécialiste en droit pénal international, ce qu'a fait le FPR, peut être assimilé à des actes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre. Je ne peux pas dire d'un côté que les Tutsis de ma famille qui ont été assassinés sélectivement, systématiquement, massivement, par des Hutus, c'est un génocide, et penser que les autres, les paysans Hutus de ma famille qui ont été assassinés dans les mêmes conditions, c'est juste un exercice ou un accident. Comme Rwandais ayant vécu ces événements-là, ce n'est pas possible. Ne serait-ce que pour le respect de nos morts, il serait souhaitable que nos amis ou ceux qui ont d'autres idées, mettent les choses dans le bon contexte. Lorsqu'on a été intoxiqué par un seul belligérant depuis 1994, il faut beaucoup d'empathie pour accepter le fait que nous ne sommes pas nécessairement des menteurs.

Je vous remercie.

Deuxième table ronde :

**LA PERCEPTION DES ÉVÈNEMENTS
ET LES LEÇONS À EN TIRER**

**Présidente de séance : Raphaëlle DUFOUR,
Présidente de l'ONG « Dignité internationale »**

Nous nous réunissons cette après midi pour la seconde partie de notre colloque.

Je m'efforcerai de présider cette table ronde comme cela a été fait ce matin, en permettant à chacun d'exprimer son point de vue, dans le temps qui lui est imparti, afin d'éclairer du mieux possible les tragiques événements qui ont déchiré le Rwanda et durant lesquels la France est intervenue, ce qui fait également débat.

Paul QUILES nous a engagés ce matin à écrire l'Histoire et il a raison. Avant d'être interprétation, l'Histoire est une succession de faits dont la chronologie et les interactions sont essentielles à la lecture qui en sera faite. Cette lecture positive ou négative influera longtemps sur les rapports entre les Rwandais, mais également sur ceux de la France et du Rwanda.

Sans doute ne pouvons-nous faire abstraction des conséquences de la colonisation période durant laquelle les alliances se sont construites au fil d'intérêts somme toute assez éloignés de ceux de la population de ce petit pays dont on a pu dire qu'un doigt posé sur la carte de l'Afrique le ferait disparaître.

Comment un peuple en vient-il à produire son propre génocide, je parle ici de ce qui est pour moi le peuple rwandais, puisqu'il nous a été dit ce matin que nombre de familles se comportent de Tutsis mais aussi de Hutus.

Génocide, double génocide ? Ces mots contiennent tant d'horreurs qu'ils me conduisent à poser la question première que chacun d'entre nous se pose : Comment est ce possible ? Quels sont les mécanismes qui engendrent le processus ? La France aurait-elle pu agir différemment ?

Enfin Mesdames et Messieurs, les Tutsis et les Hutus vont devoir réapprendre à vivre ensemble, comment faire, quel est le chemin ?

C'est à ces questions que nos intervenants vont apporter leurs réponses.

QUESTIONS IMPERTINENTES À PROPOS DU DRAME DU RWANDA

Jacques GERARD

Membre honoraire du Conseil économique et social

Note liminaire

Que l'on me comprenne bien ! Avec cette cinquantaine de « questions impertinentes », il ne s'agit nullement pour moi de mettre en cause le comportement sur le terrain des troupes françaises ou onusiennes dont – sauf quelques exceptions limitées décrites par ailleurs et qui ne concernent nullement la France –, le comportement a généralement été parfaitement exemplaire. **Mais bien de rechercher pourquoi elles n'ont pas reçu, au moment où il le fallait, parfois les moyens et plus souvent les instructions qui leur auraient permis de mettre fin au drame rwandais avant qu'il n'atteigne l'intolérable.**

Introduction

L'introduction du rapport du 15 décembre 1999 de la Commission indépendante d'enquête sur les actions de l'organisation des Nations-Unies lors du génocide de 1994 au Rwanda s'interroge sur le rôle de la communauté internationale dans cet insupportable conflit : « *Outre qu'elle n'a pas empêché le génocide, la communauté internationale n'a pas fait cesser la tuerie une fois qu'elle a commencé...* »

Il ajoute ceci : « *Il importe aussi que cette admission [celle de ses « défaillances »] s'accompagne... de la volonté résolue de faire en sorte que des catastrophes telles que le génocide au Rwanda ne se produisent jamais plus, où que ce soit.* »

Ce rapport reconnaît que la communauté internationale n'a pas su apprécier convenablement les ressorts de ce conflit et les ambitions réelles de ses différents acteurs, qu'elle n'a pas su mobiliser les ressources et l'engagement politique nécessaires, qu'elle a commis de graves erreurs dans la mobilisation et l'affectation des moyens pour y faire face.

A l'analyse de ce rapport, mais aussi de celui de 2000 de l'OUA ainsi que du rapport parlementaire français de 1998 et des débats sénatoriaux belges de décembre 1997, permettez-moi de vous soumettre, selon un ordre à peu près chronologique, quelques questions que d'aucuns jugeront impertinentes et qui concernent la plupart des acteurs de cette crise majeure dans l'histoire de l'humanité. Si certaines d'entre-elles ont pu être clarifiées depuis la publication de ces rapports, qu'on veuille bien les ignorer.

Pour les autres, si des réponses satisfaisantes leur étaient données – et en particulier à celles qui visent à tirer des leçons pour l'avenir - je veux alors bien croire que, oui, il serait possible que de telles atrocités ne se reproduisent plus jamais !

Questions

1) D'une manière générale : pourquoi le passé n'a-t-il pas éclairé la lecture que faisaient les autorités françaises, belges et onusiennes des événements de 1990 à 1994^{3 4 5 6 7 8 ?}

2) *Invasion FPR en octobre 90* : pourquoi la présence de deux compagnies françaises venues protéger nos compatriotes en les regroupant sur la capitale, suffit-elle à stopper cette invasion alors que, plus tard, plusieurs bataillons ne mettront pas fin aux meurtres délibérés^{9 10 ?}

3) Pourquoi aucun rapport ne parle-t-il d'un document antérieur à 1991 qui expliquait la genèse de la montée de l'opposition des uns contre les autres depuis la

³ (Rapport F) Audition de M. Jean-Pierre CHRÉTIEN - Directeur de recherche au CNRS - (séance du 7 avril 1998) « De nombreuses citations révèlent cet état d'esprit : celle de Grégoire Kayibanda, leader de cette révolution, disant en 1959 qu'il fallait " *restituer le pays à ses propriétaires, les Bahutu* " ; celle du Parmehutu en 1960 déclarant que " *le Rwanda est le pays des Bahutu (Bantu) et de tous ceux, blancs ou noirs, tutsis, européens ou d'autres provenances, qui se débarrasseront des visées féodo-colonialistes* " et invitant les Tutsis ne partageant pas cette conception des choses à " *retourner en Abyssinie* " ; celle, en 1957, du Manifeste des Bahutu affirmant " *quant aux métissages ou mutations de Bahutu en hamites, la statistique, une généalogie bien établie et peut-être aussi les médecins peuvent seuls donner des précisions objectives* ". Sous le discours démocratique, la priorité des identités ethniques, dûment fichées sur les cartes d'identité, était imposée à tout prix : la démocratie était travestie en un majoritarisme ethnique. La propagande du Parmehutu, parti unique qui deviendra en 1973 le MRND reste inchangée. En juillet 1972, " *Ingingo z'ingenzi mu mateka y'Urwanda* " catéchisme du Parmehutu affirme : " *la domination tutsie est à l'origine de tous les maux dont les Hutus ont souffert depuis la création du monde* ". En octobre 1995 à Yaoundé, le Colonel Bagosora écrit : " *les Tutsis resteront des émigrés nilotiques naturalisés* ". Cette discrimination officielle, " *ce racisme de bon aloi* ", comme l'appelle Marie-France Cros de *La Libre Belgique*, baigne dans un sentiment de bonne conscience et se trouve légitimé à la fois par un discours social et démocratique et par l'Eglise. »

⁴ (Rapport F) « C'est dans ce contexte que fut créé en mai 1990 le périodique *Kangura*, financé par l'Akazu, chargé de diffuser la bonne parole raciste et que fut lancée en avril/juillet 1993 la radio " *libre* " des Mille Collines, RTLMC, sous l'autorité de Ferdinand Nahimana, extrémiste écarté de l'Office rwandais d'information (ORINFOR) par l'opposition pour son incitation aux pogroms dans le Bugesera. La réaction extrémiste prit également la forme d'un parti hutu créé en mars 1992, la CDR, qui, très proche du pouvoir en réalité, tendit à donner une image modérée au MRND et au Président Habyarimana. »

⁵ (Rapport F) Audition de M. Georges MARTRES - Ambassadeur au Rwanda (1989-1993) - (séance du 22 avril 1998). « *Le 3 octobre 1990, le Ministre des Affaires étrangères du Rwanda a sollicité auprès de M. Jean-Christophe Mitterrand et de M. Jacques Pelletier, Ministre de la Coopération, l'appui de la France contre l'invasion conduite par le FPR qui avait atteint à ce moment Rwamagana, à une soixantaine de kilomètres de Kigali.* »

⁶ (Rapport F) « L'Ambassadeur de France à Kigali, Georges Martres... adresse, le 15 octobre 1990, au Quai d'Orsay et au Chef d'état-major particulier du Président de la République, l'amiral Jacques Lanxade, le télégramme suivant : " *la population rwandaise d'origine tutsie pense que le coup de main militaire a échoué dans ses prolongements psychologiques... Elle compte encore sur une victoire militaire, grâce à l'appui en hommes et en moyens venus de la diaspora. Cette victoire militaire, même partielle, lui permettrait d'échapper au génocide.* " »

⁷ (Rapport F) Georges Martres. « **Le génocide était prévisible dès cette période, sans toutefois qu'on puisse en imaginer l'ampleur et l'atrocité.** Certains Hutus avaient d'ailleurs eu l'audace d'y faire allusion. Le Colonel Serubuga, Chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, s'était réjoui de l'attaque du FPR, qui servirait de justification aux massacres des Tutsis. Le génocide constituait une hantise quotidienne pour les Tutsis. »

⁸ OUA « *Des massacres de Tutsi ont été perpétrés en octobre 1990, janvier 1991, février 1991, mars 1992, août 1992, janvier 1993, mars 1993 et février 1994. À chaque occasion, des Tutsi ont été tués par la foule et par les miliciens associés à différents partis politiques, parfois avec la participation des forces policières et de l'armée, incités en cela par les médias, sur instruction des responsables gouvernementaux locaux et encouragés par certains politiciens nationaux. Pourquoi la communauté*

colonisation belge – thèse qui a été très largement reprise ultérieurement, notamment dans le rapport de l’OUA ¹¹ – **mais rapport qui annonçait également le génocide ?**

J’étais à Kigali en janvier 1991. Ce document de plusieurs dizaines de pages m’a été remis ainsi qu’à bien d’autres personnes par des citoyens rwandais très inquiets. Il reprenait le texte que le journal Kangura (Réveillez-le) publiera le 6 décembre 1990 relatifs aux « Dix commandements » ¹². Mais ce n’est pas tout. Il expliquait « *la part de plus en plus importante prise dans le pouvoir par « une petite faction de proches collaborateurs originaires du nord-ouest du pays appelée Akazu («petite case») »* ¹³ » Il annonçait également la constitution de listes de personnes à assassiner pour en finir avec les « cafards ».

internationale ne s’intéresse-t-elle qu’à la négociation d’un Accord de Paix et pas à la défense des droits de l’Homme ? » Au fil de ces massacres, se développe alors ce que le rapport de l’OUA appelle une « culture de l’impunité ».

⁹ (Rapport F) JC Mitterrand « *Le 1^{er} octobre 1990, les troupes du FPR avaient attaqué le Rwanda en franchissant la frontière à partir du sud de l’Ouganda. A leur tête se trouvait le Général Fred Rwigyema, ancien Chef d’état-major et Ministre de la Défense du Président ougandais. Le 4 octobre 1990, l’arrivée, dans le cadre de l’opération Noroît, du premier détachement de 150 soldats français chargés d’assurer la sécurité de nos ressortissants, avait permis d’en évacuer un certain nombre, la majorité d’entre eux ayant cependant refusé de partir. L’offensive du FPR avait été arrêtée en octobre par les FAR soutenues par environ 1 500 soldats zaïrois, dont le comportement répréhensible avait d’ailleurs provoqué le mécontentement des populations et leur départ rapide du Rwanda.* »

¹⁰ (Rapport F) Audition de M. Jean-Hervé BRADOL - Médecin responsable de programme à Médecins Sans Frontières - (séance du 2 juin 1998) - « *De 1990 à 1994, quand il a fallu arrêter le FPR, l’armée française a su le faire. Quand il aurait fallu arrêter les FAR et les milices en train d’exterminer une partie de la population rwandaise, subitement, elle a paru désarmée. Est-il incongru de se demander pourquoi l’armée française n’a pas fait, vis-à-vis des FAR et des Interahamwe, ce que qu’elle avait pu faire, de 1990 à 1994, face au FPR, à savoir stopper un camp face à l’autre ? »*

¹¹ (OUA) « *... Durant la période coloniale, sous domination allemande et ensuite sous domination belge, les missionnaires catholiques, inspirés par les théories ouvertement racistes de l’Europe du 19^e siècle, ont concocté une idéologie destructrice de clivage ethnique et de hiérarchisation raciale qui attribuait des qualités supérieures à la minorité Tutsi du pays. Ils estimaient que cette minorité représentant 15 pour cent de la population était plus proche, quoique pas trop, de la haute naissance des Blancs, contrairement à la majorité «Bantou»e (Hutu) dont les membres étaient considérés comme des brutes de naissance inférieure. Compte tenu du fait que c’étaient les missionnaires qui géraient les établissements scolaires de l’époque pendant la période coloniale, ces valeurs pernicieuses ont été systématiquement transmises à plusieurs générations de Rwandais, en même temps que certains autres principes catholiques plus classiques.* »

R.D.5. « *Les prétendues différences entre les groupes ethniques, quoi qu’arbitraires et sans fondement, se sont rapidement ancrées. Les Belges ont rendu les structures complexes du Mwami plus rigides encore et inflexibles sur le plan ethnique. Ils ont institutionnalisé les clivages entre les deux groupes et les ont consacrés par la délivrance à chaque Rwandais d’une carte d’identité ethnique. Ce système de cartes a été maintenu pendant plus de 60 ans jusqu’à devenir, par une tragique ironie du sort, l’instrument qui a permis aux tueurs Hutu d’identifier, pendant le génocide, les Tutsi qui en avaient été les premiers bénéficiaires au départ.* »

R.D.6. « *Tant que la situation les a servi les élites Tutsi ont été enchantées de croire en leur propre supériorité naturelle et de diriger le pays pour leurs patrons belges. La majorité Hutu était traitée avec la rudesse réservée à une «caste» inférieure. De nombreux Hutu n’ont pas tardé à convenir que les deux groupes ethniques, qui se distinguaient essentiellement par la profession exercée au cours des siècles précédents, étaient effectivement de nature fondamentalement différente et inconciliables en pratique. Les Tutsi ont fini par être diabolisés comme des envahisseurs étrangers n’ayant aucun droit sur le Rwanda.* »

¹² Selon lesquels (OUA) « *tout Hutu qui se mariait ou avait une relation avec une femme Tutsi ou qui faisait commerce avec un quelconque Tutsi trahissait son peuple. Ces «commandements» étaient délibérément incendiaires, calculés pour inciter aux divisions et au ressentiment. Ils spécifiaient que tout Hutu qui se mariait ou avait à faire avec les femmes Tutsi ou qui avait des relations d’affaires avec n’importe quel Tutsi trahissait son peuple et ils insistaient sur la nécessité de maintenir la pureté de la race Hutu et d’éviter la contamination par les Tutsi. Le danger de contamination par les femmes Tutsi*

Même si selon certains experts il ne reprenait qu'un document bien antérieur et pratiquait la « désinformation », pourquoi n'en parle-t-on pas dans les rapports d'enquête ? Pourquoi cette diffusion en janvier 1991 ? Pourquoi ne semble-t-il pas avoir été pris au sérieux ?

4) OUA « Cinq jours après le début de l'invasion du 1er octobre, le gouvernement annonça que Kigali avait été attaquée par les forces du FPR. En réalité, l'attaque sur la capitale n'a jamais eu lieu. Les nombreux coups de feu que l'on a pu entendre dans la ville avaient été tirés par les troupes du gouvernement rwandais. » Pourquoi cette vérité ne s'est-elle pas manifestée pas plus tôt ?

5) OUA « Les arrestations commencèrent immédiatement et près de 13 000 personnes furent emprisonnées... » ¹⁴ Pourquoi ces arrestations semblent-elles à ce moment-là avoir échappées aux nombreux observateurs de la vie politique présents au Rwanda ?

6) (Rapport F) 1991 « ... Les 22 et 23 janvier, les soldats du FPR lancent une offensive sur Ruhengeri au cours de laquelle, après avoir attaqué la prison, ils libèrent 350 prisonniers parmi lesquels le Major Theoneste Lizinde, ancien chef de la sécurité qui en 1981 avait participé à la tentative de coup d'Etat contre Juvénal Habyarimana. En représailles, les Tutsis de la communauté Bagogwe sont massacrés. Les 23 et 24 janvier, deux sections des forces Noroît organisent l'évacuation de Ruhengeri de près de 300 personnes, dont 185 Français, qui seront convoyés jusqu'à Kigali. » Comment ne comprend-on pas encore ¹⁵ que des événements terrifiants se préparent ¹⁶ ?

était un aspect maintes fois réitéré par la campagne Hutu qui s'accompagnait souvent de dessins pornographiques explicites. C'est le genre de propagande qui fut couramment utilisée par les racistes blancs du sud des États-Unis et en Afrique du Sud. »

¹³ (Rapport F) ... « Les termes utilisés pour la qualifier étaient souvent repris de ceux qui désignaient autrefois la Maison du Mwami tutsi. Agathe Kanzinga, l'épouse du Président, avait fini par être surnommée par le peuple Kansogera, en souvenir de la redoutable mère du roi Musinga, réelle détentrice du pouvoir. Ses proches, son entourage et celui de ses trois frères, le Colonel Pierre-Célestin Rwagafilita, Protais Zigiranyirazo et Séraphin Rwabukumba, d'abord surnommés " le clan de Madame ", avaient fini par être affublés du nom d'Akazu (la petite maison), ce terme qualifiant dans le Rwanda précolonial le premier cercle de la Cour du Roi. »

¹⁴ « ... parmi elles se trouvaient quelques opposants Hutu du régime, dont les arrestations avaient pour but soit de les faire taire, soit de les intimider pour gagner leur appui au Président. Des milliers de détenus furent ainsi emprisonnés pendant des mois, sans chefs d'accusation, dans des conditions déplorables. La plupart d'entre eux furent torturés et ils périrent par douzaines. »

¹⁵ où, selon le rapport de l' OUA « L'impact de l'incursion du FPR a été dévastateur à tous égards. L'avancée du FPR et la propagande gouvernementale anti-Tutsi ont amené des Hutu terrifiés à chercher refuge dans des camps internes. En très peu de temps, près de 300 000 Rwandais ont été expulsés ou ont dû fuir pour devenir des «personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays» ou des réfugiés à l'étranger »

¹⁶ (Rapport F) « ... A partir de mars 1991, les opposants se jugèrent suffisamment forts pour commencer à agir au grand jour. Il faut dire que le FPR venait de porter un nouveau coup au régime. Le 23 janvier 1991, il avait en effet réussi à effectuer un raid sur Ruhengeri... Comme après l'offensive d'octobre, des massacres interethniques furent perpétrés immédiatement dans les provinces. Cette fois-ci, ce furent les bourgmestres, c'est-à-dire les maires (les maires sont nommés et non élus au Rwanda) dont celui de la commune de Kinigi, M. Thaddée Gasana, qui emmenèrent leurs administrés au meurtre de plusieurs dizaines de Bagogwe, une communauté ancienne de pasteurs tutsis, nomades et pauvres. Les massacres s'étendirent jusqu'en mars en préfecture de Ruhengeri et Gisenyi et des assassinats sporadiques eurent lieu jusqu'en juin. Il faut noter que la législation sur les déplacements permettait aux autorités d'interdire aux victimes potentielles de quitter la région. On estime que ces massacres ont causé entre 300 et 1 000 morts environ. » (Rapport F) « Le 15 mars 1991, un groupe de 237 opposants décide de sortir de la clandestinité et de publier un " Appel pour la renaissance du Mouvement démocratique républicain (MDR) ", l'ancien parti au pouvoir, sous le nom de PARMEHUTU, puis de MDR-PARMEHUTU, pendant la Première République. »

7) Je m'interroge par ailleurs sur les analyses très divergentes qui apparaissent dans les nombreux rapports et écrits sur la possibilité ou non de distinguer un Hutu d'un Tutsi. Cela revient comme une obsession dans le rapport français avec nombre de questions relatives à la mention de l'ethnie sur les cartes d'identité^{17 18 19} et au projet de nouvelles cartes. Certains, au motif que Bahutus et Batutsis vivent dans le même pays, partagent les mêmes croyances, pratiquent la même langue et se sont souvent alliés par mariage affirment qu'il est totalement impossible de les distinguer et dans le même temps nous disent pourtant que, dans les collines, chacun sait bien qui est qui²⁰ !

8) Commencent alors les pressions internationales pour les négociations de paix qui s'ouvrent à Arusha en Tanzanie. Comment a-t-il pu échapper à la sagacité des représentants et ambassadeurs concernés que « (OUA) le Président acceptait les

¹⁷ (Rapport F) Audition de M. Gérard PRUNIER - Chercheur au CNRS (séance du 30 juin 1998)- « Il a alors décrit ce qu'étaient les Tutsis et les Hutus. Il a précisé qu'il ne s'agissait en aucun cas d'ethnies. Une ethnie est en effet une micro-nation qui avait, avant l'arrivée, soit des musulmans, soit des colonisateurs européens et du christianisme, sa propre religion, son propre terroir, sa propre langue, sa propre culture. Faisant remarquer qu'il n'y avait ni langue, ni culture, ni religion spécifique aux Tutsis ou aux Hutus, mais qu'ils partageaient au contraire ces trois éléments, il a jugé qu'il s'agissait de ce que l'on appelait dans l'Europe d'avant 1789, des ordres, et de ce que l'on désigne en allemand par le mot *Stand*, c'est-à-dire des groupes structurés à partir de leur activité, et souligné que si, dans leur cas, ils avaient peut-être des origines raciales différentes dans un passé distant de cinq, six ou sept siècles, ils avaient par la suite largement fusionné dans des intermariages. »

¹⁸ Audition de MM. Michel ROY, Directeur de l'action internationale au Secours catholique, et Régis DU VIGNAUX, Chef de service adjoint au " service urgences " du Secours catholique - (séance du 16 juin 1998) -« M. Michel Roy a répondu qu'est tutsie une personne dont le père est tutsi. La différenciation est liée à la filiation. Parfois, elle se voit parce que le type physique est différent, mais pas toujours. On a conscience d'une différence, on sait que l'on est différent. »

¹⁹ « M. Georges Martres... a indiqué que la mention ethnique avait une valeur symbolique qui choquait tout le monde mais que sa suppression aurait été peu efficace pour empêcher le génocide. L'annonce de sa suppression avait provoqué une grande émotion dans les campagnes car les populations craignaient de ne plus savoir qui était Tutsi ou qui était Hutu... Les populations rwandaises semblent toujours savoir qui est Hutu et qui est Tutsi sans avoir besoin de document, malgré les erreurs et les malentendus dus notamment aux enfants issus de mariages mixtes, mais il est difficile d'expliquer comment elles font. »

²⁰ (Rapport F) Audition de Mme Claudine VIDAL - Directeur de recherche au CNRS (séance du 24 mars 1998) « Elle a indiqué qu'il n'existait aucun critère objectif de différenciation permettant de distinguer les Hutus des Tutsis qui, de ce qu'on sait de l'histoire rwandaise, occupent un espace commun, partagent les mêmes croyances religieuses et parlent la même langue, fait peu courant en Afrique... Elle a indiqué que l'on pouvait certes constater, au sein des populations tutsies, des types physiques correspondant à des traits que possèdent d'autres populations pastorales d'Afrique pratiquant un régime alimentaire lacté... Elle a déclaré que les colonisateurs, allemands puis belges, avaient ensuite pris le parti, lourd de conséquences, de maintenir la royauté et de s'appuyer sur l'élite traditionnelle tutsie constituée autour de la monarchie pour en faire une fraction sociale privilégiée aux plans politique, culturel et économique, administrant le pays et occupant les meilleures places, y compris jusque dans la hiérarchie catholique. Par ailleurs, en créant, pour des motifs administratifs, un recensement des agriculteurs et des éleveurs, auxquels on donna une carte d'identité qui les qualifiait respectivement de Hutus ou Tutsis, le pouvoir colonial allait créer, sans le vouloir, des catégories ethniques. Analysant la mise en place du mythe des Tutsis " race évoluée " -selon les termes employés à l'époque- faite pour commander les Hutus, elle a indiqué que cette histoire mythique fut, auprès des fractions occidentalisées de la population, entretenue et relayée par les missionnaires, enseignants, administrateurs coloniaux et même ethnologues et universitaires jusqu'à la fin des années soixante. Elle a, en particulier, été utilisée pour justifier des lois coloniales " néo-coutumières " en faveur de l'ensemble des éleveurs de bétail, classés comme Tutsis.

... Dans toutes les régions du Rwanda, les traditions généalogiques précisent que les premiers ancêtres de la lignée (situés en règle générale six générations avant celles d'informateurs nés vers 1900) ont défriché (*kwica umugogo*) la terre où vivent leurs descendants. Ces derniers se déclarent sans ambiguïté descendants d'ancêtres hutu ou bien d'ancêtres tutsi (rappelons que ce terme, désignant les pasteurs, n'était pas, anciennement, répandu dans tout le Rwanda (Newbury, 1988)..

propositions sous l'effet des pressions à la table de négociation, mais [qu'] il se rétractait par la suite sous les pressions contradictoires de ses propres partisans de la ligne dure » ?²¹

9) (Rapport F) « Le 22 janvier 1992, un télégramme de l'attaché de défense... indique : “ Le Ministre de l'Intérieur rwandais a décidé, après le dernier massacre de populations civiles, d'armer la population de la zone frontalière (...) Les personnes constituées en milice d'autodéfense, auxquelles seront distribuées ces armes, seront choisies en fonction de leur « honorabilité » et « conseillées » par des personnels des FAR. Une arme pour trois personnes. Les armes devraient être distribuées le soir et réintégrées le matin ”. A juste titre, le Colonel ... s'inquiète des conditions et conséquences d'une telle distribution, en soulignant “ les armes ne seront-elles utilisées que contre le FPR ? Ne risquent-elles pas de servir à l'exécution de vengeances personnelles, ethniques ou politiques ? ” » Comment ce commentaire n'attire, semble-t-il l'attention de personne ?

... Ces données historiques contredisent une version très répandue selon laquelle les agriculteurs auraient défriché les premiers, tandis que les pasteurs seraient venus après eux. En réalité, à partir de 1725, pasteurs et agriculteurs se sédentarisent ensemble. D'où venaient les uns et les autres ? Depuis quand vivaient-ils dans les régions qui, plus tard, formeraient le Rwanda ? Aucun document ne permet actuellement de répondre à ces questions. Une donnée cependant permet de conclure à une très ancienne coexistence : le partage d'une seule et même langue par les uns et par les autres.

... La dynastie banyiginya était tutsi de sorte que les chefs les plus puissants, apparentés à la dynastie, étaient eux-mêmes tutsi, ce que ne manquèrent pas de relever les premiers observateurs européens du Rwanda. Mais il assimilèrent à tort cette minorité politique (du moins dans les régions où l'autorité royale s'était imposée) à l'ensemble des pasteurs : de cette confusion naquit la représentation historique erronée d'après laquelle les Tutsi formaient une catégorie sociale dominant les Hutu. »

²¹ Et, pendant ce temps, (OUA) « C'est ce qui fut la tragique ironie d'Arusha : on ne s'est pas directement penché sur la question des massacres contre les Tutsi civils durant les longs mois de négociation en Tanzanie, alors que pendant la même période au Rwanda, les massacres du «Hutu Power» continuèrent de craindre que le processus d'Arusha n'aboutisse et ne se solde par un véritable partage des pouvoirs. »

10) (Rapport F) Le mois de mars 1992 voit en effet le début d'une série d'attentats terroristes^{22 23 24 25}. (Rapport F) « En juin, le FPR entreprend une série d'actions sur la ligne du front dans la zone de Byumba. Le 6 juin, l'attaque de Byumba, qu'il ne parvient pas à contrer, provoque l'exode de milliers de paysans. C'est ce moment que certaines unités rwandaises choisissent pour se mutiner à Ruhengeri, Gisenyi, Kibuye et Byumba, pour piller les magasins, agresser et tuer ceux qui leur résistent. Cette situation est parfaitement évoquée dans le rapport bimestriel de l'attaché de défense, le Colonel ... Au terme d'infiltrations successives, le FPR a réussi à établir une poche d'environ 10 km de profondeur, qui lui permet, vers le 20 juin, de créer une zone continue entre Butare, à l'ouest, et Mutara à l'est.

Dans ces conditions, comment est-il possible que lors de son audition en France un professeur anversoïse rapporte que, à cette époque, pour notre ambassadeur, « les témoignages faisant état des massacres massifs perpétrés au nord-ouest du pays à la fin de 1992 et au début de l'année 1993 et dont on savait qu'ils étaient organisés et orchestrés, ne constituaient qu'une " rumeur " » ?

11) 8 février 1993 : offensive du FPR sur Ruhengeri et Byumba...
« 67 ressortissants américains et européens, dont 21 Français, se trouvent bloqués dans

²² « Par deux fois, des grenades sont jetées dans la foule, à la gare routière de Kigali, faisant cinq morts la première fois et un mort et 34 blessés la seconde. Le 2 mai, une bombe explose dans un train, faisant quatre morts. La responsabilité en est bien sûr attribuée au FPR, sans qu'aucune preuve ne permette d'étayer cette thèse, le matériel utilisé n'étant pas spécifique de son armement, et sans qu'on voie quel bénéfice politique il aurait pu tirer d'opérations qui nuisaient à l'arrivée au pouvoir de ses futurs interlocuteurs. ... Le mois de mars 1992 est aussi celui de la reprise des massacres de Tutsis dans les provinces. Ils font suite à l'annonce de la découverte par une organisation de défense des droits de l'homme, à Nairobi au Kenya, d'un tract attribué au parti libéral, dont le Président est Tutsi, appelant les Tutsis à se soulever et à massacrer leurs voisins hutus. Cette annonce, faite à la radio, est répétée plusieurs fois et prend ainsi la forme d'un avertissement. »

²³ « Dans la région du Bugesera, le retentissement de cette annonce conduisit à l'accomplissement de massacres. Ceux-ci durèrent du 4 au 9 mars, et causèrent la mort d'un nombre de personnes évalué à 300 (l'administration rwandaise d'alors en a admis 182). Comme dans le cas des massacres du Mutara (voir ci-dessus), ils furent accomplis par les paysans sous la conduite de leur bourgmestre dans le cadre d'une " umuganda ". »

²⁴ avec Habyarima OUA « Un article publié en 1992 dans la revue Umurava décrivait en détail l'infâme «Réseau Zéro», un escadron de la mort à la mode latino-américaine et composé de soldats dégaés de leur service et de miliciens du MRND, apparemment une branche de l'Akazu et de la police secrète. L'article révélait les liens étroits qu'entretenait le Réseau Zéro na et affirmait que les escadrons de la mort relevaient du Réseau. Le Réseau était dirigé entre autres par trois des beaux-frères d'Habyarimana, son beau-fils, son secrétaire particulier, le chef des renseignements militaires, le commandant de la Garde présidentielle et le colonel Théoneste Bagosora, directeur de Cabinet du ministère de la Défense et activiste qui faisait régner la crainte dans le mouvement du pouvoir Hutu. » Comment cette information échappe-t-elle à la sagacité des observateurs ? OUA « Au cas peu probable où les diplomates à Kigali auraient oublié de faire part à leurs gouvernements respectifs de l'information contenue dans l'article de l'Umurava, deux Belges tinrent en octobre 1992 une conférence de presse au Sénat à Bruxelles pour révéler les secrets du Réseau Zéro. Quelques mois plus tard, le rapport des quatre organisations des droits de l'homme mentionnées ci-dessus relata que «la responsabilité du chef d'État et de son entourage immédiat, y compris sa famille, est gravement engagée dans les agissements des escadrons de la mort. »

²⁵ (Rapport F) « M. Eric Gillet, avocat au barreau de Bruxelles, membre du bureau exécutif de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme... a détaillé les moyens mis en oeuvre lors des massacres du Bugesera de mars 1992 qui préfigurent le génocide de 1994 " puisqu'on y retrouve, quatre mois avant son déclenchement, la désignation préalable des victimes, la justification des meurtres, les attentats individuels, la distribution de tracts, l'utilisation de la radio annonçant de fausses menaces tutsies d'assassinat des Hutus ". M. Eric Gillet a également souligné que sont intervenus dans ces massacres, comme en 1994, " les représentants de l'administration territoriale (bourgmestres et préfets), l'armée et la gendarmerie, mais aussi les milices paramilitaires Interahamwe, issues des mouvements de jeunesse du MRND et demeurées sous la tutelle de ce parti ". »

Ruhengeri. Le lendemain, 9 février, le FPR contrôle les points de la ville et « empêche toute pénétration en souplesse » Le principe est retenu d'une négociation avec les deux parties belligérantes pour obtenir un cessez-le-feu local, permettant aux forces Noroît de procéder à l'évacuation. Une action de force en cas d'échec est envisagée en solution de repli. L'opération se déroule sans problème majeur. Mais la paix n'est pas de retour, loin de là. » Des « milices » parfaitement encadrées entrent en action. Comment, alors que des ONG sérieuses en témoignent... le monde n'en tire-t-il pas des enseignements^{26 27} ?

12) Pourquoi la « Force Internationale Neutre » prévue par l'Accord de Paix d'Arusha du 4 août 1993²⁸ n'a-t-elle pas été mise en place²⁹ ?

13) Pourquoi les alertes clairement lancées par monsieur le rapporteur spécial de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires à la suite de sa mission au Rwanda en avril

²⁶ (OUA) « Les témoignages n'ont jamais manqué, en provenance de Rwandais ou d'expatriés, par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge, de Human Rights Watch, du Committee for Refugees des États-Unis ou d'autres. Trois mois durant, semaine après semaine, des rapports ont été envoyés directement du Rwanda aux gouvernements et aux organismes internationaux pour rendre compte de l'ampleur des massacres et ils indiquaient clairement qu'il ne s'agissait non pas d'effusions de sang à caractère tribal, mais de l'oeuvre de dirigeants politiques et militaires partisans de la ligne dure. En même temps, les rapports indiquaient que d'innombrables personnes pouvaient encore être sauvées et ils indiquaient même parfois l'endroit exact où elles se cachaient et les moyens à prendre pour les secourir. Le monde n'a pourtant rien fait. »

²⁷ « Audition de M. Michel CUIINGNET - Chef de Mission de coopération au Rwanda- (octobre 1992-septembre 1994) - (séance du 28 avril 1998). D'août 1993 à début 1994, aucune mesure n'a été prise pour dissoudre ces hordes fanatisées par la Radio des Mille Collines qui continuait à émettre, malgré les accords. Ces militaires et les miliciens composeront le gros des troupes qui commettront le génocide. »

²⁸ « ... Elle était également censée mener une large gamme de missions de sécurité : garantir la sécurité générale du pays et vérifier le maintien de l'ordre public, assurer la sécurité de la distribution d'aides humanitaires et contribuer à assurer la sécurité de la population civile. Il était également demandé à la Force de contribuer à la recherche des caches d'armes et à la neutralisation des bandes armées à travers tout le pays, d'effectuer des opérations de déminage, de contribuer à la récupération de toutes les armes distribuées à la population civile ou acquises illégalement par celle-ci et à contrôler le respect de la cessation des hostilités. En outre, la FIN était censée assumer la responsabilité de l'établissement et de l'aménagement de points de rassemblement et de cantonnement et déterminer des paramètres de sécurité pour Kigali en vue d'en faire une zone neutre. Parmi les autres tâches qui lui étaient assignées figurait le contrôle du processus de démobilisation de ceux des militaires et des gendarmes qui n'étaient pas destinés à intégrer les nouvelles forces armées. La FIN, enfin, devait être informée de toute violation du cessez-le-feu et en poursuivre les auteurs. »

²⁹ (Rapport F) ... La liste dressée par M. Faustin Twagiramungu devant la Mission des différents obstacles à la mise en application des accords de paix est impressionnante et montre à quel point la situation était explosive : « la formation et l'entraînement des milices ; la politisation de l'armée ; la radio des Mille collines ; la division du MRND en des factions non déclarées ; le bras de fer entre le Premier Ministre de l'opposition et le Président de la République ; le départ des militaires français ; la présence du bataillon du FPR à Kigali ; la faiblesse de la MINUAR ; la faiblesse de la gendarmerie rwandaise et son manque de neutralité ; la division des partis en deux factions, modérée et Hutu power ; la monopolisation des négociations de l'accord de paix par certains Ministres de l'opposition et le FPR ; la marginalisation du Président de la République ; les menaces non réprimées des extrémistes du parti CDR soutenus par certains extrémistes du MRND ; la distribution d'armes par le FPR et le MRND aux membres de certaines formations ; la propagande du FPR sur Radio Muhabura ; l'incompétence du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, le Camerounais Jacques-Roger Booh-Booh et de ses collaborateurs civils, inexpérimentés dans la résolution des conflits ; le conflit d'autorité entre le Général Roméo Dallaire, commandant la MINUAR et le représentant spécial du Secrétaire général ; la préparation de la guerre par le FPR, et notamment le déploiement de ses agents à travers le pays dans le but d'y créer la confusion et d'inciter les populations à la violence ; l'assassinat du Président du parti CDR, M. Martin Bucyana, en février 1994, et auparavant celui de Félicien Gatabazi, Secrétaire exécutif du parti social démocrate PSD, et les massacres qui s'en sont suivis à Kigali ».

1993 n'ont-elles pas été entendues ? **Il y établissait que ce pays était le théâtre de massacres et autres graves violations des droits de l'homme et s'interrogeait sur leur qualification de génocide et recommandait des mesures propres à prévenir de nouveaux massacres ou violations** ³⁰.

14) Pourquoi - même si la Somalie et la Bosnie préoccupaient autrement les Américains et les Européens -, la demande présentée conjointement par le Gouvernement rwandais et le FPR au Secrétaire général de l'ONU le 15 septembre 1993 de déployer rapidement une force internationale de 4.260 hommes, n'a-t-elle connu aucune suite ?

15) Pourquoi, alors que le 24 septembre 1993, le même Secrétaire général ne proposait qu'une force de 2.548 hommes déployée en quatre phases, ayant entre autres missions celle de vérifier le désengagement des forces, les mouvements de troupes à destination des points de rassemblement et l'acheminement des armes lourdes jusqu'aux points de cantonnement, de contrôler les opérations de démobilisation des militaires et des gendarmes mais aussi d'aider à récupérer et à vérifier les armes en installant des postes de contrôle et en effectuant des patrouilles contribuant aussi à assurer la sécurité des points de rassemblement et de cantonnement...ces éléments du mandat ont-ils disparu de la résolution 872 par laquelle était créée la MINUAR ³¹ ?

16) Pourquoi, la demande du 23 novembre du général commandant la Minuar que ses « règles d'engagement » prévoient explicitement une disposition qui l'autoriserait à intervenir, y compris en utilisant la force, en réponse à des crimes contre l'humanité et autres violations n'a-t-elle jamais reçu la moindre réponse formelle ?

³⁰ Après avoir dit qu'il ne pouvait porter à ce stade un tel jugement, il se référait à la Convention sur le génocide et disait que les cas de violence intercommunautaire portés à son attention montraient *"très clairement que les victimes des attaques, des Tutsis dans l'écrasante majorité des cas, avaient été désignés comme cibles uniquement à cause de leur appartenance ethnique, et pour aucune autre raison objective"*.

³¹ Le mandat de la MINUAR comprenait également les éléments suivants :

- Superviser l'accord de cessez-le-feu, qui appelait à la mise en place de points de cantonnement et de rassemblement et à la délimitation d'une nouvelle zone démilitarisée ainsi qu'à la définition d'autres procédures de démilitarisation ;
- Superviser les conditions de sécurité générales pendant la période finale du mandat du Gouvernement de transition, jusqu'aux élections;
- Contribuer au déminage, essentiellement au moyen de programmes de formation ;
- Examiner, à la demande des parties ou de sa propre initiative, les cas de non-application du Protocole d'accord sur l'intégration des forces armées, en déterminer les responsables et faire rapport sur cette question, en tant que de besoin, au Secrétaire général ;
- Contrôler le processus de rapatriement des réfugiés rwandais et de réinstallation des personnes déplacées, en vue de s'assurer que ces opérations étaient exécutées dans l'ordre et la sécurité ;
- Aider à la coordination des activités d'assistance humanitaire liées aux opérations de secours; et
- Enquêter et faire rapport sur les incidents relatifs aux activités de la gendarmerie et de la police.

17) Les choses ne feront que s'aggraver par la suite ³². Pourquoi le message du 11 janvier 1994 du même général ³³ au Conseiller militaire du Secrétaire général de l'ONU – et à d'autres personnes dont le SGA Kofi Anan -, qui demandait la « mise sous protection d'un informateur » ³⁴ instructeur des milices Interahamwe, a conduit à une réponse négative sur l'opération proposée ³⁵ alors qu'un câble du même jour du Conseiller spécial du SG sur place rapportait que le Premier ministre délégué avait exprimé son « entière confiance dans la véracité et la sincérité de l'informateur » ?

18) Pourquoi cet informateur s'est-il vu refuser l'asile politique par les USA, par la Belgique mais aussi par la France ³⁶ ?

³² (Rapport F) « M. Michel Cuingnet Le 8 janvier 1994, on a assisté à la distribution d'armes par l'armée dans les villages hutus du nord-ouest du pays et le 19 janvier 1994, une lettre du Premier Ministre Agathe Uwilingiyimana adressée aux ministres MRD accuse le Ministre de la Défense de procéder à cette distribution. Le même jour, M. Booh-Booh, représentant des Nations-Unies, déclare que toutes les armes des dépôts clandestins ont disparu. Dès janvier 1994, de très nombreuses manifestations de miliciens Interahamwe terrorisent les populations et interdisent l'entrée de l'Assemblée nationale aux députés PL et MDR. Ce même mois de janvier, le Président Habyarimana veut imposer des représentants de la CDR (extrémistes hutus) à l'Assemblée nationale. Les Hutus originaires du nord, ceux de l'Akazu, qui détiennent les plus hautes fonctions militaires, politiques, sociales, craignent l'application des accords d'Arusha mais surtout les élections et aussi, le retour de la justice, l'abolition des privilèges, l'intégration des forces armées, la démobilisation. »

³³ (Rapport F) « Le 11 janvier 1994, le Général Roméo Dallaire envoie un télégramme au siège des Nations unies qui fait part d'informations recueillies auprès d'un informateur qui serait un haut responsable du MRND chargé plus particulièrement de la formation des milices " Interahamwe ". Selon ces informations, une guerre civile serait sur le point d'éclater à l'instigation des " Interahamwe " qui auraient reçu une formation militaire et des armes à cet effet. L'existence de listes devait permettre d'éliminer un millier de Tutsis et démocrates hutus à Kigali dans la première heure après le déclenchement des troubles. La crédibilité de ces informations est assurée par la révélation de caches d'armes que le Général Dallaire demande l'autorisation de saisir. Le Secrétariat de l'ONU se prononça contre une telle action au motif que celle-ci aurait dépassé le mandat de la MINUAR tel qu'il lui avait été confié par la résolution 872 du Conseil de sécurité. »

³⁴ « Le premier élément d'information concernait une stratégie dont le but était de provoquer le meurtre de soldats belges de la MINUAR et le retrait de leur bataillon. L'informateur avait été chargé d'organiser les manifestations qui avaient eu lieu quelques jours plus tôt contre les députés de l'opposition et les soldats belges. Les milices Interahamwe espéraient que le bataillon du FPR répondrait à leurs provocations en ouvrant le feu sur les manifestants. Les députés devaient être assassinés et les troupes belges devaient elles aussi faire l'objet de provocations. Si les Belges répondaient par la force, un certain nombre d'entre eux seraient alors assassinés, ce qui garantissait que la Belgique retirerait son contingent du Rwanda. Deuxièmement, l'informateur disait que les Interahamwe avaient entraîné dans les camps des forces gouvernementales 1 700 hommes qui étaient maintenant répartis par groupes de 40 dans tout Kigali. Il avait reçu l'ordre de dresser la liste de tous les Tutsis de Kigali, et il soupçonnait que c'était pour les exterminer. Il disait encore que ses hommes pouvaient tuer jusqu'à 1 000 Tutsis en 20 minutes. Troisièmement, l'informateur avait révélé l'existence d'une forte cache d'armes contenant au moins 135 fusils d'assaut G3 et AK 47. Il était prêt à en indiquer l'emplacement à la MINUAR si sa famille était mise sous protection. OUA Télécopie du 11 janvier 1994 au siège social de l'ONU à New York : « Jean Pierre [l'informateur des Interahamwe], signalait Dallaire, a reçu l'ordre de recenser tous les Tutsi de Kigali. Il soupçonne que c'est en vue de leur extermination. À titre d'exemple, il a indiqué que ses éléments pouvaient tuer jusqu'à 1 000 Tutsi en 20 minutes.»

³⁵ MM Booh Booh et Dallaire étant seulement invités à aller en parler au Président Habyarimana en feignant de croire qu'il n'était informé de rien...

³⁶ (Rapport F) « M. Eric Gillet (Bureau exécutif de la FI des Liges des D de l'H) a alors cité le cas d'un responsable de la préparation du génocide qui, souffrant de remords de conscience, avait souhaité bénéficier de l'asile politique en échange d'informations sur le plan d'extermination en cours d'élaboration et qui, malgré les garanties d'authenticité fournies, s'était vu refuser cet asile par les Etats-Unis, la France et la Belgique. Il a fait valoir que les informations ainsi données dès janvier 1994 indiquaient qu'un plan d'extermination était en cours, que des comptages étaient faits, que

19) Pourquoi l'ONU – tout comme la France – d'un bout à l'autre du processus et même lorsqu'elles disposent d'informations précises contrairement-ils de croire qu'il suffit d'en parler au Président, de faire pression sur lui ou de le menacer de retirer les troupes de l'ONU pour que les choses évoluent ?

20) Pourquoi, alors que les informations en provenance de Kigali s'accumulent en février 1994 (assassinats de personnalités politiques les 21 et 22 février, distributions massives d'armes à des milices) la lettre du ministre des affaires étrangères de Belgique demandant un mandat plus ferme pour la MINUAR, est-elle ignorée ?

21) *Nous sommes maintenant le 6 avril.*

(OUA) « *Le 7 avril, aux premières lueurs du jour après l'écrasement de l'avion, de 1.500 à 2.000 membres des unités d'élite de l'armée rwandaise ainsi que 2 000 miliciens entreprirent d'assassiner des Tutsi et des Hutu à Kigali, à partir de listes de victimes préparées d'avance. Les troupes du Front Patriotique Rwandais, stationnées à Kigali après la signature des Accords d'Arusha afin de protéger leurs délégués au gouvernement de transition, vinrent à leur défense, rouvrant ainsi les hostilités avec le gouvernement et l'armée. Mais les efforts du FPR furent insuffisants pour faire cesser les attaques dans la ville ou ailleurs au pays. Tout à coup, le pays se trouva plongé en même temps dans un génocide et dans une guerre civile.* »

(OUA) « *La RTLMC blâma sur-le-champ les Casques bleus belges pour la destruction de l'avion du Président.* »

Pourquoi, alors que quasiment toutes les parties au conflit, toutes les ambassades concernées mais aussi l'OUA ³⁷ ont régulièrement demandé une enquête internationale sur l'attentat du 6 avril 1994 qui, abattant l'avion présidentiel rwandais vers 20h30, tuaient deux présidents, les membres de leur délégation et l'équipage français de l'aéronef, pourquoi cette enquête n'a-t-elle jamais eu lieu permettant encore aujourd'hui que deux thèses principales continuent de s'opposer sur les commanditaires de cet attentat qui, sans en être l'élément déclencheur, a alors au moins sonné le début du génocide généralisé ³⁸ ?

l'assassinat de commandos militaires belges était projeté en vue de provoquer le retrait des forces de l'ONU, ce qui a amené le commandement de ces dernières à prendre des initiatives pour éviter que le contingent belge ne cède aux provocations en janvier 1994. Il a également déclaré que le Ministre belge des Affaires étrangères avait demandé, en février 1994, à la délégation de son pays à l'ONU de prendre toutes les initiatives pour informer l'Organisation de l'imminence d'un génocide auquel il s'attendait. »

³⁷ (Rapport F) Audition de M. Bruno DELAYE - Conseiller à la présidence de la République (juillet 1992-janvier 1995) - (séance du 19 mai 1998) – « *M. Bruno Delaye a estimé que, bien que cette question mérite d'être posée, il convenait toutefois de rappeler le déroulement des événements : un officier français s'est rendu sur les lieux du drame, le ministère de la Coopération a demandé le rapatriement des dépouilles de l'équipage, puis les combats se sont intensifiés et il paraissait plus urgent d'évacuer nos ressortissants. Toutefois, le ministère des Affaires étrangères a demandé une enquête internationale aux Nations Unies, mais rien n'est advenu. Par la suite, le gouvernement burundais, dont le président avait été assassiné, a demandé au gouvernement rwandais l'ouverture d'une enquête. Le gouvernement rwandais dirigé par le FPR n'a pas voulu répondre à la demande du Gouvernement burundais.* »

Ambiguïtés de la position française : (Rapport F) « *M. Bernard Debré a précisé qu'il n'avait pas demandé de commission d'enquête pour une raison relativement simple : le problème de l'indemnisation des femmes des pilotes tués devait être réglé dans des délais rapides et la mise sur pied d'une commission d'enquête aurait retardé cette procédure sans rien apporter au fond puisque la responsabilité du FPR semblait une évidence à l'époque. M. Bernard Debré n'a pas exclu que cette absence de demande ait constitué une erreur.* »

³⁸ (Rapport F) Pourtant, une lettre (cf. annexe) du Ministre rwandais des Transports et des Communications, M. Charles Murigande, en date du 28 mars 1998, indique que le Gouvernement

22) Pourquoi, lorsque le général commandant la MINUAR demande dès le lendemain un accord pour éventuellement utiliser la force en vue de sauver le Premier ministre réfugié dans l'enceinte des Volontaires des Nations-Unies – il sera finalement abattu - lui répond-on encore que la MINUAR ne doit pas ouvrir le feu tant qu'on ne lui tire pas dessus, quelques heures après que d'autres soldats belges de l'ONU – au domicile du Premier ministre - ont été encerclés, menacés d'être désarmés, emmenés au camp de Kigali, séparés de leurs collègues ghanéens et togolais, puis sauvagement assassinés ? Ce sera alors l'escalade avec l'enlèvement d'un juge gardé par l'ONU et l'assassinat du ministre du travail et des affaires sociales à son domicile, suivi d'autres, selon ce qui semble bien un plan méthodique tel qu'annoncé dès janvier 1991.

23) On répondra que ces troupes n'étaient pas équipées pour réagir convenablement à ce genre de mission. Il s'agit là bien plus d'une nouvelle question que d'une réponse ³⁹ ?

24) Pourquoi, le télégramme du 8 avril du conseiller de l'ONU et du général commandant la MINUAR qui qualifiait les événements de « *campagne de terreur très bien préparée, organisée, délibérée et exécutée, principalement à l'initiative de la Garde présidentielle* » et décrivait « *les actes d'agression* » dirigés contre les chefs de l'opposition et contre le FPR, le massacre des Tutsis, les attaques contre la population civile en général et les tirs visant directement et indirectement la MINUAR... n'entraîne-t-il pas de réactions sérieuses ?

25) Pourquoi, le 11 avril 1994, alors que le ministre des affaires étrangères du temps des négociations d'Arusha demandait aux troupes françaises de l'exfiltrer de l'Ecole technique officielle de Kicukiro avec les expatriés qu'elles étaient venus évacuer

rwandais a demandé au représentant régional de l'OACI de participer à une expertise du Falcon présidentiel.

³⁹ (Sénat belge) ... Le 7 avril, un certain nombre de déficiences technico-militaires se font jour. La première est l'absence totale d'une propre réserve valable. Malgré la situation critique, les armes antichars et les mitrailleurs sont restés au dépôt. C'est la deuxième déficience sur le plan technico-militaire. Lorsque tôt le matin, le lieutenant ... signala que sa mission était impossible, on l'a rassuré : la force d'intervention rapide le dégagerait dans les meilleurs délais. Les Bangladais n'étaient toutefois guère à même d'utiliser leurs véhicules blindés et ils refusèrent à maintes reprises d'obéir aux ordres. La force d'intervention rapide n'existait que sur papier. L'autorité militaire à Bruxelles en était informée : c'est la troisième erreur sur le plan technico-militaire. A 05.45 heures, le lieutenant Lotin signale au colonel Dewez que le premier ministre Agathe n'irait pas à la radio et qu'il est tenu sous le feu d'un véhicule blindé des Rwandais. La seule chose qui puisse les sauver est une intervention rapide de leurs propres véhicules blindés belges. *De nos six véhicules blindés légers, seuls trois étaient en état de marche et encore sans le personnel et les munitions appropriés.* C'est une quatrième déficience technico-militaire. Cinqüièmement, nos hommes ne disposaient pas eux-mêmes des munitions lourdes nécessaires. Ils ne pouvaient dès lors pas se défendre lorsqu'ils furent pris sous un feu nourri près du domicile de Mme Agathe. Parce que le groupe Lotin ne disposait pas de radios portables, il était incapable de suivre Mme Agathe lors de sa fuite à travers les jardins et ne pouvait dès lors pas exécuter sa mission de protection. C'est là une sixième déficience. Lorsque le groupe ... fut pris sous un feu nourri personne ne disposait d'un worst case scenario, alors que le colonel ... avait à maintes reprises insisté sur son importance pour la sécurité des Belges. C'est là une septième erreur. On a inculqué aux militaires belges au Rwanda qu'ils ne pouvaient utiliser leurs armes qu'en cas d'extrême nécessité. Le colonel ... recommande initialement à ... de ne pas remettre ses armes, mais de continuer à négocier à l'africaine. *Une neuvième déficience résidait dans le fait que les Belges pouvaient difficilement être engagés parce qu'ils étaient dispersés sur quatorze cantonnements.* Les officiers d'état-major belges ont continué à avoir une confiance aveugle dans les autorités rwandaises, même après que le lieutenant ... eût déclaré clairement que son peloton était lynché. C'est là une dixième erreur.

Le Rapport de l'OUA note parmi les erreurs commises : *le manque de troupes bien entraînées et de matériel en bon état de fonctionnement. Il cite des troupes ghanéennes désertant leurs postes, un contingent bangladais arrivé sans l'équipement indispensable... 8 véhicules blindés fournis dont 5 en état de rouler contre 22 demandés, etc., un manque d'eau, de réserves alimentaires, de carburant, de munitions...*

– école sous la protection des soldats belges de la MINUAR où 2.000 personnes s'étaient réfugiées -, les troupes françaises auraient-elles refusé de le faire alors que, de tout temps, nos politiques ont soutenu les négociations d'Arusha ? Le ministre a été tué avec les autres réfugiés au départ des troupes de la MINUAR.

26) (OUA) « *Le 11 avril, à peine cinq jours plus tard, l'armée rwandaise, les Interahamwe et les milices des partis avaient déjà assassiné plus de 20 000 Tutsi et Hutu modérés.*

Le 12 avril, Le gouvernement et les dirigeants politiques utilisèrent Radio Rwanda et RTLMC pour déclarer qu'il n'y avait qu'un ennemi : les Tutsi. Les Hutu ordinaires furent avisés qu'ils devaient se rallier à la guerre contre les Tutsi, combattre l'ennemi et «finir le travail». Les fonctionnaires entreprirent également de bloquer le flot de réfugiés Tutsi tentant de fuir le pays. Les préfets reçurent l'ordre de n'autoriser aucun départ, et des Tutsi furent assassinés en tentant de franchir la frontière. »

Pourquoi, dès le 12 avril, le ministre belge des affaires étrangères annonce-t-il au SG de l'ONU que la Belgique entend retirer ses troupes et plaide-t-il pour que toute la MINUAR soit retirée et pourquoi, le lendemain, le SG propose-t-il au Conseil de sécurité soit de maintenir la MINUAR sans les Belges mais sous réserve de conditions plus qu'improbables, soit de réduire immédiatement les effectifs à une compagnie en ne maintenant qu'une présence politique par ailleurs réduite le jour même où le Nigéria, au nom du Groupe des pays non alignés présente un projet de résolution tendant au renforcement immédiat de la MINUAR... sous réserve d'un cessez-le-feu lui tout aussi improbable ?

27) (OUA) « *Moins d'une semaine après le début du génocide, le gouvernement intérimaire et les forces armées mirent sur pied une structure formelle pour mobiliser et encadrer les civils, maintenant formés et dirigés par des soldats à la retraite. Une fois formées et engagées, les forces civiles d'autodéfense, ainsi qu'on les avait nommées, permirent d'accroître la portée des milices et fonctionnèrent avec une efficacité à la fois remarquable et sanguinaire. Les deux groupes civils opéraient de concert, gardant les barricades, patrouillant et combattant ensemble. Elles se dotèrent même d'une structure organisationnelle complexe. En créant ce système, le gouvernement intérimaire ajoutait une quatrième chaîne de commandement après les structures militaires, politiques et administratives. »*

Pourquoi, alors que depuis ce moment, le SG a rajouté une option d'accroissement des effectifs, le 21 avril, le Conseil de sécurité (Résolution 992) décide-t-il à l'unanimité, de ne maintenir que 270 hommes et de modifier le mandat de la mission tout en se disant « *aterré par les violences généralisées qui ont suivi au Rwanda et qui ont causé la mort de milliers de civils innocents, dont des femmes et des enfants...* » pour, 8 jours plus tard, proposer un renforcement des troupes de l'ONU pour mettre fin aux massacres de civils qui s'élevaient déjà à environ 200.000 personnes ?

28) Pourquoi, dans les jours qui ont suivi cette nouvelle proposition, le représentant de la France estime-t-il que le Conseil devrait se concentrer sur l'aide humanitaire ?

29) Alors que des informations dramatiques sont transmises début mai 1994 ⁴⁰, pourquoi les documents officiels présentés au Conseil le 9 mai sont-ils équivoques concernant les massacres en question et minorent-ils le rôle à jouer par la MINUAR à l'avenir, remplaçant l'idée de « *prendre d'urgence des mesures efficaces de protection des civils innocents* » par l'idée « *d'assurer des conditions de sécurité pour les personnes déplacées et autres personnes en difficulté, y compris les réfugiés* » ⁴¹ ?

30) Pourquoi, alors que le SG de l'ONU propose cette fois officiellement, le 13 mai, de porter les effectifs de MINUAR II à 5.500 hommes, les consultations qui s'ensuivent se perdent dans l'examen d'amendements proposés par les USA dont la « *nécessité d'obtenir le consentement des parties...* »

31) (*Rapport F*) Jean-Hervé Bradol – « *Dès la mi-mai, il est acquis que l'on est en présence d'un génocide. Il aurait été possible d'intervenir contre les Forces armées rwandaises et les miliciens en train de commettre ce génocide, notamment dans les zones où le FPR n'était pas encore arrivé, par exemple, dans les préfectures de Gitarama, de Cyangugu, de Kibuye. La difficulté d'opérer sur une ligne de front entre les deux camps en présence ne s'y opposait pas.* »

Pourquoi le Rwanda lui-même, directement concerné par le conflit, continue-t-il à siéger et à désinformer le Conseil de sécurité lorsqu'il examine les questions le concernant ? Ne faudrait-il pas changer les règles de fonctionnement de ce Conseil ?

32) Pourquoi la résolution 918, finalement adoptée le 17 mai, ne connaîtra-elle, le 25 juillet, qu'une application à hauteur d'un dixième de l'objectif fixé ?

33) Un rapport du 31 mai d'une mission spéciale ayant séjourné dans la région du 22 au 27 mai 1994 décrit avec précision les atrocités commises au cours des semaines qui s'étaient écoulées depuis le début du génocide, parlant de « folie meurtrière » et **affirme que les tueries avaient été systématiques et qu'il ne fait guère de doute que les événements en question constituent « un génocide »**. Il se termine ainsi : "*La réaction tardive de la communauté internationale à la situation tragique que connaît le Rwanda démontre de manière éloquente qu'elle est totalement incapable de prendre d'urgence des mesures décisives pour faire face aux crises humanitaires étroitement liées à un conflit armé. Après avoir rapidement ramené la présence sur le terrain de la MINUAR à son niveau minimum, puisque le mandat initial de celle-ci ne lui permettait pas d'intervenir lorsque les massacres ont commencé, la communauté internationale, près de deux mois plus tard, semble paralysée, même s'agissant du mandat révisé établi par le Conseil de sécurité. Nous devons tous reconnaître, à cet égard, que nous n'avons*

⁴⁰ Un télégramme de monsieur Booh Booh daté du 6 mai, exposait clairement la situation de la population civile : "*La guerre civile s'est intensifiée dans tout le pays et il semble que les massacres de civils innocents se poursuivent, en particulier dans les campagnes [...] Cette situation qui ne cesse de s'aggraver pose de sérieuses questions quant à l'efficacité et la viabilité du mandat révisé de la MINUAR, celle-ci n'ayant ni les pouvoirs ni les ressources pour prendre des mesures efficaces afin de mettre fin à la tuerie systématique de civils et de contribuer à la création d'un environnement à peu près satisfaisant sur le plan de la sécurité, conditions essentielles pour la reprise d'un dialogue qui faciliterait les efforts en vue de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu et de l'application de ce cessez-le-feu.*"

⁴¹ Le document officiel déclarait aussi expressément que le mandat révisé n'envisagerait pas de mesures de coercition, que la Mission aurait essentiellement recours à la dissuasion pour s'acquitter de ses tâches et n'utiliserait la force qu'en cas de légitime défense. Il déclarait qu'une force de 5 500 hommes, y compris cinq bataillons d'infanterie, représentait l'effectif minimum viable pour une MINUAR renforcée. Les tâches de la Mission étaient résumées comme suit : "apporter un soutien aux personnes déplacées et autres personnes touchées et assurer leur sécurité et contribuer à l'acheminement de l'aide humanitaire".

pas su agir pour que cesse l'agonie du Rwanda et que, sans mot dire, nous avons ainsi accepté que des êtres humains continuent de mourir."

Comment ce rapport ne suscite-t-il pas immédiatement un sursaut de la raison et du cœur ? Comment, à l'avenir, éviter que la communauté internationale se retrouve de nouveau « paralysée » ?

34) Le 8 juin, enfin, le Conseil adopte la résolution 925 mais les Etats-membres ne se bousculent pas pour fournir les troupes et le matériel nécessaire à sa mise en place. Ceci conduit, le 20 juin, la France et le Sénégal à proposer une résolution visant à leur confier une opération multinationale en attendant la mobilisation des troupes de la MINUAR II, relevant enfin du Chapitre VII et non plus seulement du VI^e.

Pourquoi, lors de son adoption le 22 juin, le Brésil, la Chine, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande et le Pakistan s'abstiennent-ils ?

35) Comment, après les informations disponibles, le même Conseil adopte-t-il le 1^{er} juillet la résolution 934 demandant au SG de constituer une commission « impartiale » d'experts chargés de présenter leurs conclusions « quant aux éléments de preuve dont elle disposerait concernant les violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda, y compris d'éventuels actes de génocide » ?

(Rapport F) ... Le FPR poursuit sa progression vers Gisenyi - où se trouvent les autorités dites " de Gisenyi " représentatives du Gouvernement intérimaire. Cette arrivée déclenche le 14 juillet le départ de ces autorités et provoque l'exode en quatre jours vers le Zaïre (à Goma) d'un million de réfugiés hutus. Gisenyi tombe le 17 juillet. Le 19 juillet, le FPR décide unilatéralement l'arrêt des combats, ce qui entraîne, de facto, le cessez-le-feu.

36) Le rapport au Conseil du 21 juillet de monsieur le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, mentionne « des éléments de preuve qui donnaient à entendre que les massacres civils commis par les forces gouvernementales avaient été accomplis de manière planifiée et concertée » et indique « les incitations à la violence et au meurtre [émises par] Radio Rwanda et de la Radiotélévision libre des Mille collines ». Pourquoi cela n'a-t-il pas conduit à monter une opération spéciale pour interdire à ces médias de continuer à émettre ⁴² ?

37) Pourquoi, quand bien même ceux-ci pouvaient quitter le Rwanda par bien d'autres voies, alors qu'un de nos ambassadeurs dans la région demandait que la France annonce hautement que la zone Turquoise n'avait pas vocation à accueillir les génocidaires et – le cas échéant –, qu'elle procéderait à leur arrestation ⁴³, notre

⁴² « **La Radio libre des Mille Collines (RTL)**, connue pour ses appels à l'extermination sous la direction de M. Georges Ruggiu, jugé actuellement à Arusha et que la France n'a pas évacué, a cessé d'émettre à la veille de la chute de Kigali les 1^{er} et 2 juillet, pour reprendre le 3 et s'interrompre le 4 et le 5 juillet. Le 7 juillet, une étude a été menée par le Bureau de renseignement du PCIAT pour brouiller cette radio. Le Chef d'état-major des Armées en a été saisi personnellement par le COMFORCE, qui a décidé de déployer des moyens d'écoute et de localisation. Certains relais de cette radio itinérante ont été détruits.

Radio Antomorangingo (la voix de la démocratie), radio extrémiste, est repérée le 10 juillet par les CRAP du 2^{ème} REP dans une cimenterie près de Bugarama. Elle s'exfiltre à Mushaka, au sud-est de Gishoma. Une action de surveillance est proposée au COMFORCE, jusqu'à l'arrivée des moyens de brouillage. Le 18 juillet, elle s'exfiltre vers le Zaïre, où elle n'est plus captée. »

⁴³ Juillet 1994 (**Rapport F**) « L'ambassadeur demande des instructions : " J'estime que notre réaction à cette nouvelle situation doit être parfaitement claire, publique et transparente. Puisque nous considérons que leur présence n'est pas souhaitable dans la zone humanitaire sûre et dans la mesure où nous savons que les autorités portent une lourde responsabilité dans le génocide, nous n'avons pas d'autre choix, quelles que soient les difficultés, que de les arrêter ou de les mettre immédiatement en

gouvernement s'est-il contenté de justifier son inaction ainsi : (OUA) « La raison fournie par le ministère des Affaires étrangères à Paris, suivant en cela l'avenue empruntée par le Président lui-même, fut que «notre mandat ne nous autorise pas à les arrêter de notre propre chef. Une telle entreprise minerait notre neutralité, qui constitue notre meilleure garantie d'efficacité. »

38) Qui aurait continué à livrer des armes aux FAR pendant l'opération Turquoise - ce que la France nie avec régularité – tandis que, selon le rapport de l'OUA, « Le consul de France à Goma justifia ces livraisons en disant qu'il s'agissait de remplir des contrats déjà signés avec le gouvernement du Rwanda. » ?

résidence surveillée, en attendant que les instances judiciaires internationales compétentes se prononcent sur leur cas. Il serait souhaitable que des instructions claires soient données au Général Jean-Claude Lafourcade et à moi-même. » Le Ministère des affaires étrangères répond par la publication du communiqué suivant : « Devant la présence constatée de membres du Gouvernement intérimaire dans la zone humanitaire sûre, les autorités françaises rappellent qu'elles ne toléreront aucune activité politique ou militaire dans la zone sûre, dont la vocation est strictement humanitaire... Si des membres du Gouvernement intérimaire se livrent à de telles activités, la France prendra toute disposition pour faire respecter les règles applicables dans la zone sûre. D'ores et déjà, elle saisit les Nations Unies et se tient prête à apporter son concours à toutes décisions des Nations Unies les concernant. »

Le ministère des Affaires étrangères a déclaré le 16 juillet : « Nous sommes prêts à apporter notre concours aux décisions que prendraient les Nations Unies à l'égard de ces personnes (Gouvernement intérimaire), mais notre mandat ne nous autorise pas à les arrêter de notre propre autorité. Une telle tâche pourrait être de nature à nous faire sortir de notre neutralité, meilleure garantie de notre efficacité. » Les militaires français ont donc laissé passer, ce que confirme la lettre adressée le 30 juillet dernier, à la Mission, par le Général Jean-Claude Lafourcade, suite à une demande précise de la Mission sur ce point : « Devant l'avancée du FPR, les membres du Gouvernement intérimaire ont fait mouvement de leur propre initiative. Ils ont traversé la zone humanitaire sûre et sont arrivés à Cyangugu où nous leur avons signifié qu'ils étaient indésirables. Après avoir rendu compte de leur présence à Paris, j'ai, par téléphone, demandé des instructions sur la conduite à tenir à leur sujet s'ils persistaient à rester dans la zone. En fait, le problème s'est résolu de lui-même, car ils ont quitté Cyangugu, 24 heures après leur arrivée pour se réfugier au Zaïre et la réponse à ma question n'avait plus lieu d'être. »

39) Parmi les éléments de langage figurant dans une note du ministère des affaires étrangères du 18 août 1994, on peut lire : “ *dans la zone humanitaire sûre, les milices ont été démantelées, les FAR désarmées* ”. *Etait-ce bien le cas* ^{44 45} ?

40) Pourquoi, a-t-il fallu le bombardement de Goma le 17 juillet après qu’un million de Rwandais – dont à l’évidence des génocidaires et des milices Interahamwe – eurent traversé la frontière et des menaces de réactions directes pour que, le 18 juillet, le FPR déclare un cessez-le-feu unilatéral et, le lendemain, forme un gouvernement dit d’unité nationale ? (OUA) « *Lorsque le génocide prit fin à la mi-juillet avec la victoire finale du FPR, pas un seul nouveau soldat des Nations Unies n’était arrivé à Kigali.* »

⁴⁴ « Ce constat mérite d’être tempéré, car pas plus les milices que les FAR n’ont été systématiquement désarmées dans la ZHS. Un télégramme du 10 juillet 1994 indique à propos de cette zone : “ *sauf à provoquer des réactions générales contre l’opération Turquoise, le désarmement des milices ne peut être systématique. Il est actuellement pratiqué ponctuellement dans les cas où des miliciens menacent des groupes de population* ”. Une note du 11 juillet indique que “ *les milices durcissent leur position dans la ZHS* ”. Une autre note, faisant état de la situation au 22 juillet, indique que “ *la ZHS est dans l’ensemble calme, les FAR l’ont quittée, les miliciens se livrent à des actes de pillage, que les militaires français essaient de contrôler avec l’appui de la Gendarmerie* ”. Enfin, le Général Jean-Claude Lafourcade, au cours de son audition, indique que les miliciens... “ *découvrant qu’ils étaient en terrain hostile dans la zone de sécurité, l’avaient quittée rapidement, la grande majorité d’entre eux ayant pu être désarmée préalablement* ”.

S’agissant de la présence des FAR dans la ZHS, leur situation au 6 juillet est ainsi décrite par le représentant diplomatique de la France : “ *Selon les officiers de Turquoise, elles seraient très peu nombreuses en zone humanitaire. Ceci reste à vérifier. L’essentiel de ce qu’il en reste serait dans le nord (Gisenyi, Ruhengeri...).* Il serait bien évidemment souhaitable, à tous points de vue, qu’elles composent à présent avec le FPR... *Il me semble qu’en zone humanitaire, nous devrions tout faire pour permettre à la MINUAR I de venir constater ce qui reste des FAR et qu’elles ne sont pas en état de nuire* ”.

Le représentant de la France signale, le 9 juillet : “ *la tentation éventuelle des FAR de se réfugier en zone humanitaire avec leurs armes est très préoccupante* ”. Une semaine plus tard, une note de la Direction Afrique faisant le point de la situation au 17 juillet indique “ *qu’une grande partie des forces armées gouvernementales (10 000 sur 30 000) est passée au Zaïre avec son armement* ”.

Deux questions se posent : d’une part celle de savoir dans quelle proportion les FAR ont traversé ou séjourné dans la ZHS au cours de cette période, d’autre part comment et dans quelle proportion on a pu procéder à leur désarmement.

En réponse à une question du rapporteur, le Capitaine ... a précisé que, dans le nord de la zone, dont il avait la responsabilité, stationnaient deux bataillons des forces armées rwandaises auprès desquels il envoyait quasiment quotidiennement un de ses officiers pour vérifier qu’ils quittaient la zone. Leurs armes ne leur ont pas été retirées, dans la mesure où ils n’en faisaient pas usage dans la zone de sécurité...

... Quant au Colonel ... , il a déclaré que jusqu’au 7 juillet, le désarmement avait été effectué de manière empirique et que, dans son secteur, près d’une centaine d’armes avaient été récupérées, notamment au cours de deux importantes opérations. Il s’agissait principalement d’armes d’infanterie, car les armes d’appui étaient rares dans l’armée rwandaise et pour la plupart, elles avaient été détruites dans les engagements contre le FPR dans le nord.

On peut lire dans une note de la Direction Afrique du ministère des Affaires étrangères en date du 19 juillet à propos de la ZHS : “ *Alors que le Général Paul Kagame continue à avoir des paroles apaisantes à notre égard, le FPR accentue sa pression politique à l’égard de notre zone ; le désarmement des FAR qui s’y trouvent est demandé avec insistance...* ”

Il semble bien par conséquent que l’activité des milices et des FAR n’a pas été totalement maîtrisée en ZHS.

... En revanche, lorsqu’elles sont parvenues à Goma, dans les jours qui ont suivi la chute de Gisenyi, il est avéré que les FAR ont bénéficié d’un traitement privilégié. D’après les informations recueillies par les rapporteurs de la Mission, les officiers de Turquoise ont en effet remis, le 21 juillet 1994, 10 tonnes de nourriture aux FAR dans la région de Goma. Cela a suscité la vive indignation du représentant diplomatique de la France, qui a souligné le caractère déplorable résultant de la publicité d’un tel geste, contrastant avec la situation de milliers de femmes et d’enfants dépourvus de l’essentiel. »

41 Pourquoi, François Mitterrand, que l'on a connu meilleur analyste politique a-t-il toujours considéré l'agression du FPR comme (OUA) « une action déterminée contre une zone francophone »⁴⁶ ?

42) Pourquoi autorités et spécialistes s'accordent-ils à fixer autour du 6 avril 2004 le début d'un génocide beaucoup d'éléments semblent indiquer qu'il serait est bien antérieur⁴⁷ ?

43) Comment, à l'issue de sa longue enquête, la Commission d'enquête parlementaire française – dont il faut souligner que son rapport est le premier du genre à aller aussi loin dans ses investigations - peut-elle néanmoins écrire : « ... *La question qui demeure reste celle du caractère prévisible ou non du génocide et celle de la prise de conscience de l'événement pendant qu'il se passait. Face à la monstruosité des événements, il est certain qu'aucun esprit doué de raison, même des plus pessimistes et des plus connaisseurs de l'Afrique, ne pouvait envisager ce qui dépasse l'entendement. L'unanimité se fait sur ce point. Personne ne pouvait imaginer ce qui s'est passé, mais tout le monde s'accorde à dire que les risques d'un déchaînement de la violence se trouvaient réunis. La France, comme les autres, les a parfaitement perçus. Elle n'a pas su tirer de cette appréciation les enseignements adaptés.* »

44) Pourquoi n'existe-t-il pas de cadre juridique international relatif non pas au « droit d'ingérence », mais au « devoir d'ingérence ? Cadre n'impliquant pas un « consensus », cadre excluant tout « droit de veto », cadre doté de mandats-types, prédéfinis, permettant réellement d'agir (dont la référence au Chapitre VII) et non souvent et seulement de se contenter de séparer les belligérants ou d'interdire l'accès à certaines zones⁴⁸ ?

⁴⁵ « Il a été reproché au Capitaine ... , responsable d'un des trois groupements, d'être arrivé en reconnaissance dans la zone relevant de sa responsabilité (Bisesero), puis d'en être reparti immédiatement pour ne revenir sur place que trois jours plus tard, laissant ainsi le champ libre aux Hutus de la région pour poursuivre les massacres des derniers 50 000 Tutsis qui s'y trouvaient encore... Si trois jours se sont effectivement écoulés entre le moment où le groupement du Capitaine ... a procédé le 27 juillet à une reconnaissance de la zone de Bisesero et le moment où il est intervenu, le 30 juillet, pour protéger et sauver les populations du lieu-dit Bisesero, ce délai n'apparaît pas intentionnel (sur cette question voir annexes). »

⁴⁶ « Selon un historien, « aux yeux du régime Mitterrand, le soutien de l'Ouganda prenait les dimensions d'une conspiration anglophone pour prendre le contrôle d'une partie de l'Afrique francophone en s'attaquant au régime Habyarimana.» S'adressant à la commission parlementaire quatre ans plus tard, l'ancien Premier ministre Balladur déclara que les envahisseurs FPR de 1990 avaient été entraînés aux États-Unis. «N'est-ce pas assez clair?», demanda-t-il pour la forme. » (OUA) « Tout en poussant Habyarimana à participer aux négociations d'Arusha, le soutien public de la France décourageait fortement la faction syndicale de l'Akazu de faire des concessions ou de penser en termes de compromis. Le fait que le gouvernement français a décidé de ne pas user de son influence aux niveaux les plus élevés de la société rwandaise pour exiger que l'on mette fin à la violence perpétrée par le gouvernement était une décision dont le message était évident. » (Rapport F) ... L'obsession du complot anglo-saxon a longtemps occupé les esprits si l'on en croit les propos tenus en 1957 par M. François Mitterrand alors Ministre de la Justice : « Tous les ennuis que nous avons eus en Afrique occidentale française n'ont rien à voir avec un désir d'indépendance, mais avec une rivalité entre les blocs français et britannique. Ce sont des agents britanniques qui ont fomenté tous nos ennuis. »

⁴⁷ (Sénat belge) « On dit parfois qu'une des raisons de la guerre civile et du génocide est la non-exécution des accords d'Arusha. J'affirme le contraire, à savoir que le génocide est la conséquence d'Arusha même et de la menace de voir les accords exécutés. Un haut responsable militaire a déclaré quelques semaines avant la tragédie à un officier belge : si Arusha est exécuté, nous sommes prêts à liquider les Tutsis. La Belgique n'a pas accordé foi à cette déclaration. »

⁴⁸ OUA « ... Ce qui manque cruellement à la Convention sur le génocide, comme le secrétaire général de la Commission internationale de juristes l'a expliqué au Groupe, c'est «un mécanisme déclencheur qui entraîne des mesures fermes et appropriées pour empêcher à jamais que de telles atrocités soient

45) Pourquoi l'ambition de l'ONU n'est-elle que de pouvoir intervenir dans un délai de 90 jours ? Pourquoi n'existe-t-il pas des « *Forces permanentes de la Paix, en attente* », disponibles sans préavis, convenablement équipées et encadrées et prédisposées dans chaque grande région du monde au lieu que de longs délais ne s'écoulent pour les réunir et qu'elles soient généralement relevées tous les 4 ou six mois sans leur permettre d'accumuler l'expérience du front concerné ? C'est une ambition de l'UA pour 2010, mais en a-t-elle seule les moyens ?

46) Pourquoi la procédure de la « nation-cadre » qui permet aux forces engagées une réelle gestion en temps réel n'est-elle pas la règle ?

47) Pourquoi l'ONU ne dispose-t-elle pas non plus de sérieuses ressources en matière de renseignement et d'interprétariat risquant souvent la désinformation par des intermédiaires embauchés dans l'urgence ?

48) Pourquoi la France se réserve-t-elle, de tout temps, d'interpréter à sa guise ses 26 accords de défense au risque que des centaines, voire des milliers de morts précèdent toute intervention ?

Accepter de répondre à ces questions et de mettre en place les mesures qui en découleraient permettrait je crois, de faire un pas essentiel vers un humanisme dont notre monde à si grandement besoin !

perpétrées par l'espèce humaine. À l'heure actuelle, la Convention [...] est presque purement réactive; en fait, les seules mesures prévues ne valent qu'une fois le crime commis, alors qu'il est trop tard pour les victimes et même pour l'humanité en général. Dans le cas du Rwanda, on a permis à d'innombrables atrocités inexplicables de se produire avant qu'une seule mesure soit prise en vertu de la Convention.» Même là, la Convention précise à peine que les États peuvent demander aux Nations Unies de prendre les mesures «considérées appropriées». «Comme la situation au Rwanda l'a démontré, les mesures que les Nations Unies considèrent 'appropriées' n'ont rien fait pour prévenir ou empêcher le génocide.»

LA PROPAGANDE DE KIGALI RELAYÉE PAR LES MÉDIAS ET LES ONG

Pierre PEAN

Ecrivain, enquêteur

Je mène des enquêtes sensibles depuis une trentaine d'années. J'avais donc l'habitude d'être confronté aux manipulations en tout genre, mais ce n'était rien à côté de celles que j'ai détectées dans le dossier rwandais. J'avais aussi l'habitude des coups en tous genres pour me dissuader ou pour me punir de mon audace, mais ce n'était rien à côté des attaques dont je suis l'objet depuis bientôt deux ans. Me voilà traîné en justice en France et en Belgique pour incitation à la haine raciale, racisme, révisionnisme et quasi-négationnisme, des médias m'insultent et me diffament à longueur de colonnes. Jean-François Dupaquier, ici présent, n'hésite pas à contacter mes amis et à tenter de les convaincre de cesser leurs contacts avec moi, en proférant des injures insupportables, notamment en taxant mon livre de « brûlot raciste et révisionniste », écrit avec la « véhémence caractéristique de la presse d'extrême droite des années 30 ». Aurais-je brutalement changé dans ma soixante-huitième année ? Evidemment non. J'ai mené cette enquête avec les mêmes outils, la même déontologie que dans mes autres enquêtes. Mais le régime de Kagame protège sa vérité avec un arsenal de mots qui tuent. Quiconque tente d'approcher la vérité rwandaise - historien, enquêteur et même juge - est immédiatement taxé de révisionnisme, négationnisme.

En un quart d'heure, je n'ai évidemment pas le temps de dresser un tableau complet de la guerre de l'information que le FPR a mené parallèlement à sa conquête militaire du pouvoir. Une guerre que le FPR a jusqu'à maintenant gagnée et qui lui a assuré, et lui assure toujours, sa légitimité. La manipulation de l'opinion internationale opérée par Kigali laisse **loin derrière elle les manigances de Timisoara et des guerres d'Irak**, car ces dernières ont été démasquées peu de temps après le déroulement des faits, alors que l'approche de la vérité sur le drame rwandais tombe encore sous le coup de l'infamie révisionniste et négationniste. Je me limiterai donc à décrire succinctement quelques rouages de la mécanique de désinformation mise en place.

J'ouvre des guillemets : « Quand on considère l'histoire récente, on est stupéfait de la facilité avec laquelle journalistes, diplomates, commissions des droits de l'homme, etc, se sont laissés bernier par leurs interlocuteurs rwandais et les propagandes subtiles que ceux-ci mettaient en œuvre. Je pense que le drame du Rwanda en ces vingt dernières années apparaîtra, le jour où les passions se seront décantées et où l'on commencera à y voir plus clair, comme dominé d'un bout à l'autre par le mensonge, un mensonge distillé avec un art et une intelligence qui frisent, au moins à nos yeux, la perversité. »

Qui parle ainsi ? Le professeur Erny, un ethnologue de l'université de Strasbourg, dans une publication du CNRS, intitulée *Ubgenge : intelligence et ruse à la manière rwanda et rundi*, et publiée en 2003 dans les Cahiers de sociologie économique et culturelle. Nombreux auteurs avec Erny ont montré que seuls les observateurs européens et américains se font rouler dans la farine par les acteurs d'une société où « **la vérité n'est pas un élément dominant dans l'échelle des valeurs** », pour reprendre la formule de Firmin Rodegem⁴⁹. Une société où non seulement tout le monde est susceptible de dissimuler la vérité, mais où le « mensonge » est classé parmi les beaux-arts et les jeux de l'esprit les plus excitants. **Les Blancs qui se croient pourtant malins, n'ont pas d'ubgenge comme les Rwandais et ne savent pas déjouer les manigances**

⁴⁹ In *Anthologie rundi*. A. Colin. 1973.

dont ils sont l'objet et ne connaissent pas les arcanes du discours oblique.⁵⁰ Ils croient ainsi à tous les faux témoins qui construisent une histoire truquée aussi bien devant les journalistes que devant les juges du TPIR, des *gacaca* ou des cours d'Europe et d'Amérique.

Colette Braeckman, peu suspecte d'une quelconque animosité contre Paul Kagame et le pouvoir rwandais, a, dans un moment de grande lucidité en 2003, fait pourtant un beau portrait de **Paul Kagame**⁵¹ qui illustre notre propos, le chef de la propagande et de la désinformation rwandaises, **le Rwandais le plus pourvu d'*ubgenge***. Après avoir expliqué les raisons pour laquelle la seule option raisonnable était de faire confiance au nouveau régime, prendre au mot Kagame et les siens, Colette Braeckman se met à douter tout haut, à avoir même peur de lui.

<<Avec aplomb, sans que rien ne révèle un trouble éventuel, à part les mains qui s'agitent et de longues jambes qui se croisent ou se déplient, Kagame peut nier les évidences, mentir en vous regardant droit dans les yeux(...) parfois il ment en laissant délibérément apparaître le fil blanc de sa tromperie, parfois il ment avec d'indiscutables accents de vérité(...) Kagame est donc un homme qui avance masqué. Quel fut son véritable dessein ?>>

Une certitude : la désinformation rwandaise fonctionne aujourd'hui encore à plein régime. A preuve ce livre, intitulé ***Bras de fer franco-rwandais***, qui est en vente depuis quelques semaines à Kigali, dédié à l'ancien président de Survie, principal relais de la propagande du régime rwandais. Que dit ce livre ? Que François Mitterrand a préparé le génocide des Tutsis avec Juvénal Habyarimana et que, juste avant le début du génocide, François Mitterrand a préféré, par crainte d'être impliqué, se débarrasser de son complice en commanditant l'attentat contre le Falcon 10 dans lequel avait pris place Juvénal Habyarimana. Que Nicolas Sarkozy a financé le génocide avec de l'argent détourné. Argent avec lequel a été acheté des grenades, des machettes et des piolets de montagne pour tuer des Tutsis. Que Dominique de Villepin est le maître à penser des génocidaires et évidemment que les militaires français se sont comportés au Rwanda comme des Waffen SS, ont torturé, violé et, comme en Algérie, balancé des Tutsis de leurs hélicoptères... Que la France en était à son septième génocide depuis 1941. Etc., Etc... La dernière page du livre est le curriculum vitae de **Moïse Senyanzobe**, un des deux auteurs. Une page qui est un concentré de désinformation. Moïse est présenté comme le fils aîné d'une famille rwandaise qui a fui le Rwanda en novembre 1959, « suite au premier génocide », pour s'installer à Bujumbura, où il a fondé une famille nombreuse « à la rwandaise ». En 1990, il aide les maquis FPR du nord du Rwanda... et revient en 2003 au Rwanda, pour reprendre son activité de journaliste d'investigation...

Or Moïse Senyanzobe n'est pas Rwandais, n'a pas fui le Rwanda à l'âge de six ans, n'a pas été dans les maquis du Nord... Non, il est Belge, informaticien et s'appelle **Willy Fabre**. Il sévit sur la toile pour défendre Kigali et attaquer les « révisionnistes » et les « négationnistes », et, pour cette activité, se cache derrière un autre pseudo, Wirira.

La manière dont le FPR a, dès le début de son offensive militaire en octobre 90, maîtrisé et manipulé l'information sur sa conquête du pouvoir mériterait d'être enseigné dans les écoles militaires. La désinformation menée par Paul Kagame et ses soutiens auprès des médias, des associations de droits de l'homme et des ONG a en effet été magistrale.

Avant même de franchir la frontière rwandaise avec l'aide de l'Ouganda, les rebelles tutsis, qui étaient encore des militaires de l'armée ougandaise, ont installé à Bruxelles

⁵⁰ In publication de Pierre Erny, déjà citée.

⁵¹ In *Les nouveaux prédateurs*, Fayard, 2003.

une plateforme de propagande et de désinformation. Quelques hommes Servilien Sebasoni, Gasana Ndobu, Bihozagara, aidés de la diaspora tutsie ,parmi lesquels des fonctionnaires de la Commission européenne, ont monté des structures très efficaces. Notons surtout deux organisations de défense de droits de l'homme, la CRDDR et African Rights et une agence de relations publiques dirigée par Christian Bavastro. Jean Gol, personnalité libérale importante ,va épouser la cause des rebelles dès le début de la guerre. La propagande va être très simple, voire simpliste et terriblement efficace.

Les Tutsis sont les Juifs d'Afrique. Ils sont menacés de génocide par le régime extrémiste d'Habyarimana, comme en 1959. Pour empêcher ce génocide, les rebelles tutsis commencent une guerre de libération.

Alors que le régime Habyarimana avait *grosso modo* ramené la paix civile, qu'il était plutôt considéré comme un bon élève par les institutions internationales, **la propagande en a fait rapidement le chef des méchants, un nazi tropical, son régime, une dictature cléricale.**

Quelques jours après l'attaque des rebelles venus d'Ouganda, le régime Habyarimana a réagi en rassemblant nombreux tutsis dans le stade de Kigali. Les deux grands journaux belges francophones, Le Soir et La Libre Belgique font des descriptions apocalyptiques de la situation à Kigali, reprises par Jean Gol : « L'on évoque, dit-il, des massacres pouvant atteindre 1000 personnes. » Bien des années plus tard, Colette Braeckman reconnaîtra qu'il n'y a pas eu de massacres.

Dans le même temps, les rebelles tutsis se livrent, en revanche, à des massacres sur la population civile, essentiellement des paysans hutus, et font fuir des dizaines de milliers de réfugiés. Mais de cette réalité-là, beaucoup plus importantes et graves que les atteintes aux droits de l'homme du régime Habyarimana, pas un mot dans les journaux. La machine du mensonge est en marche.

Journalistes ,organisations de défense des droits de l'homme, politiques ne s'occuperont que des violations des droits de l'homme commis par le seul régime Habyarimana, sans expliquer qu'elles sont des représailles des attaques violentes des troupes du FPR. C'est en effet le FPR qui a réveillé la guerre ethnique par ses massacres d'octobre 90, janvier 91,92,opérés lors de ses attaques et occupation d'une partie du territoire rwandais. Massacres mais aussi déplacement massif de population. En 93,il y aura ainsi un million de déplacés dans des camps de fortune. Aux frustrations et colères provoquées par la guerre imposée par le FPR,s'ajoute la mise en œuvre de la stratégie de la tension menée sciemment par les hommes de Kagame. Le colonel Robardey vous a expliqué comment le FPR menait des attentats, attribués aux extrémistes hutus, pour attiser les haines ethniques. Les journalistes et les organisations des droits de l'homme ne voyant dans ces massacres que la patte du nazi tropical...

Ils n'ont pas vu ou pas voulu voir qu'attribuer la responsabilité du chaos au « régime Habyarimana » n'avait plus de sens **à partir du printemps 92. Sous la pression de la France, aidée de la Belgique et des Etats-Unis avait dépossédé Habyarimana de l'essentiel de son pouvoir.** L'opposition était majoritaire dans le gouvernement de Dismas Nsengiyaremye et dans l'administration. C'est également Paris qui avait imposé le dialogue entre Habyarimana et Kagame, dépouillé le premier de l'essentiel de ses pouvoirs au profit du second et de ses amis. **Paris qui a légitimé Kagame ,qui l'a fait passer du statut de rebelle à celui de principal opposant destiné à recueillir le pouvoir retiré à Habyarimana.**

La vérité officielle qui a cours aujourd'hui a été construite fin 92,début 93 par **la plus magistrale opération de désinformation, montée par le Comité pour le Respect des Droits de l'homme et de la Démocratie au Rwanda (CRDDR), dirigée par Gasana Ndobu.** L'analyse sélective de rapports de violations des droits de l'homme - sélective, c'est-à-dire ne prenant en compte que les violations faites contre les tutsis - donne à Gasana Ndobu l'idée de mettre sur pied une Commission internationale

d'enquête sur la violation des droits de l'Homme. Un rapport de l'universitaire belge Reynntjens, affirmant ,à partir du témoignage d'un certain Janvier Afrika, l'existence d'escadrons de la mort dirigés par Habyarimana, va confirmer l'urgence de cette commission en même temps qu'il va devenir son *vade mecum* .Pour choisir les membres de la Commission, Gasana Ndobva va impliquer des associations de défense de droits de l'homme sensibilisés aux violations commises par le régime Habyarimana, comme la FIDH, Africa Watch ,l'Union interafricaine des droits de l'homme et le Centre International pour la promotion des droits de la personne et le développement démocratique(Montréal).Désigner un homme qui va devenir essentiel dans la mécanique mise en place : Jean Carbonare, président de l'association Survie, proposé comme représentant la FIDH.Carbonare est surtout un militant très actif du FPR.A ses côtés René Degni-Segni, bâtonnier de la fac de droit d'Abidjan, et l'universitaire américaine Alison Des Forges, et sept autres personnes. Avant même de débarquer de l'avion, le 7 janvier 93, tous les membres de la CEI savent parfaitement faire la distinction entre les bons et les méchants, et sont convaincus que Habyarimana est un dictateur sanguinaire et raciste dont l'objectif principal est l'extermination des tutsis. Ils vont rester quinze jours au Rwanda ,tout comprendre de ce pays et figer une fois pour toutes l'histoire du pays des mille collines .Il est important de rappeler que le « nazi tropical », qui n'a d'ailleurs plus beaucoup de pouvoir, a laissé une totale liberté aux enquêteurs qui ont pu à leur guise visiter les prisons et les casernes ,avec l'aide de l'administration. Sur ces quinze jours, les membres de la Commission ne passeront que deux heures dans les territoires « libérés » par le FPR,encadrés par des soldats...

Ils ont cherché les charniers de tutsis, et traqué ceux les tueurs. La dictature sanglante a autorisé Carbonare à rencontrer pendant une dizaine d'heures Janvier Afrika dans la prison de Kigali. Malgré d'importants moyens ,la moisson des enquêteurs a été :une dizaine de squelettes non identifiés, et des accusations faites par des témoins dont ils ne comprenaient pas la langue .Sans aucun recul, sans avoir pu vérifier ses propos, ils ont repris intégralement les propos de Janvier Afrika sur les escadrons de la mort dont il disait qu'ils étaient dirigés par le couple Habyarimana. L'histoire de Janvier Afrika a ainsi donné une cohérence à leurs certitudes :il y a bien une main derrière les actes de génocide qu'ils disaient avoir identifiés...

En effet, le lendemain de leur départ de Kigali, ils ont affirmé avoir trouvé les preuves irréfutables de massacres de 2000 tutsis et prétendu que des actes de génocide et de crimes de guerre avaient été commis par le régime d'Habyarimana. Et pourtant ce rapport n'est qu'un texte de propagande. Les soi-disant experts n'ont pas su - ou pas voulu savoir - que le FPR portait une responsabilité dans les massacres ethniques pour avoir sciemment exacerbé les tensions par des attentats. Et ils n'ont pas trouvé étonnante la facilité avec laquelle ils avaient pu avoir accès à Janvier Afrika .Ils ne se sont pas demandé si le FPR n'était pas derrière ce témoin providentiel !Des gendarmes français n'ont pas eu beaucoup de difficulté à trouver que les révélations de Janvier Afrika n'étaient que des balivernes. Et lui-même révélera plus tard, qu'il travaillait pour le FPR.

Le rapport de la CIE a officialisé la thèse du FPR selon laquelle, Paul Kagame était en train de libérer le Rwanda des griffes d'un dictateur sanguinaire qui avait déjà commencé à « génocider » les Tutsis. Ce rapport a été une machine infernale qui avait pour objectif de déstabiliser Habyarimana sur la scène internationale. Le mot génocide que le FPR tentait d'imposer depuis la Révolution sociale de 1959,était désormais installé. Le rapport de la CIE sera désormais la bible des médias et des ONG sur le Rwanda et deviendra la base de la nouvelle histoire officielle qui a toujours cours, notamment au TPIR.Lequel n'a jusqu'à aujourd'hui diligenté des enquêtes que sur les seuls Hutus. Normal puisque c'est Alison Des Forges qui est devenue le témoin-expert principal de l'accusation. Quant à Degni-Segni, c'est lui qui est à l'origine de la création du TPIR, après

avoir été le rapporteur spécial des Nations unies et de la Commission d'experts mise en place en vertu de la Résolution 935 de 1994.

Quant au militant Jean Carbonare, il va jouer en France un rôle tout particulier et très important à son retour de Kigali. Il va faire reculer François Mitterrand. Imposer à la majorité des médias et des ONG, la vision de Kagame de l'histoire du drame rwandais et la prétendue complicité de la France dans le génocide. Il a commencé son entreprise de désinformation, le 28 janvier 1993, par une intervention au 20 heures d'Antenne 2. Avec une apparente grande émotion qui ira jusqu'au sanglot, il va asséner à six millions de téléspectateurs des contre-vérités, sur des images d'ossements. « On sent que derrière tout cela, il y a un mécanisme qui se met en route, on a parlé de purification ethnique, de génocide, de crimes contre l'humanité ». Il affirme qu'il y a des charniers dans presque tous les villages, parle d'un camp de réfugiés de 350.000 réfugiés, sans préciser que ce sont les exactions du FPR qui les ont fait quitter leurs villages. Met en scène, avec force détails morbides, l'histoire du « charnier » trouvé dans le jardin du bourgmestre de Kinigi, censé être le responsable des massacres de Tutsis de Bagogwe, sur des images de deux fouilles effectuées dans son jardin et dans la maison communale, dans lesquelles on a trouvé seulement une partie d'un crâne non identifié. Il ne dit rien sur les massacres du FPR qui ont provoqué les massacres de Bagogwe. 11 jours après l'intervention de Carbonare sur Antenne 2, les rebelles du FPR envahiront une nouvelle Kinigi, massacreront des centaines de Hutus, dont le bourgmestre.

Après avoir imposé la responsabilité du seul régime Habyarimana dans la situation chaotique du Rwanda, Jean Carbonare installera celle de la France dans la purification ethnique, dans le génocide en cours : « notre pays supporte militairement et financièrement ce système ». Des images de militaires français viendront appuyer ses affirmations.

Quelques jours plus tard, Carbonare continuera sa sale besogne, il affirme que des militaires français entraînaient des para-commandos rwandais et utiliseraient le camp de Bigogwe, qui servirait de centre de détention de civils tutsis raflés dans la région. Plus tard, il ira encore plus loin : « J'ai vu des instructeurs français dans les camps militaires de Bigogwe. C'est là qu'on amenait des civils par camions entiers. Ils étaient torturés et tués, puis enterrés dans une fosse commune que nous avons identifiée près du cimetière de Gisenyi ». Tout cela est faux ! Même des membres de la CIE m'ont assuré que Carbonare n'avait jamais été dans le camp de Bigogwe qui était tenu par les Belges ; et que la CIE n'avait pas trouvé de fosse commune à Gisenyi... N'empêche Carbonare a fait de la responsabilité de la France dans le génocide son fonds de commerce et celui de l'association Survie dont il était alors le président. En 94, Survie est devenu la plateforme du FPR à Paris et n'a cessé de monter des actions militantes pour accuser la France.

Pour mémoire je signale les campagnes de désinformation menées sur Turquoise et celles qui ont suivi les révélations faites dans le monde sur l'instruction du juge Bruguière. Commission d'enquête montée par Survie, Instruction contre les militaires de Turquoise qui n'est que l'aboutissement d'une opération politique montée de toutes pièces par le gouvernement de Kigali contre la France pour anticiper les dégâts de l'instruction du juge Bruguière. Création en avril 2006, à Kigali, d'une Commission d'enquête chargé de « rassembler les preuves de l'implication de la France dans le génocide ». Et tout dernièrement, création d'une Commission d'enquête sur l'attentat... **Depuis longtemps déjà, Kigali et ses « blancs menteurs » utilisent une arme de destruction massive contre tous ceux qui tentent de remettre en cause leur version de l'histoire du drame rwandais : les qualificatifs de « raciste », « révisionniste » et « négationniste ».**

Jusqu'à maintenant Kigali a gagné la guerre de l'information. En apparaissant toujours comme le chef des rescapés du génocide qui a abattu

l'incarnation du Mal, qui a fait barrage aux génocidaires et les pourchasse toujours, qui mène bataille contre les complices des extrémistes hutus - la France et l'église catholique - Paul Kagame a réussi à se maintenir au pouvoir grâce à l'aide de la communauté internationale, alors qu'il est un dictateur sanguinaire portant une part de responsabilité importante dans le drame rwandais.

QUELLE JUSTICE POUR LES VICTIMES DE LA TRAGEDIE RWANDAISE ?

Victoire INGABIRE UMUHOZA

Présidente de Forces Démocratiques Unifiées⁵²

Suite à la guerre déclenchée par le Front patriotique rwandais, FPR, le 1 Octobre 1990 et ses cohortes de tueries de masse ainsi qu'à l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel rwandais, que tous les observateurs impartiaux considèrent comme le détonateur du génocide rwandais, un Rwandais sur trois fut emporté par cette folie meurtrière faite de crimes de génocide, de crimes de guerre et d'autres violations graves du droit humanitaire international d'une ampleur et d'une barbarie innommables. Il n'y a aucune famille rwandaise qui ne déplore la perte d'au moins un de ses membres. Les FDU condamnent énergiquement tous ces crimes. Nous nous inclinons devant toutes ces victimes, nous honorons leurs mémoires et compatissons à la douleur des survivants, sans aucune distinction.

Lors de la création par le Conseil de Sécurité de l'ONU, le 08 novembre 1994, du TPIR, chargé de juger les auteurs de crime de génocide, de crime de guerre et des crimes contre l'humanité commis sur le territoire rwandais, et sur le territoire d'Etats voisins entre le 1 janvier et le 31 décembre 1994, le peuple rwandais a un moment cru à la possibilité d'une justice impartiale, sous les auspices de la Communauté Internationale. Une justice pouvant aider à mettre un terme à l'impunité et constituer une solide fondation pour la réconciliation nationale au Rwanda. C'est pour cette raison que le peuple rwandais a salué avec grand espoir cette décision.

Aujourd'hui 13 ans après, le peuple rwandais est complètement déçu par ce tribunal, qui est devenu un instrument politique au service d'intérêts étrangers à la justice et à la réconciliation. Le TPIR est l'incarnation même d'une justice des vainqueurs. Il est utile de rappeler que le général Kagame et son équipe au pouvoir aujourd'hui sont co-responsables du drame rwandais comme le confirme un des transfuges du FPR, le lieutenant Ruzibiza . Ce dernier affirme que l' Armée Patriotique Rwandais (APR), dont le chef suprême et le général Kagame a massacré les gens de toutes les ethnies avec pour objectif de semer l'anarchie pour faciliter sa prise du pouvoir, au prix même de l'extermination de tout un peuple. Et le général Dallaire commandant des Forces de l' ONU au Rwanda (MINUAR), dans son livre intitulé « J'ai serré la main du diable » écrit : « Quand j'ai demandé à Kagame d'aller directement à Kigali pour arrêter les massacres des Tutsi, il m' a répondu que s' il y avait un prix à payer, ce serait à ces Tutsi de le payer! »

Aujourd'hui les familles des victimes ne comprennent pas pourquoi, 13 ans après sa création, le bureau du procureur général du TPIR, dont le chef est Mr Hassan

⁵² Forces Démocratiques Unifiées

United Democratic Forces

+31(0) 623075674 +32 (0) 477 813 062 fax +31 847450374

info@fdu-udf.org www.fdu-udf.org

postbus 3124 2280 GC Rijswijk, Netherlands

Boubacar Jallow, laisse les crimes du FPR impunis, alors qu' il existe des témoignages abondants et accablants à charge des membres du FPR.

Si le TPIR avait mis fin à l'impunité dont jouissent les criminels au sein du gouvernement FPR, les 8.0000 personnes déplacées des camps de Kibeho (Sud-Ouest du Rwanda) n'auraient pas été massacrées, en une seule journée, le 22 avril 1995.

Si le TPIR avait mis fin à l'impunité dont jouissent les criminels au sein du régime FPR, 300.000 réfugiés rwandais et Congolais d'expression rwandaise n'auraient pas été massacrés dans les forêts congolaises. Si le TPIR avait mis fin à l'impunité dont jouissent les criminels au sein du régime FPR, la République Démocratique du Congo n'aurait pas été envahie. Elle n'aurait pas été le théâtre d'une guerre régionale. Les 4 millions de Congolais, morts directement ou indirectement à cause de la guerre d'agression lancée contre elle à partir de Kigali, seraient encore en vie.

Si le TPIR avait mis fin à l'impunité dont jouissent les criminels au sein du gouvernement FPR, il n'y aurait pas eu de tentatives de sécession du Nord-Kivu, abusivement présentées par un agent aux ordres de Kigali, sous la couverture de revendications fallacieuses et 700.000 Congolais déplacés par cette nouvelle agression seraient tranquillement occupés à se reconstruire et à reconstruire leur province.

La communauté internationale doit comprendre que l'indifférence manifestée envers tous les morts non Tutsi dans la région des Grand Lacs sera interprétée ni moins ni plus comme une complicité de génocide et en tout cas comme une caution aux crimes contre l'humanité imputables au régime FPR, responsable de ces massacres.

L'émission par le juge antiterroriste français, Bruguière de mandats d'arrêt internationaux contre 9 membres du FPR impliqués dans l'attentat qui a emporté la vie de 2 Chefs d'Etat, Juvénal Habyarimana du Rwanda et Cyprien Ntaryamira du Burundi, et leurs suites a montré que personne n'est au dessus de la loi. Le peuple rwandais espère que cette lueur d'espoir ne sera pas sacrifiée pour des intérêts géopolitiques qui pourraient peser lourd sur la justice.

Face à ce déni de justice qu'incarne le TPIR, en particulier le Bureau du Procureur H.B. Jallow, la juridictions mises en place par le régime FPR ne sont évidemment pas une alternative. Les dirigeants du régime FPR, en tant que responsables de crimes inouïs, ne peuvent être, évidemment pas être juges et parties. Ils se sont d'ailleurs disqualifiés eux-mêmes en refusant d'entamer la moindre enquête sur leurs crimes, à commencer par l'attentat du 6 avril 1994 qui déclenché l'horreur que tout le monde connaît. Et les gesticulations judiciaires auxquels le régime se livre depuis quelques années n'y changeront rien. En effet, ce n'est qu'à cause de la tournure des événements entourant les suites de l'enquête du juge Bruguière que Kigali a mis sur pied un prétendu « comité d'experts » chargé de déterminer les causes de ce qu'il appelle un « accident d'avion ».

Quant à la réponse aux juridictions « Gacaca » ventées comme une justice alternative et réconciliatrice, dont le but déclaré était de désengorger des prisons qui craquaient sous le poids de plus de cent mille détenues, elles ont réussi l'exploit inverse. Elles ont produit plus de 700.000 suspects et provoqué un flux de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés vers les pays voisins, que le régime FPR s'empresse de présenter comme des « immigrés illégaux », poussant son outrecuidance jusqu'à recourir, comme en 1996-97 à des rapatriements forcés, qui génèrent encore d'autres violations de droits élémentaires et un nouveau flux de réfugiés quelques mois plus tard.

Pendant ce temps, des milliers de personnes sont détenues depuis plus de onze ans sans dossiers. Les juridictions « gacaca » atteignent les cimes du cynisme lorsqu'elles libèrent les criminels qui plaident coupables et les renvoient cohabiter avec leurs victimes alors même que les milliers d'innocents, qui évidemment refusent de s'accuser de crimes qu'ils n'ont pas commis, croupissent en prison !

Le gouvernement FPR invoque parfois, pour justifier ce déni de justice, le manque de moyens logistiques et humains. Mais cela n'est qu'une diversion car on se rappelle qu'en 1995 le FPR a refusé une offre du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ainsi que celle du gouvernement hollandais visant à dépêcher sur place des juristes étrangers pour aider à remettre sur les rails le système judiciaire.

Véritables juridictions d'exception, les juridictions « gacaca » restent bien en deçà des standards internationaux en matière des droits humains. Les accusés n'ont droit à aucun conseil juridique et compte tenu de l'extrême politisation de cette instance, des personnes accusées de mêmes crimes peuvent se voir versées dans différentes catégories de peines différentes. Alors que la réconciliation était le fondement de leur fonction traditionnelle, en plus d'être en dessous des normes, elles ne remplissent pas non plus cette fonction réconciliatrice. En effet, elles ne connaissent de crimes que pour autant qu'ils n'aient pas été commis par des membres du FPR ou de sa branche armée.

Ainsi donc, elles connaissent de tous les crimes contre l'humanité commis au Rwanda, notamment le crime de génocide et les crimes de guerre, à l'exception de ceux commis par les membres du FPR et de son armée. Actuellement, seuls sont jugés les membres de la communauté hutu suspectés d'implication dans le crime de génocide envers les Tutsi. Le régime de Paul Kagame interdit à ces juridictions Gacaca d'être saisies des crimes que les membres du FPR ont commis contre la population civile innocente. Les criminels au sein du FPR jouissent d'une totale impunité pour tous les crimes de sang commis contre des membres de la communauté Hutu.

Les juridictions Gacaca n'ont pas été mises en place pour désengorger les prisons, mais pour servir à une épuration politico-ethnique. Lundi le 14 mars 2005, le Secrétaire général au Ministère de la justice déclarait que 761.448 personnes suspectées d'avoir pris part au génocide des Tutsi avaient été identifiées lors des enquêtes judiciaires menées par les tribunaux Gacaca (AFP du 15 mars 2005). Le même jour la Secrétaire exécutive du Service national des juridictions Gacaca au Ministère de la justice, déclarait devant le parlement rwandais que 668 personnes occupant des postes de direction au Rwanda, dont trois membres du parlement, étaient suspectées de génocide et devraient démissionner de leurs fonctions. Les Gacaca sont donc devenus un outil pour parachever l'épuration ethnique et écarter complètement des « insoumis politiques » dans les instances étatiques et paraétatiques.

L'ingérence journalière du pouvoir exécutif et du FPR dans le système judiciaire paralyse la justice au Rwanda et ne peut en aucun cas favoriser la réconciliation. Cette réconciliation est d'autant plus impossible avec une Constitution qui consacre l'impunité, dans un système où certains ont le privilège de pleurer et d'enterrer leurs morts, tandis que d'autres n'ont même pas le droit de pleurer les leurs. C'est pourquoi il sera difficile de parler de la réconciliation nationale, source de stabilité au Rwanda et dans la région des Grands Lacs, sans justice équitable pour toutes les composantes de la société rwandaise.

Quelle justice pour les victimes de la tragédie rwandaise ?

Ajoutant le cynisme au déni de justice, le Procureur du TPIR HB Jallow a planifié de transférer au moins trente affaires aux juridictions du régime FPR, dans ce qu'il appelle pudiquement sa stratégie d'achèvement de mandat. Alors qu'il vient de rempiler pour un nouveau mandat de quatre ans, H.B. Jallow se prépare à fermer les portes du TPIR et à envoyer dans les prisons de Kigali, ses condamnés et ses prévenus.

Dans son dernier rapport de plus de trente pages sur les progrès enregistrés dans sa stratégie d'achèvement, le Président du TPIR ne consacre qu'une ligne aux enquêtes spéciales et aux poursuites concernant les membres du FPR. C'est tout dire !

Les Forces Démocratiques Unifiées s'opposent au transfert des procès d'Arusha au Rwanda car c'est en contradiction avec la résolution 955 du conseil de Sécurité qui créa le TPIR sur base du *rapport préliminaire S/1994/1125 ainsi que le rapport final S/1994/1405 de la Commission Impartiale des Experts des Nations Unies sur le génocide rwandais de 1994. Ce rapport accusant les deux belligérants rwandais en 1994 d'avoir tous deux commis des crimes contre l'humanité et des violations graves du droit humanitaire international. C'est ce qui avait conduit à établir le TPIR, hors du Rwanda. Il s'agissait de le soustraire des pressions du régime FPR dans une tentative de créer les conditions propices à une certaine impartialité.*

Le régime FPR est incapable de garantir les droits de la défense, attaque les conseils des prévenus et menace la sécurité des témoins à décharge vivant à l'intérieur du pays. Dans ces conditions, comment peut-il garantir la sécurité des témoins de la défense, obligés de rester en exil ? Dans ces conditions, comment peut-on imaginer qu'il soit possible que les procès qu'il organiserait soient équitables ? D'autre part, qui peut garantir aux victimes du FPR que les affaires impliquant ses membres, à commencer par Paul Kagame lui-même, pourraient être jugées ? Un suspect peut-il rendre justice à ses victimes ?

Le transfert des affaires et des détenus vers Kigali ne relève ni de la justice, ni de la morale. Il relève non pas de la justice mais l'accomplissement de desseins politiques. La prolongation du mandat du TPIR, l'instruction et la mise en accusation à charge des éléments du FPR sans tarder sont les seules décisions raisonnables que l'on en droit d'attendre du Conseil de Sécurité, s'il veut rendre justice et aider à bâtir un Rwanda stable et pacifique. Les controverses entourant la nomination du Procureur H.B. Jallow doivent être clarifiées. Le Conseil de Sécurité devrait charger le Secrétaire Général des Nations Unies de mener une enquête sur ces les circonstances de la nomination de H.B. Jallow, ses liens présumés avec les dirigeants du FPR ainsi que sur ses agissements depuis son premier mandat et nommer un nouveau Procureur, si les conclusions de cette enquête confirment les charges et les soupçons qui pèsent sur lui.

Si ce tribunal venait à fermer ses portes sans accomplir totalement sa mission déclarée qui est de rendre la justice équitable au peuple rwandais, seule susceptible de l'aider à se réconcilier, alors le Conseil de Sécurité de l'ONU aura contribué à semer la guerre et l'insécurité et non à rétablir la sécurité et préserver la paix dans la Région des Grands Lacs.

En fin de compte, si ces mauvaises perspectives devaient se réaliser, il ne restera en définitive, qu'au peuple rwandais dans sa souveraineté, de se donner lui-même, les juridictions impartiales et indépendantes dont il a besoin, par tous les moyens légitimes possibles. Ce sera à lui et à lui seul de se donner les moyens d'appréhender les criminels que la justice internationale aura chargé de rendre justice à sa place mais avec son soutien financier et matériel. Cette perspective ne peut que s'accompagner de nouveau

dramas. C'est pourquoi les FDU y sont totalement hostiles. Le FPR est impliqué dans les crimes que le Conseil de Sécurité s'apprête à lui demander de juger. Les FDU dans leurs programme politique proposent l'instauration dans le pays d'une justice impartiale, indépendante et équitable. Une justice qui devrait mettre un terme au déni de justice et à la parodie de justice auxquels on assiste aujourd'hui.

Elles s'assureront que cette justice recherche toute la vérité sur le drame rwandais, établisse les responsabilités individuelles, punisse effectivement les véritables coupables sans discrimination et attribue de justes réparations aux victimes ou à leurs ayants droits. Elles devront également recoudre le tissu social et installer dans la vie de tous les jours, le principe de la responsabilité criminelle individuelle et garantir la fin de la présomption de culpabilité criminelle collective devenue la règle dans la société rwandaise. En fin de compte, la seule justice possible pour tous, est celle qui sera garanti par un Etat démocratique. La dictature militaro sectaire et affairiste au pouvoir à Kigali doit faire place à une démocratie moderne, inclusive et pacifique. C'est pour cela que cela constitue la mission principale des Forces Démocratiques Unifiées.

DÉBAT

Q - Maxime BOUIN :

Monsieur Péan, quelque chose m'a beaucoup frappé. La documentation sur les crimes du Front Patriotique Rwandais est abondante, et elle a commencé dès Septembre/Octobre 1994. Les premiers qui ont fait un travail à peu près sérieux, Human Right Watch, étaient extrêmement favorables au FPR jusqu'à la publication de ce rapport. Pourquoi avoir commencé juste après le génocide des Rwandais Tutsis et pas juste avant ? Même des gens aveuglés par le FPR, y compris Madame Desforges, continuent à porter quelques inepties, alors qu'elle a fini par reconnaître que elle s'est trompée sur Paul Kagame.

Cela apparaît au moment où le régime de Kigali s'en moque un peu puisque la montagne de cadavres Tutsis permet de cacher la montagne de cadavres Hutus assassinés par le FPR.

R - Pierre PEAN :

En ce qui concerne la France, la réponse est assez simple. Il y a très peu de gens qui s'intéressaient au problème rwandais. La prise de conscience est arrivée, début 1993 avec l'intervention de Carbonnard à la télévision devant 6 millions de personnes. Carbonnard a eu un impact extraordinaire. Il a fait reculer François Mitterrand puisque c'est dans les semaines qui suivent qu'il décide de retirer les forces et d'attendre qu'il y ait un relais à l'ONU. A cette époque, à ma connaissance, il y a *l'Evennement du Jeudi* qui parle un petit peu du Rwanda, mais très peu de journaux parlent du Rwanda. Je pense que la principale raison est un désintérêt pour l'Afrique en général et pour le Rwanda en particulier. La sensibilisation n'est venue que sur un seul sujet, sur une vision unilatérale, qui est la vision de la commission d'enquête internationale.

Par contre, en Belgique, ça n'est pas du tout pareil. La Belgique s'est intéressée avant la guerre au Rwanda. Il y a eu, dès octobre 1990, une incroyable campagne qui a été menée par quelques personnes ; toujours les mêmes, essentiellement deux journaux et deux journalistes : "La Libre Belgique" et "Le Soir". Les journalistes sont Madame Kro, Colette Brackmann et Madame Véronique Cuiselle. Dès Octobre 1990, il y a une vision qui s'installe, ce dont a parlé Monsieur Gérard : quand les gens sont dans le stade et où on parle déjà de milliers de morts. Il s'avèrera après qu'il n'y a pas eu de morts au stade de Kigali. Il y a une campagne très forte, reprise immédiatement sous l'angle politique par le libéral Jean Gol. Cette campagne, dès octobre 1990 va entraîner une réponse : le retrait des forces Belges, laissant la France seule au Rwanda.

Compte tenu du parti pris du "Soir" et de "la Libre Belgique", je peux comprendre facilement comment on est arrivé à cette vision unilatérale, pourquoi, il n'y a jamais eu d'enquête dans les camps ni dans les zones "libérées" par le FPR. Quand des journalistes y sont allés, ils ont été accompagnés, dirigés, de telle sorte qu'ils n'ont pas pu voire la réalité.

Q - Robin PHILPOT :

Pierre Péan a décrit la capacité de Kigali à manipuler l'information, mais je ne pense pas qu'ils agissent seuls. Il y a un acteur dont on parle peu, c'est Washington. L'histoire du *"genocide facts"* du 11 Janvier est montée de toutes pièces par un journaliste, Philip Gourevitch du *New-Yorker* dans un article intitulé *"the genocide facts"* qu'il a reçu de son beau-frère, l'homme à tout faire de Madeleine Albright au Département d'Etat, Jimmy Wooben. Cette histoire est un point de départ. C'est à partir de là qu'on a parlé pendant des années d'un certain Jean Pierre. Il s'avère que ce "Jean Pierre" est une création de l'esprit.

Dans le livre que je viens de publier sur le Rwanda, je rapporte une entrevue avec celui qui est allé enquêter pour la MINUAR dans le sous-sol du MRND, Amadou Démé. Il dit qu'il y avait des Kalachnikovs qui s'achetaient n'importe où. Il ne s'agissait pas d'armes distribuées par l'Etat ou l'armée. Il y avait des chargeurs mais pas de munitions, et Jean Pierre n'était pas fiable et il l'a su dès ce moment. Cette histoire a été montée à partir de 1995 et on tourne autour, encore aujourd'hui. Il affirme que le Général Dallaire utilise cet élément comme la preuve que le génocide était planifié depuis longtemps.

Je pense donc que s'agissant de la manipulation de l'information, il faudrait aller au-delà de Kigali et chercher du côté des capitales de certains grands pays.

Q - Albert RUKENTARE :

Je viens de Bruxelles. Monsieur Péan, je ne m'explique pas le mutisme de l'Etat Français quant on voit les accusations portées contre la France. Vous nous parliez des accusations contre François Mitterrand, j'entends maintenant des accusations contre Nicolas Sarkozy. C'est maintenant la population française tout entière qui est accusée. Pourquoi la France ne réagit-elle pas ?

Madame Ingabiré, vous avez posé toute une idéologie sur ce que vous comptez faire. Monsieur Bagambiki a été acquitté par le TPIR puis condamné à perpétuité à Kigali. Vous avez cet avocat, arrêté à la barre, alors qu'il procédait à un contre-interrogatoire, condamné à un an de prison et qui serait écroué, n'eut été la manifestation de tout le barreau du pays. On a beau crier, protester, discourir, apparemment, Kigali ne veut pas réagir. Alors que comptez-vous faire ? Le FPR tient dans sa ligne idéologique.

R – Pierre PEAN :

Je voudrais bien pouvoir répondre à cette question : pourquoi la France ne réagit pas ? Je me la pose depuis très longtemps. Je sais par mes réseaux personnels, depuis fin 1996, début 1997, que Kagame a été le commanditaire de l'attentat. Dans un premier temps, il y a eu la commission d'enquête qui était déjà une réponse. Mais suite à cela, les attaques ont été encore plus violentes, malgré les conclusions du rapport Quilès. Elles ont pris une ampleur hallucinante. J'ai souvent posé la question à des responsables politiques Français mais je n'ai jamais eu de réponse à part "*c'est l'Afrique, c'est loin*". Ils ont été persuadés que toutes ces attaques n'avaient pas d'impact, ce qui est faux. Il y a de plus en plus de Français qui y croient, faute d'avoir eu une parole publique. La version de Kigali, relayée par un certain nombre d'associations et de médias est plutôt majoritaire, en France.

En tous cas, ça a été ma principale motivation pour me lancer dans cette enquête. Accuser François Mitterrand comme complice de génocide, c'est quand même très fort ! Il a été écrit par Verschave : Mitterrand = Hitler, quand même ! Ce sont des accusations qui me font mal, donc j'ai voulu aller voir. Je n'avais qu'une certitude en commençant l'enquête, c'est l'affaire de l'attentat. Je ne supportais pas d'être dans un pays dirigé par Hitler avec des Waffen SS. En tout cas, je ne comprends pas et je ne sais pas répondre à votre question.

Raphaëlle DUFOUR, présidente de séance :

Monsieur Quilès, peut-on vous demander pourquoi il n'y a pas de réaction de la France ? Cela pèse lourd sur l'image à l'étranger de notre pays.

R - Paul QUILES :

Je vois que la réponse intéresse le caméraman... Vous ne serez pas déçus. *[rires]*.

Faisons attention quand on dit "la France pense que... la France reconnaît que..." De qui parle-t-on ? Parle-t-on du pouvoir actuel ? De celui d'hier ? Des parlementaires ?

Des journalistes ? Des associations qui font leur travail ? Des ONG ? Des associations qui avaient un parti pris avant même le génocide ? Une fois que chacun de ces groupes distincts s'est exprimé, il en ressort un avis général communément admis et transmis par les médias. Je fais donc cette mise au point parce que cela peut être très mystificateur de dire "la France ne réagit pas". Cela n'est pas vrai. L'instance la plus démocratique, l'Assemblée Nationale a fait une mission d'information, une enquête dans laquelle on n'est jamais allé aussi loin dans ce qu'avait fait ou pas fait l'exécutif. C'est une grande première. La représentation du peuple français est allée aussi loin que possible dans l'investigation. Ce qui me frappe aujourd'hui, et confirme mon sentiment depuis déjà dix ans, c'est que quand on parle de l'horreur du génocide rwandais, on fait se succéder des commentaires sur des événements ponctuels, localisés géographiquement et dans le temps qu'on additionne pour en tirer un jugement.

Je préfère que l'on remette tout cela en perspective. Si l'on remet tout cela en perspectives, alors on s'aperçoit des erreurs commises par le gouvernement français, qui n'ont rien à voir avec les stupides caricatures qui sont faites ici ou là et dont il faut faire litière.

Il y a eu des fautes, des erreurs, des maladresses. Il y a eu l'attitude des Belges qui, à certains égards, aussi est condamnable. On pourrait parler très longtemps de l'attitude de l'ONU ; c'était Boutros-Ghali qui était Secrétaire Général, c'était Kofi Annan qui était chef du département des opérations de maintien de la paix. J'ai discuté longuement avec lui et c'est, je crois, à la suite de cette discussion qu'il a engagé le travail de la commission à l'ONU. Il reconnaissait, en privé, qu'il y avait toute une série de fautes commises par la communauté internationale. Il est étrange que ce soit seulement à ce stade de nos débats, après plusieurs heures, qu'on évoque la responsabilité des Américains. Sans entrer dans une théorie du complot, il faut savoir pourquoi ils ne sont pas intervenus. Il y avait la Somalie, certes, mais probablement d'autres raisons.

Il faut avancer dans tout cela. Je n'ai pris qu'une partie des questions soulevées et je m'en excuse auprès des citoyens rwandais présents ici ; il y a les Rwandais eux même. Le génocide, ce sont des Rwandais qui l'ont commis sur d'autres Rwandais, c'est une réalité historique. Les Rwandais ont commis des tas d'erreurs. Il faut dire qu'ils ne simplifient pas la tâche, les uns et les autres, dans les informations qui sont données ici ou là. M'étant immergé pendant un an dans l'enquête en profondeur, je me suis rendu compte que ça n'était pas chose facile de faire émerger la vérité, pour parler un langage diplomatique.

Toutes ces responsabilités, elles existent. Une fois qu'on les a établies, peut-être qu'on y voit plus clair et qu'on peut affirmer avec force qu'il y a des ignominies qu'il faut balayer d'un revers pour en revenir au reste. Une fois que l'on a fait tout cela, que l'on a rendu justice aux victimes, alors on peut, et c'est ce que nous essayons d'établir aujourd'hui, essayer de comprendre des enchaînements qui sont encore possibles aujourd'hui. C'est le cas dans d'autres pays. Une série de propositions, je le rappelais ce matin, ont été faites. Elles n'ont pas toujours été suivies d'effets au niveau français et au niveau international à l'ONU.

Je prends un exemple qui malheureusement est loin d'être terminé. Je ne suis pas certain que la façon dont s'y prend la communauté internationale au Darfour ne conduise à des horreurs. On en est à des centaines de milliers de morts, plus tout ce qu'on ne sait pas encore et qui risque de survenir. A chaque fois, on s'attache à une partie des événements au lieu de comprendre l'enchaînement.

La "position de la France" est faite de position fermes qui ne sont pas assez mises en avant, mais aussi de reconnaissances d'erreurs qui sont parfois passées à la trappe. Je crois que, parce qu'on fait passer à la trappe ces erreurs et ces insuffisances, on a du mal à dire plus fortement le reste.

R - Lionel POURTAU :

On s'étonne que l'opinion française soit particulièrement attentive à ces accusations dont on a dit qu'elles étaient ridicules ou abominables. Le problème, c'est qu'elles ne tombent pas du ciel. Elles viennent après la prise de conscience que pendant la colonisation, il y a eu quand même des choses pas terribles de faites par la France ou la Belgique. Il y a eu la « françafrique » avec ses turpitudes, ce qui produit un terreau fertile, si bien que même en arrivant avec un mensonge, il ne paraît pas si idiot que cela, car toute une série d'évènements passés laissent penser que ce n'est pas si inimaginable que cela.

Raphaëlle DUFOUR :

On va quand même très au-delà d'un mensonge dit en passant. D'après les différents intervenants, il y a une manipulation orchestrée.

R - Michel ROBARDEY :

Je voudrais très rapidement revenir sur ce qu'a dit Jacques Gérard. J'ai peur que vous n'avez donné une magnifique illustration des manipulations faites par le Rwanda. Vous avez évoqué ce document extraordinaire qui aurait disparu après que vous l'avez transmis aux autorités sans avoir pris le temps de faire une photocopie. Si je ne me trompe pas, et avec beaucoup de précaution, vous êtes en train de nous faire la démonstration d'une des manœuvres les plus efficaces et les plus employées pour diaboliser le régime Habyarimana et l'ensemble du peuple Hutu. Ce document que vous nous avez présenté, pour autant que ce soit bien celui que je reconnais, comme étant un document de 1993, dites-vous ?

Jacques GERARD :
1990.

R - Michel ROBARDEY :

1990, donc. Cela fait partie de ce lot de documents présenté au début du conflit pour nous dire "attention il va y avoir un génocide". Ce document, Monsieur Gérard, il date de 1957. Il date de l'époque de la Révolution et il a été ressorti pour faire attribuer à la deuxième République et au régime Habyarimana toutes les turpitudes de la Révolution et de la première République.

R - Jacques GERARD :

Je ne défends pas un document contre un autre. C'est la disparition de ce document des différents rapports qui m'interpelle. De la même manière que, quand je pose des questions sur les forces, le mandat des troupes des Nations Unies, sur le fait que nos ONG voient des choses tandis que les autorités et nos ambassadeurs ne les voient pas – ils les voient bien, bien sûr - mais ils n'en parlent pas et n'en tirent pas d'enseignement. De la même façon, que lorsque je pose des questions sur les très bonnes observations des militaires de la MINUAR, qui signalent un certain nombre de choses qu'ils observent ; là, c'est pas de la manipulation.

Q - Raphaëlle DUFOUR :

Paul Quilès a proposé que tous les rapports fassent l'objet d'un historique afin qu'on mette tout en perspective et que l'on se fasse une idée juste de ce qui s'est passé.

Q - Jean-Marie VIANNEY NDAGIJIMANA :

J'interviens à propos des "questions impertinentes". Je ne suis pas sûr que "impertinente" ait un rapport avec la pertinence. Pour ce qui me concerne, je crois que ce sont des questions pas très pertinentes. *[rires]*

Monsieur Jacques Gérard, en m'excusant, je pense que par questions interposées, vous avez fait une très bonne lecture de l'histoire du Rwanda, mais je crains que vous n'ayez lu que les pages impaires. Vous pourriez la compléter utilement, pour l'intérêt de toute l'assemblée, avec les pages paires. Posez des questions concernant... disons, l'autre partie de cette affaire.

Par exemple, quelqu'un a parlé du rapport de la FIFH, de Survie, Human Rights Watch. J'étais à Paris lorsque ce rapport a été présenté à la presse et à l'opinion. Il faut savoir que l'essentiel des enquêtes réalisées dans la partie gouvernementale, a été confirmé par le gouvernement rwandais. Le Premier ministre Nsengiyaremye et le Président Habyarimana ont fait un document commun précisant que après vérification, des Tutsis avaient été massacrés dans les zones vérifiées par cette commission internationale.

En revanche, que s'est-il passé pendant les deux heures passées dans la zone FPR? Une page et demi sur 73 pages est consacrée à l'enquête en zone FPR. Il est écrit dans le rapport qu'ils sont allés vers la zone FPR le matin et qu'on les a fait attendre jusqu'à 16 heures. Ils ont été accompagnés par un officier du FPR tout au long de l'enquête, et qui était présent lorsque les soi-disant témoins étaient interrogés. Vous comprenez bien que dans ces conditions, ils ne peuvent rien dire ; tandis que dans la partie gouvernementale, ils ont reçu des véhicules et ont travaillé sans contrôle. C'est un rapport qu'il faudrait compléter.

Par rapport à Jean Carbonare, C'est un homme au grand cœur, mais j'ai été très surpris de le retrouver à Kigali. Il est pratiquement arrivé dans les valises du FPR comme conseiller du Président Pasteur Bizimungu. En fait, on disait que c'est Kagame qui l'a placé là bas. A la lumière de tout cela, comprenez bien son rapport. Quelques mois plus tôt, c'est un expert international neutre. Quelques mois plus tard, il est le conseiller de l'un des belligérants. Je ne crois pas à la neutralité d'un tel rapport.

Il faudrait sans doute aussi compléter le rapport parlementaire avec les déclarations des officiers du FPR qui ont fuit le régime quelques années plus tard. Je ne comprends pas que des officiels français puissent remettre en cause le rapport du juge Bruguière qui a passé huit ans à enquêter. On connaît le sérieux de son travail depuis qu'il est juge anti-terroriste. Il a enquêté sur la mort de trois Français à la demande des familles et la mort du Président Habyarimana n'est venue que par ricochet. Que des hommes politiques au gouvernement actuel s'immiscent aussi légèrement dans la procédure judiciaire en cours est vraiment très regrettable.

Q - Cyprien MULIGO :

Je voudrais tout d'abord me féliciter du fait que, pour la première fois, j'entend des hommes politiques parler sans ambages de génocide, de génocide des Tutsis et du fait que c'est incontestable. J'ai également entendu le Colonel Hogard et le Général Lafourcade ; en cela je vous remercie pour les survivants.

Monsieur Quilès a parlé d'errements de la politique française au Rwanda. J'aimerais qu'il nous dise quels ont été selon lui ces errements, en tous cas en dire quelques-uns, et quelles ont été leur conséquences.

Monsieur Vianney Ndagjimana, on l'a compris, est le seul à dire ici qu'il y a eu un double génocide. Monsieur Péan, dans votre livre, "Noire fureur, blancs menteurs", vous avez dit, à propos des Tutsis : "Cette culture du mensonge s'est particulièrement développée dans la diaspora tutsie. Celle-ci a pratiqué avec efficacité mensonges et manipulations. Les associations de Tutsi hors du Rwanda ont infiltré les principales associations internationales et d'aucuns parmi leur membre ont su guider de très belles

femmes Tutsies vers les lits appropriés. Il est important de garder en tête que le Rwanda est aussi le pays des mille leurres, tant la culture du mensonge et de la dissimulation domine toutes les autres chez les Tutsis et, dans une moindre part, par imprégnation, chez les Hutus."

Question, Monsieur Péan : vous parlez comme ça des Tutsis comme si vous connaissiez vraiment le Rwanda, la culture du Rwanda. C'est un pays plusieurs fois centenaire. Hutus, Tutsis, moi je considère que nous sommes tous pareils... *[protestations dans la salle]* OK ! D'accord ! Il y a quelqu'un qui a dit qu'il y a un peuple Hutu. Moi je pense qu'il y a un peuple Rwandais. Maintenant, Monsieur Péan, pourriez-vous nous dire ce que vous pensez des Hutus ?

R - Pierre PEAN :

Il s'agit des pages 41 à 44 de mon livre. Mon livre est avant tout un livre sur les mensonges rwandais, le premier d'entre eux étant toute l'histoire de l'attentat. J'ai donc essayé de recadrer tout cela, à la foi dans l'histoire, non pas celle vue par le FPR, mais l'approche décrite par Monsieur Quilès. J'ai tenté, avec mes moyens, de reconstituer l'histoire, sachant que les Hutus dans le système FPR, sont pratiquement privés de parole : Hutus = génocidaires. On a inventé un mot extraordinaire : "Hutus modérés". C'est le "génocide des Tutsis et des Hutus modérés." Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que les autres Hutus sont génocidaires, qu'ils sont tous des extrémistes Hutus. Je ne pouvais donc pas me servir de "Hutu" pour essayer de reconstituer cette partie de l'histoire.

J'ai donc été voir Antoine Niéterra, un Tutsi, j'ai pris le rapport "La culture du mensonge et le mythe Tutsi" qu'il a fait en 2002 auprès du TPIR. En association avec lui – il l'a relu et corrigé - j'ai parlé de la culture du mensonge des Tutsis et par contagion des Hutus sous la royauté. Et je me base sur quoi ? Il existe un mot pour décrire cela, c'est "lubguengué", je ne suis pas linguiste, mais ça veut dire "l'intelligence", mais aussi "ruse", fourberie". Tous les Rwandais peuvent vous le dire. Je me suis basé sur un rapport du CNRS.

Vous défendez qu'il n'y a qu'un peuple au Rwanda. J'ai entendu beaucoup de Rwandais qui ne partagent pas votre avis. Dans cette salle, il me semble qu'on considère que "Hutu" et "Tutsi" ça existe et que ce n'est pas seulement l'invention des missionnaires et des colonisateurs.

R - Paul QUILES :

Vous m'avez interpellé, à l'évidence, vous n'avez pas lu le rapport, il est disponible sur le site de l'Assemblée Nationale.

[<http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/r1271.asp>]

Je vais vous lire quelques lignes du résumé du rapport que j'ai fourni à la presse, vous allez tout comprendre. Si vous voulez mieux comprendre, vous lirez l'ensemble du rapport de façon à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Pour ce qui me concerne, pour le travail de la mission, quand je dis quelque chose, cela est prouvé.

"Le régime et l'Etat rwandais portent une lourde part de responsabilité. Or cet Etat et dans une moindre mesure, ce régime ont bénéficié de l'appui de la France au cours de la guerre qui, de 1990 à 1993, ont mis aux prises le gouvernement Rwandais et le FPR."

On rappelle ensuite quel était le climat de cette époque, le soucis de la France, de l'Europe, des autorités internationales. A cette époque là, c'est la chute du mur de Berlin, la guerre du Golfe, le traité de Maastricht et pas le Rwanda. On peut le regretter mais c'était ainsi, de même que le souci des Français en ce moment, ce sont les grèves et pas le Darfour. Il faut l'avoir en tête et sortir de sa bulle pour comprendre dans quel climat on vit.

"Quels étaient les objectifs de l'intervention de la France ? Ces objectifs étaient dictés à la foi selon les principes traditionnels de la politique africaine de la France, et par

les idées nouvelles de La Baule, discours de juin 1990. Relevait de la tradition, le souci que nous avions d'empêcher qu'un gouvernement, auquel nous étions liés par un accord de coopération militaire, soit renversé par force avec le soutien d'un pays voisin, l'Ouganda. Relevait de l'esprit de La Baule, la volonté d'accompagner le Rwanda dans un processus d'ouverture démocratique.

Ces deux objectifs n'apparaissent pas contradictoires." Je ne détaille pas.

"Si on examine la réalité concrète des actions de la France, le bilan apparaît cependant moins positif. L'aide militaire apportée aux forces gouvernementales est allée jusqu'aux limites de l'engagement direct. Il n'y a pas eu d'engagement direct des forces de la France, si ce n'est pour assurer des évacuations de ressortissants français et étrangers, mais le soutien que les militaires français ont apporté à l'armée rwandaise ont été d'une importance au regard du conflit et d'une durée telle, qu'il a interdit à la France de remplir, par la suite, efficacement, le rôle de médiation qu'elle entendait jouer.

Quant aux pressions sur le régime rwandais pour qu'il se démocratise, des limites lui ont été fixées. La diplomatie française considérait en effet le Président Habyarimana comme un moindre mal, ce qui la conduisait à réagir mollement devant des violations graves et répétées des droits de l'Homme frappant en particulier la minorité Tutsie. La France n'a pas porté un regard suffisamment critique sur la dérive raciste du régime. Trop attentive à l'évolution à l'évolution institutionnelle caractérisée par le renforcement des partis d'opposition, elle ne s'est pas assez inquiétée d'une situation où les violences se multipliaient, alors que se développaient au sein de la quasi-totalité des organisations politiques, des tendances extrémistes qui prônaient de plus en plus ouvertement "la solution finale". La France s'est ainsi retrouvée piégée par sa propre stratégie, et manipulée par un pouvoir qu'elle entendait contraindre à changer de politique".

Voilà ce que dit le rapport. Je n'ai pas changé d'avis sur le jugement qu'on peut formuler. Ca n'est pas parce qu'on analyse les choses ainsi et que l'on dit cela, que la France a été complice d'un génocide.

Q - Célestin KAYUMBA :

Monsieur Jacques Gérard demandait "pourquoi le génocide à partir du 6 avril ?" Je voudrais savoir quand, selon lui, a commencé le génocide. J'ajoute, en commentaire, ce que se dit au Rwanda en fonction des analyses et des différents intérêts. Le pouvoir dit que le génocide a commencé en 1959. La Constitution dit qu'il y a génocide à partir du 1^{er} Octobre 1990, et vous, vous demandez pourquoi parle-t-on du génocide à partir du 6 Avril.

Devons-nous comprendre le génocide en fonction des intérêts ou d'une idée que l'on veut faire passer ?

Dans le même ordre d'idée, on parle de Hutus et de Tutsis. Mon collègue à côté a dit "il n'y a que des Rwandais". Il y a des réalités qu'on ne peut pas cacher. Au Rwanda, actuellement, il y a un Fond d'Aide aux Rescapés du Génocide (FARG). A côté, il y a un fond pour aider les orphelins de la guerre. Pourquoi pour aider les orphelins rwandais y a-t-il deux fonds ? Pourquoi un orphelin Tutsi de six ans ne peut pas être aidé par le gouvernement à partir de ce fond qui reçoit chaque année 7 milliards de dotations tandis qu'on est obligé de créer à côté un fond de 200 millions pour aider les autres orphelins ? Quels sont les critères de différenciation ? Pourquoi parler de génocide des Tutsis si vous affirmez que les Tutsis et les Hutus n'existent pas. Les termes sont utilisés en fonction des idées que les uns ou les autres veulent faire passer.

La culture du mensonge, enfin. Dernièrement, à Bruxelles, lors du procès du Major Ntuyahaga, j'ai entendu le témoignage de Monsieur Niéterra, dont parle Pierre Péan. Il a confirmé que la culture du mensonge existe chez les Tutsis. Il a ajouté qu'un prêtre, Stanislas Bouchaya, bien avant 1959 avait décrit l'importance de la culture du mensonge

au Rwanda. Ca n'est pas Péan qui invente tout cela, ce sont des Tutsis eux même qui en parlent.

On a dit "Sarkozy a financé l'achat de machettes et de grenades". En 1990, je suis arrivé à Guitarama. J'étais directeur du projet agricole de Guitarama. Deux de mes collègues Tutsis ont été emprisonnés pour avoir organisé l'achat des machettes du génocide et après 1994, en discutant avec un politicien local, j'ai appris que ce sont les Hutus qui achetaient des machettes sur financement extérieur pour massacrer les Tutsis.

Au Rwanda, un paysan n'a pas besoin de financement extérieur pour acheter des machettes, chacun en a chez soit.

Q - Solange MANIGAO :

J'étais au Rwanda pendant douze ans, j'ai une mère Tutsie et un père Hutu. Il y a un dicton : celui qui regarde le mal sans rien dire ou sans rien faire, devient complice du mal.

Souvenez-vous que Charles De Gaulle a gracié le Maréchal Pétain qui organisait les rafles et les déportations de juifs. Vous disiez "Mitterrand = Hitler". Charles de Gaulle c'est égal Hitler. Comment gracier une personne qui a organisé la déportation de femmes et d'enfants ? *[protestations dans la salle]* La justice du Rwanda a besoin que l'on soit tous des Rwandais si non, c'est "diviser pour mieux régner". Merci.

TÉMOIGNAGE D'UN HUMANITAIRE

Marc GENTILINI

**professeur émérite des maladies infectieuses et tropicales,
ancien président de la Croix Rouge française**

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Monsieur l'Ambassadeur, Messieurs les officiers Généraux, Mesdames, Messieurs, ce que j'ai à vous dire est simple. Je vais essayer d'expliquer pourquoi je suis là.

- Quand j'ai commencé à m'occuper de la lutte contre le SIDA en Afrique, je suis allé voir le Directeur de l'Agence Nationale de Recherche contre le SIDA. Je lui ai dit "il faut absolument faire quelque chose en Afrique" il m'a répondu "je vais me renseigner" et on lui a conseillé "le plus calme, le plus sûr, le plus tranquille, le plus prometteur est au centre de l'Afrique : c'est le Rwanda." On a donc investi des sommes assez conséquentes pour la lutte contre le SIDA en Afrique, en choisissant la base de Kigali.
- En 1940, j'avais 11 ans au moment de la débâcle. Accompagnant ma mère, infirmière de la Croix Rouge, engagée à l'hôpital militaire de Montdidier dans la Somme, j'ai vécu tout l'exode en première ligne ; c'est-à-dire en dernière. Nous avons accompagné les blessés, j'ai vu les gens se sauver pauvrement, tragiquement. Beaucoup plus tard, en juillet 1994, lorsque Philippe Douste-Blazy, Ministre de la Santé, m'a demandé de l'accompagner au Rwanda, les images de ce drame me rappelèrent brutalement celles de juin 1940.
- J'ai lu les "pages paires et impaires" d'un petit livre imaginaire peu diffusé dont le titre serait "Histoire de l'aide humanitaire au Rwanda". Ce que j'ai vu, j'en ai parlé il y a quelque temps à l'Académie des Sciences d'Outre-mer devant le Général Lafourcade. Je m'y suis fait stratégiquement piéger : il m'a dit "il faut que vous portiez votre témoignage ailleurs."

Comme conseiller technique accompagnant discrètement son Ministre, j'ai vu des jeunes Français qui n'avaient aucun intérêt à être là, vivre eux aussi douloureusement le drame auquel ils étaient confrontés. Mon Général [Lafourcade, ndr], nous étions vos invités, le Ministre et moi-même, invités à votre table sous votre tente ; il faisait très chaud. Au début du repas, on est venu vous prévenir qu'il y avait un incident. Sur une des routes d'accès de Goma, des habitants zaïrois de cette ville avaient dressé un barrage de cadavres enveloppés dans des nattes tressées qu'on repérait fort bien d'hélicoptère. Ils trouvaient anormal que ces morts, Rwandais de tous bords, ne soient pas enterrés plus vite ! Cela les gênait de voir les corps alignés sur le bord de la route mais ils refusaient de faire ce macabre travail eux-mêmes. Alors, ce sont ces jeunes Français qui faisaient partie des forces que vous commandiez, qui ont reçu l'ordre d'enterrer les cadavres Africains, aucun Africain ne voulant le faire à leur place. Cela m'a beaucoup impressionné, de même ces fosses communes que vous faisiez creuser avec des engins lourds pour ensevelir les quelques 20 000 morts que vous avez déplorés. J'en parle encore avec émotion.

Messieurs, j'ai vu beaucoup de théâtres d'opérations, en Algérie, au Liban, au Cambodge, mais j'ai très mal ressenti cette expérience inhumaine et dramatique du Rwanda.

En particulier, je vois encore l'image d'une famille (ils sont certainement morts tous les trois) ; il y avait un petit enfant dans les bras de sa mère, et le père, jeune, très maigre, tous les trois assoiffés, mais dignes, car il n'y avait pas assez d'eau. On se battait pour l'eau. Ils paraissaient sortis de la Bible.

Je garde un souvenir ému de toutes ces images vues au cours de ce bref et poignant séjour.

Alors le témoignage que je veux apporter, c'est celui-ci. Je ne sais si la France s'est ou non trompée. Je sais seulement qu'en ce temps-là, par les soldats que vous commandiez, le travail humanitaire a été possible. Par ces soldats et par les médecins militaires qui vous accompagnaient et luttaient contre le choléra qui commençait à se répandre et à tuer.

Ce souvenir d'une présence Française au cœur d'un drame africain, je le garderai toute ma vie. Je voudrais demander au Rwandais et Rwandaises présents dans cette salle, d'avoir une pensée, un regard attentionné pour ce que nous, français, avons fait. C'était peut-être maladroit, mais globalement dirigé pour vous tous, Rwandais, Tutsis ou Hutus.

Voilà l'essentiel de mon témoignage. Vous voyez, je vous ai fait gagner un peu de temps car c'est une belle histoire dans un drame épouvantable.

LE GÉNOCIDE, ENTRE IDENTITÉ CONTEMPORAINE DE LA GUERRE ET CHOIX POLITIQUE

Lionel POURTAU

Sociologue, chercheur à l'Université de Paris V.

Mon propos sera un peu plus théorique et un peu plus abstrait, ce qui nous permettra de faire un pas de côté par rapport à un sujet qui est absolument écrasant.

Tout d'abord, si vous le voulez bien : un petit texte.

« Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles.

Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès.

Dans cet univers où la nature commande tout, l'homme échappe à l'angoisse de l'histoire qui tenaille l'homme moderne mais l'homme reste immobile au milieu d'un ordre immuable ou tout semble être écrit d'avance.

Jamais l'homme ne s'élance vers l'avenir. Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin. »

"Nicolas Sarkozy, discours de Dakar, Juillet 2007"... mais aussi, on le sait aujourd'hui, "Henri Guaino, plagiant Hegel, au début du XIX^{ème} siècle.

J'ai eu envie de relire ce passage en introduction de mon propos, car selon moi, quelque part, le génocide rwandais est la preuve par l'horreur que l'Afrique est totalement entrée dans l'Histoire.

Pour que l'on passe de la guerre interethnique ou civile, au génocide, il faut que la population, les structures étatiques, administratives, soient entrées dans la modernité. Il faut que le maillage du territoire soit logistiquement et technologiquement entré dans la modernité. Dès avant 1994, lorsqu'on cherchait en Afrique, l'exemple d'un pays moderne, avancé, sur lequel et avec lequel on pouvait faire des choses importantes et efficaces, on pensait au Rwanda.

On comprend bien que dans ma bouche, la modernité n'est pas une notion en soit positive. Auschwitz, c'est la modernité. Hiroshima, c'est la modernité. C'est donc une notion strictement historique. L'Afrique en général, et le Rwanda, en particulier, sont donc totalement dans l'Histoire et dans la modernité.

Revenons-en maintenant à ce concept du génocide. N'en déplaise aux soldats, pour moi, il s'agit d'une mutation non contrôlée de la guerre dont on sent les prémisses chez un auteur militaire. Si l'on fait un peu l'archéologie du phénomène, on trouve une théorie qui participe, avec d'autres, à l'apparition du génocide. C'est le concept de guerre totale tel qu'il est présenté par Ludendorff. Pour Clausewitz, "la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens." C'est un outil du politique, donc.

Un siècle plus tard, Eric Ludendorff renverse en fait le propos du Prussien. Pour Ludendorff, "toutes les forces de la société doivent être mobilisées dans les conflits contemporains, qui ne doivent plus reconnaître la limite entre civil et militaire." Ou bien encore, "la guerre totale exige la disponibilité absolue des forces du peuple, ses forces animiques (il veut dire par là un investissement de l'âme), physiques et matérielles. La politique totale doit, même en temps de paix, soutenir la lutte vitale du temps de guerre." Je le répète, qu'on soit bien d'accord, le militaire ne veut pas le génocide. Mais si la guerre prend trop de place dans le pays, la destruction de l'ennemi prend le pas sur la neutralisation de l'ennemi, ce qui est l'objectif du militaire, et donc le moyen se fait but.

Le génocide est en fait une forme de politique de l'unité.

C'est un outil visant la population, le peuple que l'on veut unique. Pour avoir ce peuple unique, on a le choix, en gros, entre deux types de politiques. Les deux font d'ailleurs appel à la violence physique et symbolique. C'est le prix de l'unification à des niveaux et avec des conséquences différentes.

Pour employer une terminologie anglo-saxonne, on peut différencier les "*ex-politics*" et les "*in-politics*".

Dans le premier cas, *l'ex-politic*, la fusion des peuples est considérée comme impossible et le nettoyage ethnique comme nécessaire. Se développe alors une politique d'exclusion, d'expulsion, d'extermination. Une forme légère en est par exemple l'apartheid. Le génocide en est une forme radicale.

Dans le second cas, les *in-politics*, l'homogénéisation est basée d'une certaine façon sur la violence. Elle nie la différence, l'altérité et impose l'intégration, dans le corps national. Quelque part, à un niveau infra, l'Etat Français s'est ainsi basé sur l'école, la conscription, et l'administration pour assimiler les Basques, les Bretons, les Corses. Donc là aussi, une forme légère de *l'in-politic* est la République Française, et la forme forte, ce sont les régimes communistes.

Ceci dit, on ne peut pas mettre sur le même pied les *in-politics* et les *ex-politics*. Assimiler l'autre ou l'éradiquer, ce n'est pas la même chose. Et d'ailleurs, l'Histoire montre que les violences utilisées dans les deux cas, ne se firent pas au même niveau.

Médias et génocide.

L'instrumentalisation est politique et médiatique.

On a beaucoup parlé durant ce colloque de complot, d'organisation de la communication, de manipulation... sans doute. Ceci dit, avant d'en arriver là, j'aimerais faire remarquer que la violence radicale sature en soit la pensée. La **grammaire** de l'image est beaucoup plus difficile à décrypter que celle de l'écrit. On peut difficilement penser l'émotion, donc on refuse souvent une vie intellectuelle à l'image.

En 2001, j'ai fait une modeste recherche universitaire sur les photographes grands reporters qui étaient au Rwanda. La problématique était de les interroger sur la capacité qu'avait, selon eux, la photographie à rendre compte, à permettre ou pas de comprendre. Il y a une dimension totalitaire dans l'image, que n'a pas le texte qui parle à la raison, je ne suis pas le premier à le dire. Ils m'expliquaient à quel point c'était extrêmement difficile, que tout commentaire en deçà ou au-delà de l'image, leur posait des questions sans fin. Peut-être peuvent-ils être manipulés et trompés, avoir des *a priori*. Mais eux-mêmes se posaient la question, en deçà de cette dimension de calcul, "comment faire pour qu'une image dise quelque chose de vrai, de moins faux possible".

A un niveau plus « scolastique », dans un ouvrage de circonstance, écrit pour surfer sur ce que j'appelle la vague de la philosophie light, Luc Ferry, à l'époque, nous donnait un exemple de l'effet instantané d'une image sur des esprits ignorants des mécanismes sophistiqués qui l'a fait naître. Je cite Luc Ferry.

« Image du Rwanda vu dans un pays étranger, pire que toutes celles que l'on pourrait voire en France. Des enfants découpés vivants à la machette, comme ça, pour le plaisir. »

Là, on atteint un niveau dans ce qui est cette spécificité qui est l'intellectuel Français.

On connaît un auteur célèbre, un ex-nouveau philosophe, qui a beaucoup voyagé pour se rendre sur les lieux, même si il en reste souvent à la visite des Marriotts [des hôtels, ndr], mais qui se rend sur le terrain. Bernard-Henri Lévi, c'est de lui dont il s'agit, avait créé ce concept, de "journalisme transcendantal". C'est ce qui lui permettait de comprendre la réalité des faits. Lui au moins, allait sur place, même si c'était au Marriott ! Avec Luc Ferry, on en arrive à un niveau supplémentaire de la distance qui fait qu'il suffit de voire une image à la télévision pour permettre un jugement, et de quelle profondeur ! Je vous le cite à nouveau pour le plaisir.

« Ainsi naissent à nouveau les barbares qui comme on le sait, sont toujours les autres. »

Le contenu affectif est totalitaire. Il rend difficile la réflexion. De plus, toute prise de distance avec un spectacle horrible peut être taxé comme négationnisme, comme révisionnisme, ou tout du moins, une caution partielle de l'événement. C'est le dilemme de tout historien qui, lorsqu'il veut expliquer, se voit menacé de vouloir excuser.

Car le génocide a eu cette particularité de se faire devant les caméras et les appareils photos.

Face à un génocide, il peut paraître odieux, indécent de penser. Écoutons Claude Lanzmann, le réalisateur de "Shoah" :

« Il y a face au génocide des juifs une obscénité absolue du projet de comprendre. Ne pas comprendre a été ma loi d'airain pendant toutes les années de réalisation de "Shoah". C'était un mode à la fois opératoire et éthique. J'étais comme un cheval avec des œillères voulant fixer droit l'horreur autant que je le pouvais. Tout le reste (sous-entendu : comprendre) relève des canailleries académiques. »

Peut-être Claude Lanzmann a-t-il raison. Hélas, ne pas vouloir comprendre est peut-être une magnifique position éthique. Mais elle engendre un risque accru face à ce retour du politique dans le phénomène génocidaire ; retour *a posteriori*, c'est-à-dire, l'instrumentalisation politique du génocide qui a eut lieu.

Qui peut dire que jamais un souvenir de génocide n'a été instrumentalisé ?

Tout d'abord, il y a une utilité indiscutablement morale. C'est son instrumentalisation à des fins pédagogiques. Il s'agit de rappeler le génocide, l'expliquer pour renforcer le "plus jamais ça." Mais après ? On a vu hélas, des victimes devenir bourreau et se défendre de l'être sous prétexte qu'elles étaient d'anciennes victimes.

On peut avoir aussi une instrumentalisation du génocide que je qualifierais "d'externe" au groupe des victimes. Je vais prendre un exemple. Il y a tout un débat dans le monde occidental pour savoir si il y a ou pas un génocide arménien. J'ai du mal à croire que tous les soutiens politiques qui s'avèrent pour ou contre la reconnaissance du génocide arménien soient totalement centrés sur la question et pas du tout, avec l'arrière-pensée du vote arménien, par exemple.

Le mot "génocide" est tellement écrasant, qu'il faut, pour survivre sur un plan symbolique, entrer dans ce qu'on appelle - le mot est horrible - la concurrence des victimes. Quelque part, j'observe que le débat qu'on a eut sur "y a-t-il bi-génocide, double génocide, génocide Hutu, génocide Tutsis", veut dire que les acteurs savent bien que si ils ne s'accaparent pas une partie de la symbolique du génocide, alors ils ne seront pas capables d'avoir une parole face aux autres. Il leur faut dire "moi aussi, quand même", ce qui leur rend une capacité à intervenir et à être écoutés.

Quand la guerre cannibalise à ce point le politique, elle devient un phénomène total au sens que Ludendorff donnait à la guerre totale, et donc une forme du phénomène totalitaire. Elle nous renvoie à ce que la philosophe Hannah Arendt appelait la banalité du mal. La banalité du mal, ce n'est pas une façon de l'affaiblir. Je rappelle qu'elle a forgé ce concept face au procès Eichmann à Jérusalem. Elle en donnait ainsi cette définition : *la destruction de toute activité, ayant pour horizon un monde commun avec l'autre.*

Car la recherche d'unité ne peut jamais arriver à son terme. La pureté au sein d'un groupe est inaccessible. Même si comprendre est dangereux, je préfère quand même le mot de Spinoza : *ne pas haïr, ne pas gémir, ne pas en rire mais comprendre.*

Comprendre ne signifiant évidemment pas excuser mais identifier les causes et analyser les mécanismes. Seule solution pour, à l'avenir, tenter de prévenir.

DÉBAT

R - Victoire INGABIRE HUMUHOZA :

Je voulais répondre à la question qui m'a été posée sur ce que nous allions faire si le FPR refus de changer son système judiciaire.

En tant qu'opposition, nous ne nous attendons pas à ce que le régime change quoi que ce soit. Nous savons tous que la plus belle fille ne peut donner que ce qu'elle a. Cela fait 13 ans que le FPR est aux commandes. Il n'a pas pu changer quoi que ce soit. Cela n'est donc pas aujourd'hui qu'il va y parvenir. Nous savons que c'est le peuple Rwandais, dans sa souveraineté, qui doit choisir de changer de régime afin de répondre à ses préoccupations journalières. Nous sommes convaincus que le peuple Rwandais y est prêt. Il est prêt à se saisir de tous les moyens pour mettre en place un régime qui se préoccupe de ses problèmes.

Je réponds aussi à la question de ce matin sur la possibilité d'une démocratie entre Hutus et Tutsis.

D'abord, la Démocratie est universelle. Donc il n'y a pas de question de Démocratie pour les Hutus d'un côté et de Démocratie pour les Tutsis de l'autre. L'opposition Rwandaise est aujourd'hui composée d'une nouvelle génération de Hutus et de Tutsis qui ont dépassés les clivages ethniques. Cette génération dont je fais partie se bat pour mettre en place des institutions qui garantissent la sécurité de toutes les composantes de la société Rwandaise. Donc il y a de l'espoir. Aussi longtemps que nous sommes là, le Rwanda n'est pas perdu, il a un bel avenir.

Q - Cyprien KAYUMBA :

Je suis Rwandais. Je voulais répondre à certaines questions de Monsieur Jacques Hogard, et apaiser l'esprit de certains Français sur ce qui se trame derrière la France dans le dossier rwandais.

Je crois que je suis le premier officier Rwandais qui, le 6 avril 1994, est intervenu lors de l'attentat lorsque les hommes de garde m'ont alerté du fait que l'avion du Président n'était pas arrivé à l'aéroport de Kanombe [*ndr aéroport de Kigali*]. J'ai donc alerté le commandement militaire, et je précise que, parmi les premiers officiers que j'ai rencontré à l'état-major, il y avait bien un officier français. C'est donc pour vous dire que la France connaît tout.

On a toujours dit que la France a financé, a approvisionné le génocide. Je dis "pauvres Français, vous ne savez pas ce que vous faites, et c'est dommage". En fait, la France n'a jamais livré aucune cartouche au Rwanda pendant la période du génocide. Vous ne le saviez pas, je vous le dis. J'étais chargé des services financiers du Ministère de la Défense, je suis arrivé à Paris en avril 1994. Les premiers contacts que nous avons sur les dossiers antérieurs aux accords d'Arusha, c'était "le gouvernement Français ne peut plus reverser des armes au Rwanda". C'était le 26 Avril 1994. L'embargo a été voté à partir du 5 Mai, mais, la décision avait été appliquée avant. Alors je ne sais pas si vous avez des machettes ici. Cela m'étonnerait, mais ce que je vous dis est la vérité. C'est moi qui était chargé de ce dossier : zéro cartouches, zéro armes.

On dit aussi que les Hutus ont planifié le génocide. Une armée qui était chargée de protéger un peuple se serait investie dans la stratégie macabre de le massacrer.

Quand on prépare un génocide, il y a des actions qui se mènent. Depuis la signature des accords d'Arusha du 4 Août 1993, le gouvernement d'Agathe Uwilingiyimana n'a commandé aucune cartouche.

La France connaît tout puisque dès les premières heures du désastre, elle était aux côtés du commandement de l'armée.

Q - Raphaëlle DUFOUR :

J'ai quand même une question à vous poser. Pourquoi nous avoir dit que vous étiez aux premières loges de l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana ?

R - Cyprien KAYUMBA :

Afin de préciser qu'un officier français a été mis au courant tout de suite.

Q - Raphaëlle DUFOUR :

Mais on ne sait pas quel type de missile a été tiré ni qui était derrière.

R - Pierre PEAN :

Il y a un document qui rapporte les interceptions radio-électriques et qui est très précis sur les origines de l'attentat. Il y a des documents à la MMC [Mission Militaire de Coopération].

Q - Eugène RWAMUCIO :

Il n'est pas possible qu'un tel drame reste comme ça dans l'ombre, même si nous sommes au Sénat. Je crois que le public français a le droit de savoir. Ce qui a été entendu aujourd'hui, et là, je m'adresse à l'association *DÉMOCRATIES*, a déjà été dit, mais jamais à un tel niveau. J'aimerais que l'opinion française ne reste pas dans l'ignorance.

J'ai été touché par le témoignage émouvant du professeur Marc Gentilini. Je ne connaissais pas les origines de l'histoire de l'eau et de l'enterrement des cadavres. Moi qui vous parle, je suis accusé d'avoir enterré des cadavres. J'ai coordonné les actions d'assainissement à Goma pour enterrer ces cadavres. En fait, Mon Général, on s'est croisé sans se reconnaître. Enterrer ces cadavres devint un pêché puisque apparemment il s'agissait de gens qui n'avaient pas droit à une sépulture.

Je suis arrivé au HCR le 1^{er} Août 1994 et on m'a dit d'organiser les opérations d'hygiène, d'assainissement et d'approvisionnement en eau. J'ai fait ce que j'ai pu, professeur. Cette femme, cet enfant, cet homme... pendant quinze jours il y a eu énormément de problèmes à cause du manque d'eau. Merci à vous si votre constat a pu toucher ceux qui devaient intervenir puisque à ce moment-là, des Allemands sont arrivés avec de l'eau, les Français, sont arrivés avec de l'eau et même les Américains s'y sont mis. Merci de nous avoir donné de l'eau.

On dit que depuis 13 ans, les gens ne parlent pas de génocide. Mais attendez. Tout le monde sait qu'il y a eu un génocide, les gens ne se sont pas suicidés. Par contre c'est ce qu'ils commencent à faire, par désespoir. Pourquoi ? Parce que comme l'a dit Ingabire, certains n'ont le droit que de dire qu'ils sont victimes et les autres n'ont le droit que de confesser qu'ils sont bourreaux. Ce n'est pas comme cela qu'on peut construire un pays. J'ai écrit que les Rwandais ont tout essayé, sauf la justice et la réconciliation. Je demande à *DÉMOCRATIES* et à vous autres, gens de bonne volonté, de nous aider à aller sur cette voie-là. Parce que les Hutus et les Tutsis en ont besoins. Et après tout cela on attaque Pierre Péan ? Mais il ne fait que reprendre les propos d'un prêtre Tutsi dont le frère était Hutu.

J'en viens à l'intervention de Monsieur Pourtau. Je ne comprenais pas ce que vous racontiez. [*rires*] mais vous avez dit "concurrences des victimes". Et effectivement en revenant sur le thème du mensonge, Anna Arendt a écrit un très bon livre "Du mensonge à la violence". C'est cela la banalité du mal. Parfois, celui qui réclame avoir le plus mal, banalise le mal qu'il commet lui-même.

Je termine en vous demandant d'avoir à l'esprit l'image de cet enfant, de ces cadavres non enterrés, et du SIDA qui continue à tuer. Si vous pouvez nous aider à relever ces défis, et surtout à nous réconcilier, vous aurez bien fait. Je vous remercie.

Q - Jean-François DUPAQUIER :

Je suis journaliste et je connais la région des grands lacs depuis 1971. Je ne comptais pas intervenir dans un colloque où je suis inscrit en observateur paisible et curieux. Je dois dire, en tant que journaliste, que j'ai énormément apprécié le rôle de Monsieur Quilès, non seulement aujourd'hui mais aussi lors de tout son travail en équipe. Travail de documentation qui fait vraiment honneur à notre pays, qui fait honneur à l'Homme Politique dans sa substance même, comme faiseur de paix chargé de réconcilier un pays avec lui-même. Ce n'était pas une mince affaire et ce n'est pas terminé. Monsieur Quilès, je vous ai connu à un autre moment, au congrès de Valence, j'y étais journaliste, vous n'apparaissiez pas comme un homme de paix mais j'ai appris à vous apprécier. Je suis venu aujourd'hui parce que Monsieur Quilès était là, d'abord.

Je ne sais pas si c'est le cas de tous les intervenants, mais je pense qu'ici tout le monde cherche à participer à un dialogue, à la construction de la paix. C'est tout à l'honneur de ce débat qui a été d'une très haute tenue. J'ai été heureux d'y participer même si l'un m'a interpellé et montré du doigt. Je mets à part l'auteur d'un pamphlet qui se répand sur la tragédie rwandaise sans avoir jamais mis les pieds au Rwanda. Comme le disait ce matin l'ambassadeur Ndagijimana, que je connais depuis beaucoup plus longtemps que lui, "ceux qui ne connaissent pas ce pays sont mal placés pour donner des leçons de Rwanda".

Aux autres, je dirai que même si nous ne sommes pas d'accord sur tout, évitons, le piège de la diabolisation. J'espère qu'il n'y a pas de diable ici. En tout cas, moi je n'en fais pas partie. Evitons le piège de l'incompréhension qui va parfois jusqu'au piège de la haine. Evitons de croire qu'un complot médiatique sournois et dominateur s'est ourdi. Evitons de croire que la France a joué un rôle qui ne supporte aucune critique au Rwanda. Ouvrons plutôt le dialogue. Avec tolérance et bonne volonté.

Surtout, pensons aux victimes. Oublions nos querelles qui semblent tellement franco-françaises vues de l'étranger.

Comme je l'ai déjà proposé en d'autres lieux, je vous demanderai, Mme la Présidente, si vous l'acceptez, que cette réunion se termine par une minute de silence en hommage aux victimes Hutues et Tutsies de toute cette région depuis tant d'années, et qui se comptent sans doute par millions, en gage qu'au-delà de toutes les passions qu'on peut exprimer et qui sont parfois légitimes, il y a l'esprit de compréhension et de paix, de participation symbolique à la douleur extrême qui s'est exprimée dans ces pays.

Raphaëlle DUFOUR, présidente de séance :

Merci de votre intervention à laquelle je ne peux que souscrire puisque c'est un discours de conciliation et de respect à l'égard de tous les intervenants.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que les journalistes font leur travail. Ils ont chacun une vision qui comme tout être humain peut les amener à défendre plus un côté qu'un autre. Elle peut être politique. Je crois que beaucoup d'entre eux le font en leur âme et conscience.

Mais les manipulations existent. Les pays manipulent, les groupes manipulent, les *lobbys* manipulent et l'information parfois s'en ressent. Tout à l'heure, Lionel Pourtau invoquait la photo. Pour avoir travaillé avec Reporter Sans Frontière, les reporters sont là pour apporter un témoignage d'information qui nous permet de prendre conscience des drames qui se poursuivent sur notre planète.

Le génocide ne s'arrête pas au Rwanda. Je vous conseille, à ce sujet, l'exposition Picasso qui a lieu à l'heure actuelle au musée Picasso. Picasso a fait cet immense tableau sur Guernica. Un reporter a également fait des photos sur le Rwanda et Srebrenica. Le lien entre toutes ces horreurs pour en faire de l'art, est aussi une façon de nous faire comprendre que tout cela peut nous servir à éviter de recommencer aujourd'hui, à changer notre comportement.

Voilà ce que je voulais vous dire. J'espère que nos amis Rwandais trouveront la paix. Il existait, il y a longtemps, un Rwanda idyllique. J'ai lu ces quelques lignes qui ne correspondent plus à rien : "traditionnellement, la population est structurée en lignages. Ce regroupement autour d'un ancêtre commun est dirigé par un chef. Cette structure n'est pas attachée au sol mais aux personnes. Les populations parlent la même langue, se marient entre elles. Il n'y avait pas de séparation ethnique entre Hutus et Tutsis."

J'espère qu'un jour, il y aura des Rwandais au Rwanda.

CONCLUSION

par le général (cr) Henri PARIS

Président de *DÉMOCRATIES*

Je vous propose de donner suite à cette demande de minute de silence, un moment de recueillement à la mémoire de toutes les victimes de ce drame épouvantable qui s'est déroulé au Rwanda dans les années 1990.

Minute de silence

Je vous remercie.

Il m'appartient donc de conclure.

Auparavant, je voudrais remercier très sincèrement tous les intervenants, ceux qui sont présents cet après-midi et ceux de ce matin. Ceux qui sont intervenus de la tribune et qui ont préparé cette intervention et aussi ceux de la salle qui ont enrichi le débat. Je voudrais aussi remercier ceux de Démocraties qui ont travaillé à la tenue de ce colloque. Il y a la phase émergée de l'iceberg que l'on voit aujourd'hui, mais il y a aussi la face immergée, qu'on ne voit pas, pour la préparation de ce colloque. C'est ainsi qu'au presque dernier moment, il a fallu changer de salle. Ce colloque n'était pas prévu ici au Sénat. Je tiens à remercier la questure du Sénat d'avoir immédiatement répondu à notre demande et d'avoir accepté de nous accueillir dans cette salle. Que ceux qui ont préparé le colloque, mis sous enveloppe, envoyé des courriels, tenu les comptes, etc... qu'ils en soient remerciés.

Conclure sur le fond est très difficile. Le péché mignon consiste à résumer. L'autre système consiste à ouvrir le débat pour annoncer un autre colloque. Une grande école, pas loin d'ici, a l'habitude de dire que « le tout est dans le tout et que l'avenir tranchera ». je n'ai évidemment pas nommé l'établissement prestigieux de la rue Saint Guillaume que d'aucuns ont fréquenté.

Il a été question du génocide. Des paroles très émouvantes ont été prononcées. Cela confond l'esprit humain. C'est la raison pour laquelle les Français ne se sont pas emparés immédiatement de cette question. Car, cinquante ans après les massacres de la Shoah perpétrés par les nazis, après la déstalinisation, la condamnation des crimes de Staline par les Soviétiques eux-mêmes, l'esprit est confondu. Comment comprendre qu'entre 500.000 et un million de personnes soient massacrés et pourquoi ? On parle de Tutsi et de Hutus extrémistes. Pourquoi ces massacres en ce XX^{ème} siècle finissant ? On ne comprend pas. C'est impossible ! Et pourtant cela fut.

Et c'est là qu'il faut faire attention car l'humaine nature n'est pas toujours bonne. Il n'y a pas que les nazis qui ont commis des crimes et cela peut recommencer si on ne fait pas attention. L'esprit est confondu, reste confondu. La bête est toujours vivante !.

Il a été souligné ce matin que le génocide rwandais n'était pas un accident. Il était prévisible. Il a lieu en 1994, mais la guerre commence en 1990. Qu'elle puisse dégénérer n'a rien d'extraordinaire. Et nous autres Français, les guerres civiles et les massacres, on connaît aussi ! Historiquement, je parlerai des guerres de Vendée qui ont causé plus de victimes, les deux camps confondus, que n'en a causé la retraite de Russie et de la guerre d'Espagne où la fureur dans les deux camps a atteint des limites extraordinaires. Je ne remonterai pas dans le temps à la guerre de Trente ans, celle de 100 ans, etc

Ce génocide n'était pas un accident et la responsabilité de la France était engagée. Mais on ne peut pas dire que l'armée française était génocidaire ! Et ensuite elle a été bien commandée. Le commandement tenait bien les troupes en main et ne les a pas laissés faire. Même si, dans une réunion d'hommes armés, il y a toujours un dément. Mais on ne peut accuser l'armée française d'avoir eu même l'idée de laisser faire un génocide.

Comme je l'ai déjà dit, ce génocide était prévisible. La République française a certainement manqué de prévision. Ne serait-ce que cette affaire de carte d'identité comportant des mentions ethniques, qui a été évoquée ce matin. Evidemment, cela conduit à la violence. L'ethnicisme conduit au communautarisme et le communautarisme à la violence des luttes inter-communautés. Nous autres Français, nous ferions bien d'y réfléchir, car le communautarisme nous guette aussi. Et nous aussi, on fabrique des cartes d'identité. Qu'est-ce que l'examen d'ADN qu'on veut infliger à certains pour des regroupements familiaux ? Qu'est-ce, si ce n'est la loi du sang que l'on veut introduire tout doucement ? Alors que nous Français, répondons, depuis que ce pays existe, à la loi du sol : est Français celui qui est né en France ou qui vient s'asseoir au sein de peuple français. La France est une idée, ce n'est pas une filiation. Il faut faire attention car le communautarisme, vicieusement, emprunte différents chemins.

Comment empêcher des massacres du type du génocide du Rwanda ? la première idée qui vient à l'esprit, et a été développée par Jacques Gérard aujourd'hui, c'est de constituer une force de paix permanente. Cette force de paix est prévue, par la Charte de l'ONU qui a créé un Comité d'Etat-major des 5 nations membres permanents du Conseil sécurité de l'ONU. Pourquoi cette force permanente n'existe-t-elle pas ? Le Comité d'état-major existe, mais sur le papier et la force elle aussi n'existe que sur le papier. Et pourquoi tout cela n'existe-t-il pas réellement ? Tout simplement parce que les Américains n'en veulent pas et ce, dès l'origine, bien qu'ils aient été les inspirateurs de la Charte. Ils n'en veulent pas parce que de toute éternité, les Américains ont répugné à mettre leur force sous les ordres d'un chef qui ne soit pas Américain. Déjà, les Français avaient des problèmes en 1917 et Clémenceau, le *Vieux Tigre*, a fait un geste de la main en disant que c'était comme cela et que l'armée américaine serait sous le commandement du général Foch. Mais la négociation a été très dure et par la suite, les Américains n'ont pas voulu recommencer l'expérience. Alors, cette force de paix permanente, je pense qu'elle n'est pas près de voir le jour.

Restent les autres formes de forces. On appelle cela d'ingérence. Mais une chose est de faire de l'ingérence avec un sac de riz sur l'épaule, et se faire prendre en photo, une autre est de s'ingérer au nom de quel droit ? Pour une bonne cause, évidemment ! Qui va dire qu'il s'ingère pour violer les petites filles et tuer la veuve et l'orphelin ? Avez-vous entendu Hitler à Nuremberg annoncer qu'il était méchant, qu'il commandait à des troupes de Huns affamés ? Jamais ! C'était pour la liberté du peuple allemand que la Pologne a été envahie et que la Seconde Guerre mondiale a commencé. Alors, il faut faire attention à ce droit d'ingérence. Il permet toutes les dérives.

Ce problème est toujours d'actualité. En ce comment, on entend des bruits de botte et des cliquetis d'armes à l'égard de l'Iran. Nous autres Français, il faut prendre garde à ce que par le jeu des alliances, on n'expédie pas une force en Iran pour se battre dans les faubourgs de Téhéran. Jacques Dupont risque de se poser des questions ! Et d'en vouloir férocement à ses dirigeants.

Tout cela nous ramène à un autre Rwanda dont il a été aussi question aujourd'hui. Il s'agit du Darfour, dont a parlé Paul Quilès. Au nombre des victimes, on est en train de rattraper celle du Rwanda. On est en train de laisser faire. Ce qui est en jeu au Darfour, c'est la possibilité d'un nouveau conflit africain et tous les ingrédients du Rwanda sont présents : les Américains et leurs missions évangéliques, le pétrole, qui n'existait pas au

Rwanda, les Chinois, qui eux, y étaient. Tout cela ne met pas en cause que des petites nations et de petites causes.

Je terminerai en disant que les Américains ne sont pas innocents dans l'affaire rwandaise. Ils s'intéressent à l'Afrique. Ils s'y intéressent tellement qu'ils sont en train d'installer un commandement autonome, au même titre que le commandement en Europe. Ils ne nous ont pas encore dit où ils allaient l'installer. Il y a trois solutions : Dakar, Bengazi ou Djibouti. Il leur faut un port, une nation amie et avoir une zone franche avec des barbelés et une zone franche. Quant à Kigali, ils installeront une grosse ambassade en forme de bunker et vous, Rwandais, vous n'êtes pas près d'y rentrer !